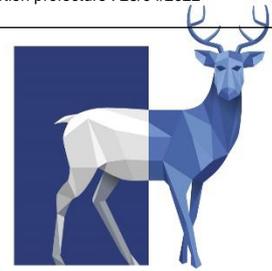


# RAMBOUILLET TERRITOIRES



## Rapport de présentation au conseil communautaire du 11 avril 2022 Compte Administratif 2021 & Budget primitif 2022

### Table des matières

<b>Avant-propos.....</b>	<b>2</b>
Les compte administratif & compte de gestion	2
Budget Primitif	2
<b>Affectation du résultat 2021.....</b>	<b>3</b>
<b>I – Le Budget Principal :.....</b>	<b>4</b>
1.1 – Les dépenses de fonctionnement	4
1.2– Les recettes de fonctionnement	28
1.3 – La capacité d'autofinancement	40
2.1– Les dépenses d'investissement :	42
2.2 – Les recettes d'investissement	53
<b>III – Budget ZAC BEL AIR LA FORET.....</b>	<b>55</b>
1/ Section de fonctionnement	56
2/ Section d'investissement	59
<b>IV – Budget base de loisirs des Etangs de Hollande .....</b>	<b>61</b>
1/ Section de fonctionnement	62
2/ Section d'investissement	65

## **Avant-propos**

*Pour l'ensemble des communes (et EPCI), les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements. (Art L2313-1 Modifié par LOI n°2015-992 du 17 août 2015 - art. 98, art L2343-2 et l'art. L. 2121-12 du CGCT)*

*... Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver les deux comptes lors de la même séance.

Le budget des collectivités et de leurs groupements comporte deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Les dépenses et les recettes sont classées, dans chacune de ces sections, par chapitre et par article (ou nature) en faisant apparaître les opérations réelles (mouvements financiers effectifs) et les opérations d'ordre (de nature comptable).

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses et recettes récurrentes nécessaires au fonctionnement des services communautaires.

La section d'investissement comprend essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité. Le financement des dépenses d'équipement et du remboursement du capital de la dette est constitué de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, de dotations (ex : fonds de compensation de la TVA), des subventions d'équipement reçues, des emprunts et éventuellement des produits de cession.

## **Les compte administratif & compte de gestion**

Le compte administratif retranscrit l'activité de la Communauté d'agglomération dans le cadre des diverses compétences lors de l'exercice budgétaire précédent.

C'est donc un document qui retrace les activités communautaires au travers des recettes et dépenses engagées et réalisées par l'ordonnateur. Il doit être concordant avec le compte de gestion du Trésorier Principal. *Il s'agit d'une aide à la lecture commentée, des pages de la maquette du compte administratif nommées « chapitre III vote du BP ».*

L'année 2017 marque la première année de la fusion des trois anciens EPCI. A ce titre, elle a été héritière des engagements de chaque communauté et les comptes qui en découlent sont donc peu significatifs et difficilement comparables avec ceux des années suivantes. L'année 2017 est donc exclue des comparatifs évolutifs globaux présentés dans ce rapport.

***Pour une facilité de lecture** les éléments relatifs au compte administratif seront retranscrits en bleu, ceux du budget primitif en noir.*

## **Budget Primitif**

Le budget se définit comme l'acte par lequel le conseil communautaire prévoit et autorise les recettes et les dépenses de l'exercice. C'est en cela un acte de prévisions et d'autorisations.

Le budget 2022 est le résultat d'un travail débuté en août 2021 par l'envoi d'une note de cadrage aux services, qui s'est poursuivi par des analyses administratives avec les Directions, la Direction Générale et la Direction des Affaires Financières, pour finir par des conférences budgétaires d'arbitrage en présence du Président, et du Vice-Président en charge du budget et de chaque élu en charge d'un secteur de compétence.

Le vote du budget, proprement dit, doit être précédé par un débat d'orientation budgétaire. Celui-ci doit permettre à chaque sensibilité du conseil communautaire de se prononcer sur les grands principes retenus pour l'élaboration du budget, en s'appuyant sur un rapport. Ce débat a eu lieu lors de la séance de conseil du 21 mars dernier.

Le budget est voté par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, et sans les chapitres pour les « opérations d'équipement ».

Une aide à la lecture commentée, des pages de la maquette du budget primitif nommées « partie III Vote du BP », vous est fournie ci-après avec renvoi aux annexes si nécessaire.

Les analyses prospectives, notamment concernant la dette, ayant été rédigées à l'occasion du ROB, la présentation ci-après se limitera à la présentation du contenu du budget 2022, afin d'éviter toute redondance.

*Seules les variations conséquentes entre 2021 et 2022 seront analysées par mesure de simplification.*

## Affectation du résultat 2021

La Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires (RT) autofinance donc immédiatement :

- ✓ Sa section de fonctionnement à hauteur de 7 311 259,01 €,
- ✓ Le déficit de sa section d'investissement d'un montant de 69 009,20 € qui est compensé par le solde des reports 2021 positif pour 1 250 388,16 €, dont la liste figure en annexe de la délibération d'affectation du résultat 2021.

LIBELLE	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT	REPORTS RECETTES	REPORTS DEPENSES	RESULTAT
INVESTISSEMENT	4 895 809,59 €	6 418 648,34 €	-1 522 838,75 €	2 707 469,65 €	1 457 081,49 €	-272 450,59 €
Excédent 2020	1 453 829,55 €		1 453 829,55 €	<b>1 250 388,16 €</b>		1 453 829,55 €
<b>Total INV.</b>	<b>6 349 639,14 €</b>	<b>6 418 648,34 €</b>	<b>-69 009,20 €</b>	Affectation compte 001		<b>1 181 378,96 €</b>
FONCTIONNEMENT	45 504 572,74 €	43 476 490,27 €	2 028 082 €			
Excédent 2020	5 283 176,54 €		5 283 177 €			
<b>Total FONCT.</b>	<b>50 787 749,28 €</b>	<b>43 476 490,27 €</b>	<b>7 311 259,01 €</b>	Affectation compte 002		<b>7 311 259,01 €</b>

*Le compte de gestion du receveur est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice.*

*Ce document est, en application des dispositions normales de l'article L.1612-12 du CGCT, produit au Président avant le 1er juin qui suit la clôture de l'exercice, afin d'être présenté à l'Assemblée délibérante qui arrête les comptes.*

*Le compte administratif constitue la comptabilité condensée administrative tenue par l'Ordonnateur. Ces deux comptes, en fin d'exercice, doivent aboutir à une concordance de résultats.*

*01 Les comptes de gestion établis par le Comptable laissent apparaître un résultat équivalent à celui du compte administratif de la Communauté d'Agglomération.*

*Le résultat 2021 fait l'objet d'une intégration à l'occasion du budget primitif 2022.*

## I – Le Budget Principal :

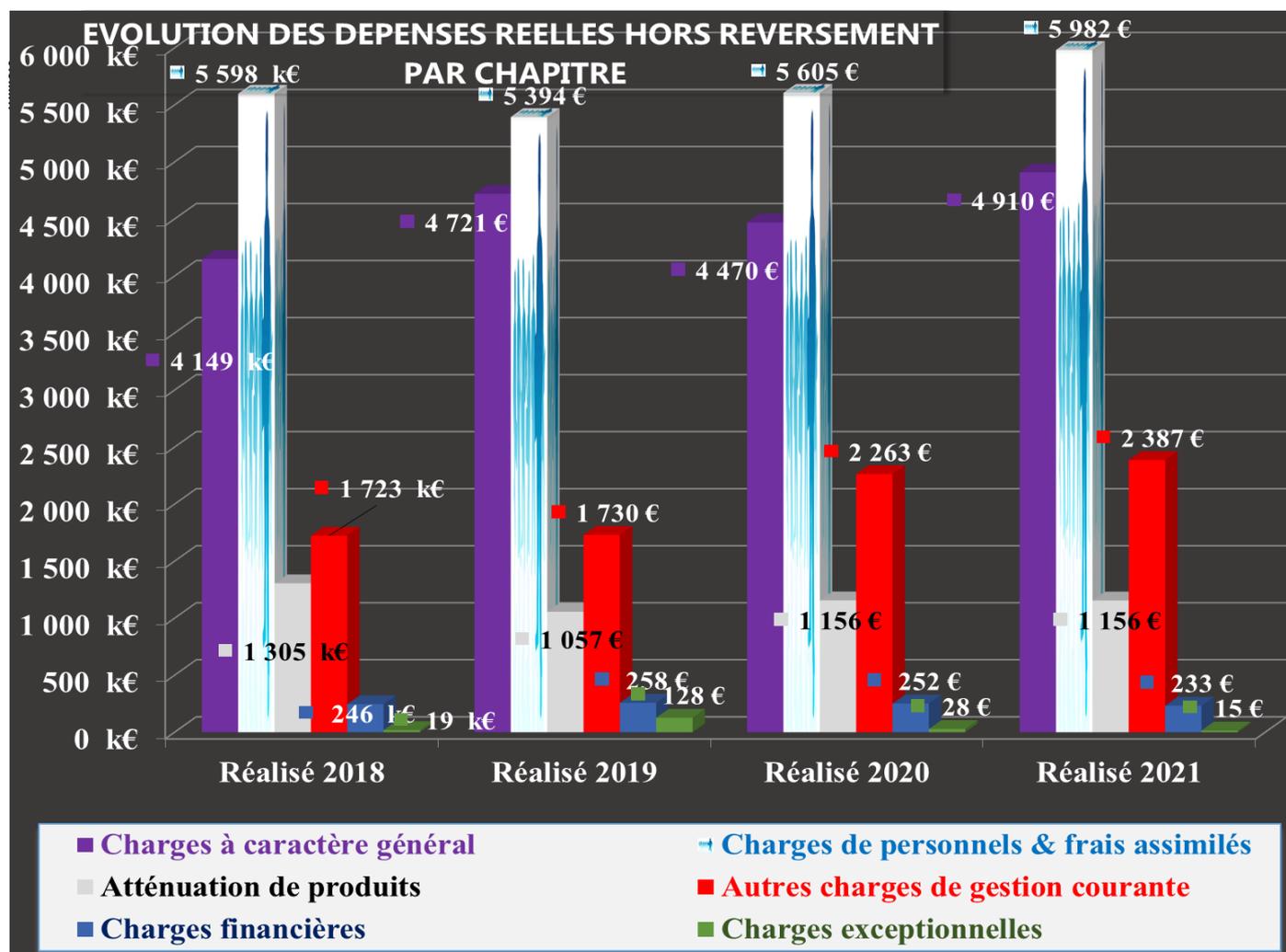
### 1.1 – Les dépenses de fonctionnement

CA 2021 (pages 13 à 16 du compte administratif)

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 39 870 k€ soit un taux de réalisation de 95 % par rapport aux dépenses prévues et autorisées initialement lors du vote du BUDGET (BP+DM) 2021- (42 033 k€).

Le taux de réalisation des dépenses réelles constaté était de 96 % de 2017 à 2019, 92 % en 2020 conséquence de la crise sanitaire et des confinements strictes.

Les dépenses réelles de fonctionnement exécutées sont en baisse à 499 € par habitant en 2021 correspondant à la moyenne constatée depuis 2018, soit dans la moyenne des 4 dernières années.



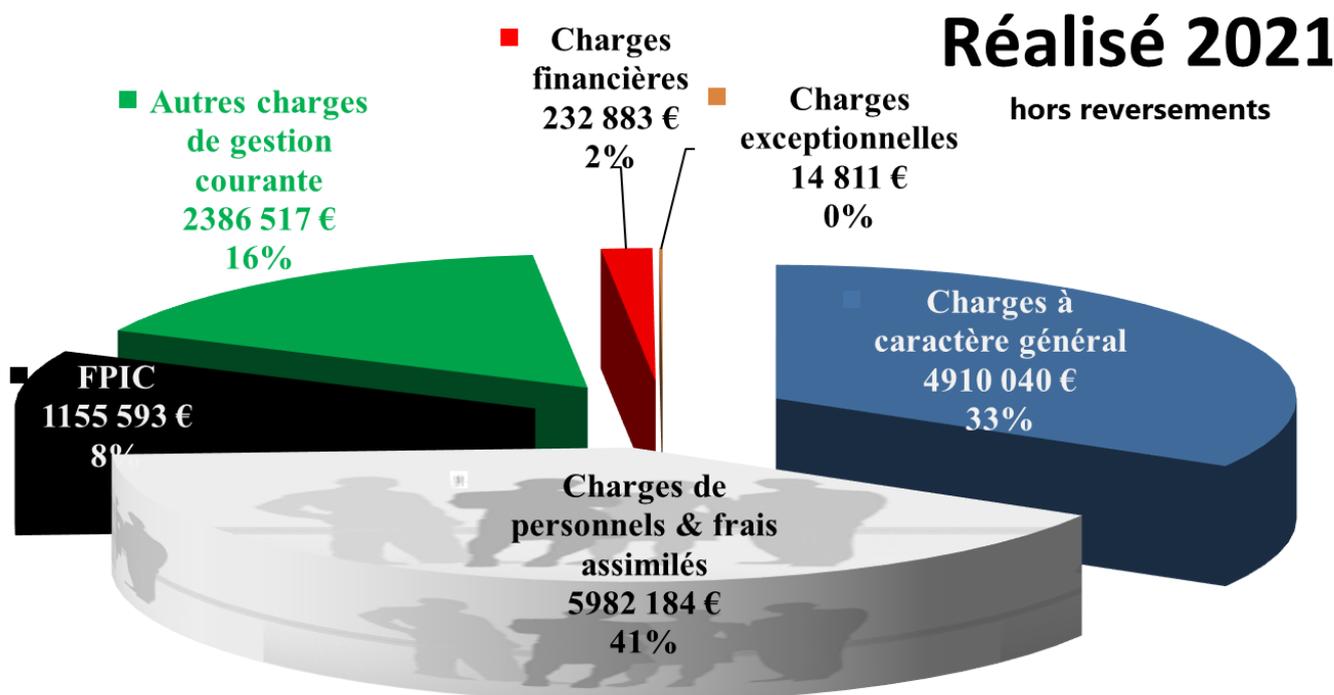
Les reversements exclus sont la TEOM, la taxe de séjours, les attributions de compensation, le FNGIR ; seul le FPIC est conservé qui est une contribution horizontale nationale.

Les dépenses de personnel et les charges à caractère général croissent essentiellement en raison de la préparation de l'ouverture du centre aquatique des fontaines. Il est précisé qu'une partie de ce personnel a été affecté à la base de loisirs des Etangs de Hollande évitant le recours à des vacataires.

Les charges de gestion courante augmentent essentiellement en raison du besoin de financement du budget office intercommunal de tourisme et des budgets annexes tels que la base de loisirs des Etangs de Hollande, ainsi que la GEMAPI & les Eaux de pluie et pour la dernière année, le SPANC.

Les autres dépenses restent stables.

L'évolution proportionnelle :



Toutes sections confondues, le budget primitif 2022 est équilibré en dépenses et en recettes et s'élève à 52 527 k€.

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles réelles s'élèvent à 44 020 k€ soit une augmentation de 5 % par rapport au budget prévisionnel 2021, lié essentiellement à l'ouverture en année pleine du centre aquatique des fontaines, de la mise en place du projet de territoires et du rattrapage des recrutements vacants pour finir de la TEOM chap. 014 estimée reversée sachant que ce poste n'a pas d'influence sur l'équilibre du budget (la même variation étant inscrit en recettes).

#### DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

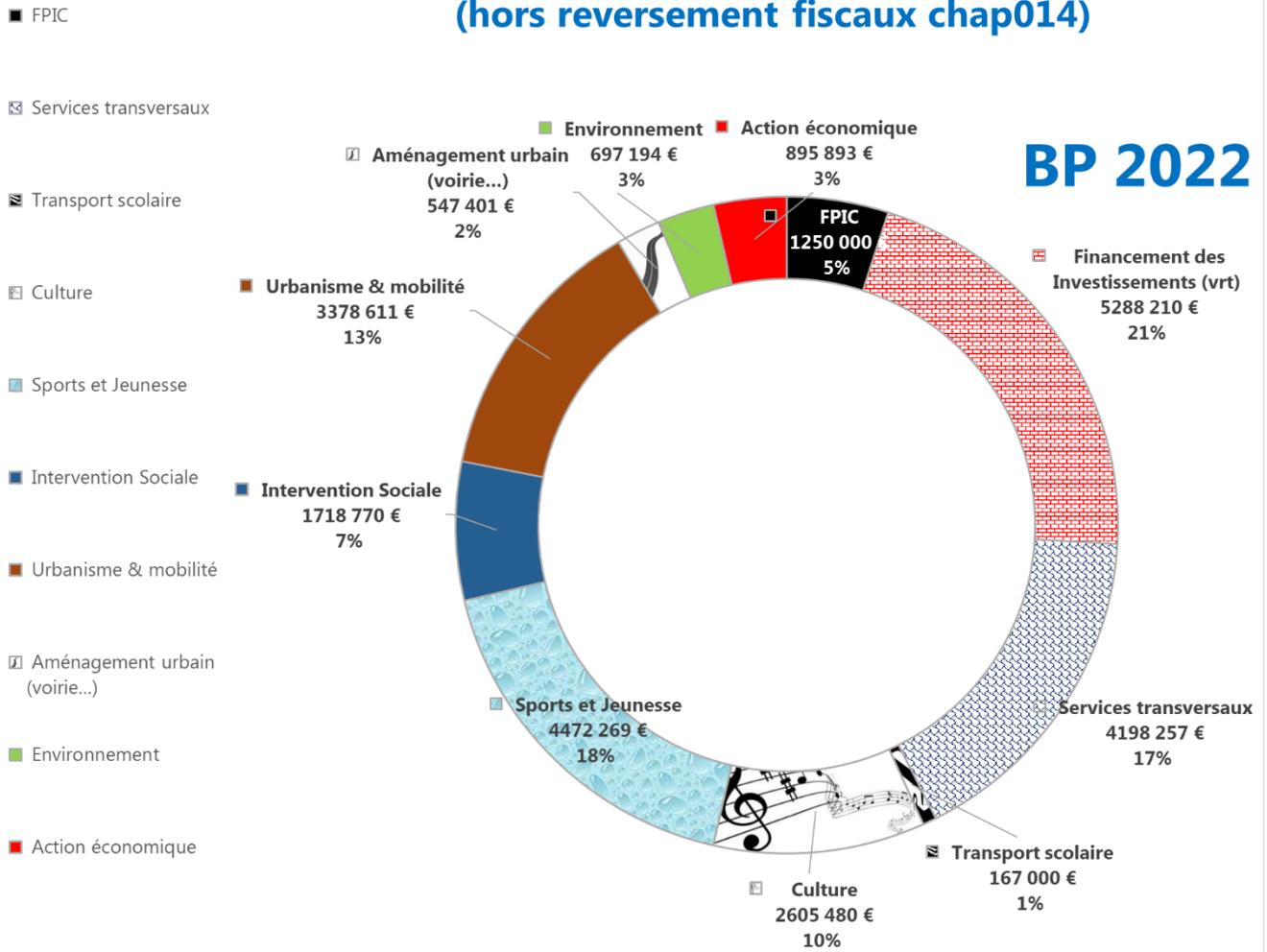
CHAPITRES		BP2022	% évo. BP/BP	% Dép.	Budget 2021	Mandaté 2021	% d'exécution (mandaté/BP)	% Dép. réelles	Mandaté 2020	Mandaté 2019	Mandaté 2018
Chapitre 011	Charges à caractère général	6 690 000 €	20%	15%	5 556 125 €	4 910 040,44 €	88%	12%	4 469 127 €	4 720 747 €	4 149 172 €
Chapitre 012	Charges de personnel & frais assimilés	7 525 800 €	12%	17%	6 735 610 €	5 982 184,17 €	89%	15%	5 605 449 €	5 393 773 €	5 598 315 €
Chapitre 014	Atténuation de produits	26 888 665 €	1%	61%	26 562 535 €	26 344 429,43 €	99%	66%	26 346 456 €	27 629 753 €	28 280 834 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues		-100%		100 000 €						
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	2 594 300 €	-5%	6%	2 730 615 €	2 386 516,75 €	87%	6%	2 263 277 €	1 729 736 €	1 723 197 €
Chapitre 66	Charges financières	220 775 €	-11%	1%	248 255 €	232 883,00 €	94%	1%	251 838 €	258 436 €	245 997 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	100 000 €		0%	100 000 €	14 811,14 €	15%	0%	28 015 €	127 524 €	18 430 €
<b>TOTAL</b>		<b>44 019 540 €</b>	<b>5%</b>	<b>100%</b>	<b>42 033 140 €</b>	<b>39 870 865 €</b>	<b>95%</b>	<b>100%</b>	<b>38 964 163 €</b>	<b>39 859 970 €</b>	<b>40 015 946 €</b>
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	6 572 715 €	36%		4 817 210 €						
Chapitre 042	Transfert entre sections (Dotations aux amortissements, +Value...)	1 935 000 €	11%		1 750 500 €	3 605 625 €	206%		1 581 579 €	1 118 249 €	992 116 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>52 527 255 €</b>	<b>8%</b>		<b>48 600 850 €</b>	<b>43 476 490 €</b>	<b>89%</b>		<b>40 545 742 €</b>	<b>40 978 219 €</b>	<b>41 008 062 €</b>
<b>Dépenses réelles par habitant</b>		<b>551 €</b>			<b>526 €</b>	<b>499 €</b>			<b>488 €</b>	<b>499 €</b>	<b>501 €</b>

En 2021, les charges à caractère général sont inférieures à leurs inscriptions en raison de la crise sanitaire et du report de l'ouverture du centre aquatique des Fontaines.

La baisse des dépenses de personnel s'explique en raison des retards de recrutements du personnel et de nombreux départs depuis 2020.

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT REELLES & ORDRES (hors reversement fiscaux chap014)

# BP 2022



## CHAPITRE 011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL

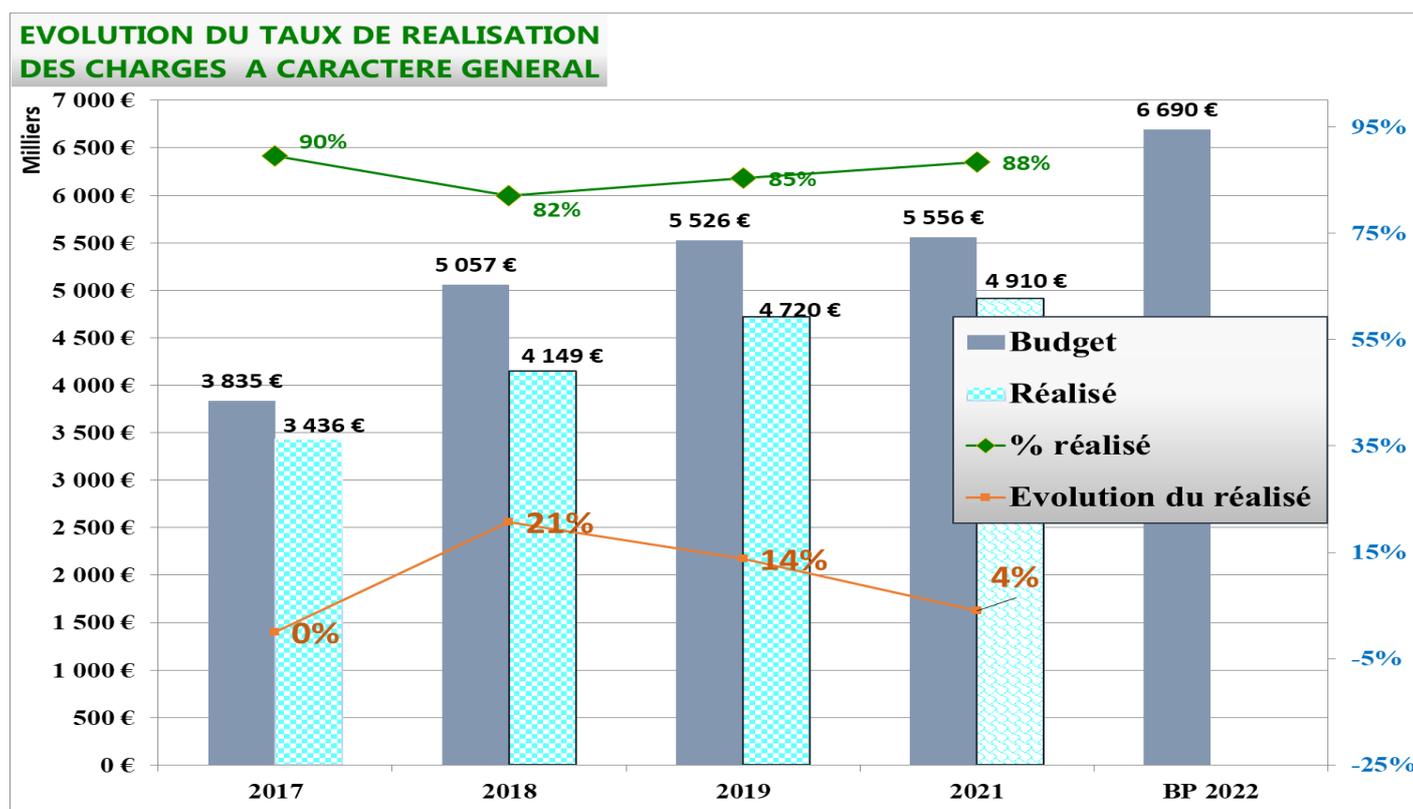
(page 13 du compte administratif et 15 du budget primitif)

Ce chapitre enregistre les acquisitions et prestations de services nécessaires au fonctionnement des services communautaires.

C'est un chapitre contraint par certaines dépenses obligatoires, par des engagements contractuels pluriannuels.

La crise sanitaire de 2020 et son premier confinement ont paralysé une grande partie de l'exécution de ce chapitre. Il s'est élevé à 4 470 k€ en 2020 soit une diminution de 251 k€ par rapport à 2019 ou 81 % du prévisionnel.

Malgré un cadre contraint et limité, le réalisé 2021 est de 4 910 k€ (ou 88 % du budget prévisionnel). Des dépenses conjoncturelles, telles que l'ouverture du centre de vaccination, la sécurisation du chantier de la piscine des fontaines, sont apparues et perdureront en 2022 ; elles ont contribué à une consommation plus importante des crédits.

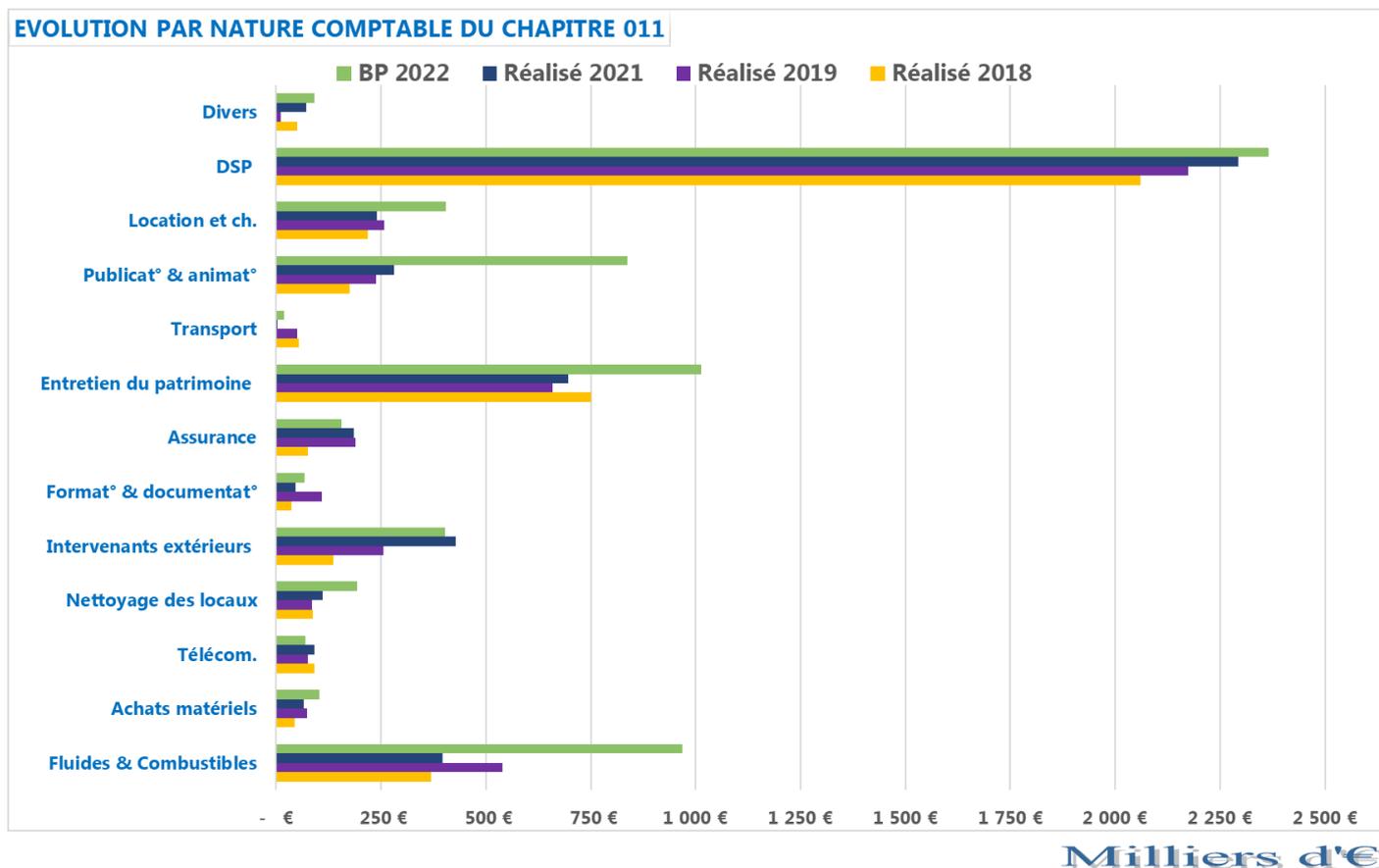


L'ouverture du centre aquatique des Fontaines pour presque 500 k€ et le développement économique pour 400 k€ sont les principaux facteurs de la progression de ce chapitre en 2022.

L'inflation, notamment sur les fluides -deuxième poste budgétaire des collectivités après les dépenses de personnels- a été anticipée. Un doute subsiste au vu des variations importantes constatées en ce début d'année.

Toutefois, comme démontre le graphique ci-dessus, chaque année des marges de manœuvre ont été dégagées en raison d'un contrôle systématique des dépenses lors de leurs engagements (mise en concurrence, intérêt...). Mais aussi en raison du report ou de non réalisation d'action prévues initialement ainsi la durée d'ouverture annuelle du centre de vaccination qui représente un budget sur ce chapitre de 50 k€.

On peut constater dans le graphique ci-après :



**Divers :**

Les déplacements et missions des personnels, droits divers, dont la SACEM, les autres impôts (taxe foncière) relatifs à divers biens de RT (crèche Sablière, COIE) qui composent ce budget ont avec la fin de la crise sanitaire retrouvée leurs rythmes antérieurs.

**Les frais de DSP (délégation de service public) (nature 611) augmentent en raison :**

Les sommes inscrites se décomposent comme suit :

DSP	2017	2018	2019	2020	2021	BP 2022
22 Transport Scolaire		85 792 €	171 802 €	141 571 €	139 157 €	165 000 €
512 Véhicule test COVID 19				23 676 €	17 021 €	
71 Aire des Gens du voyage	44 438 €	80 707 €	77 252 €	78 952 €	78 332 €	81 000 €
815 transports Urbain		1 893 594 €	1 925 492 €	1 967 887 €	2 059 356 €	2 120 000 €
815 Transports à la demande						
<b>Total général</b>	<b>44 438 €</b>	<b>2 060 093 €</b>	<b>2 174 546 €</b>	<b>2 212 687 €</b>	<b>2 293 766 €</b>	<b>2 366 000 €</b>

L'élargissement de la ligne de desserte en bus de la ZA Bel Air à celle de Bel Air la Forêt depuis septembre 2020, a eu une charge, en année pleine sur 2021, de 109 k€.

Les autres variations 2022 sont liées à un estimatif des conséquences de l'évolution des prix notamment des carburants sur les coefficients de revalorisation des coûts de gestion des DSP en cours.

**Les frais de location** ont baissé en 2018 suite au choix de déménagement du siège communautaire. En 2021, les frais de location d'un logement de fonction s'ajoutent à ces charges. Le SITREVA souhaite récupérer ses locaux qui, aujourd'hui, accueillent le cycle de l'eau. Par ailleurs, les derniers recrutements et ceux à venir dans le cadre du projet de territoire nécessitent la location de nouveaux bureaux. Ceux-ci, situés rue Chappe s'ajoutent à la nécessité d'avoir une salle de réunion complémentaire contiguë au 22 rue Gustave Eiffel, ces

éléments justifient la variation 2021 /2022 des locations immobilières + 90 k€ (nature 6132). Les charges locatives liées augmentent également (+5 k€) nature 614).

Les frais suivants, les plus conséquents (nature 6135) sont ceux relatifs à la location des véhicules communautaires (en légère baisse), des pianos pour les concerts des diverses manifestations du conservatoire sur le territoire. S'ajoutent en 2022, les locations d'un groupe électrogène pour le centre de vaccination et une tribune pour les compétitions qui se dérouleront au centre aquatique des fontaines dans le cadre de Rambouillet Territoires : « terre de jeux 2024 » (+33 k€).

### **Frais de publication et d'animation :**

La progression de ces frais provient :

- ✓ des frais d'organisation liés à l'opération Terre de Jeux qui se déroulera au centre aquatique des Fontaines en juin 2022.
- ✓ de la création d'un guide d'accueil des entreprises et salariés qui sera distribué.
- ✓ En 2021, il a été nécessaire de reconstituer un stock de produits publicitaires donné aux nouveaux habitants du territoire par chaque commune, ainsi que l'augmentation du prix de la publication de RT info. (Nature 623.)
- ✓ Dans le cadre de la semaine du développement durable RT a accru ses interventions soit 19 k€ en 2021 et 24 k€ en 2022. (nature 6228)
- ✓ L'analyse bactérienne chimique des eaux et de l'air des piscines, par un laboratoire. L'ouverture de la piscine des fontaines au public générera une hausse de la nature 6228.
- ✓ Dans le cadre du projet de territoire, RT s'est allouée une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la sollicitation de subvention pour ses propres projets, mais également pour les entreprises du territoire qui en feraient la demande, soit 157 k€. Les autres actions du projet de développement économique de prospection, d'animation, de définition du potentiel foncier ont nécessité l'inscription de 208 k€ (nature 6228).

**Transport :** L'arrêt du transport des élèves de l'ex-CCE, ainsi que de la commune d'Auffargis vers la piscine des Molières, (nature 6247) a permis une économie de -40 k€.

Les frais de déménagements constituent le solde de cet indicateur devenu non significatif qui disparaîtra (nature 624).

### **Les Assurances :** (natures 616) :

Pour mémoire, en 2017 la souscription d'une assurance dommage ouvrage dans le cadre des travaux de la piscine des Fontaines a été effectuée. Le renouvellement de celle-ci a eu lieu en 2020 et 2021 (nature 6168). La même couverture doit être prise pour les chantiers importants à venir en 2021 qui sont la réalisation de deux micro-crèches.

### **Entretien du patrimoine** (natures 615.)

Ce budget a retrouvé, en 2021, presque son niveau de 2019 avant la crise sanitaire.

L'augmentation conséquente de 2022 (+317 k€) est liée :

- A l'arrivée d'un nouvel équipement, le centre aquatique des Fontaines (+ 51 k€)
  - De nouveaux locaux, rue chappe et de l'adaptation nécessaire de l'ensemble des locaux (+89 k€)
  - de la maintenance sur les bornes électriques vieillissantes + 56 k€
  - L'extension, l'intensification du balayage des ZA et l'entretien des espaces des ZA (+ 46 K€ +27 k€)
  - Le renouvellement de la DSP des micro-crèches, intervenant en 2022, nécessite une réfection en profondeur des bâtiments + 11 k€
  - L'augmentation des frais d'hébergement de maintenance des logiciels liés à l'urbanisme soit + 15 k€
- Diverses autres prestations génèrent le solde inflationniste de ce type de dépenses.

**Le budget de formation du personnel et les abonnements :** (natures 6184 et 6182) La formation du personnel est ajustée au besoin des formations payantes.

Concernant les formations, au-delà des préparations concours et stages obligatoires suite à réussites aux examens..., l'accent est mis sur celles ayant trait aux règles en matière d'hygiène et de sécurité et habilitations et celles en relation avec les domaines de compétences de RT. **De nombreuses formations ont été annulées en 2020 et 2021 en raison de la crise sanitaire.**

**Prestataires extérieurs :** (natures 6226,6225 6288 et 6284)

Le réalisé est en progression en 2021 de 282 k€ par rapport à 2020 ou de 170 k€ par rapport à 2019 (année d'exécution plus habituelle) en raison, d'une part, d'un recours à une société de surveillance dans le cadre du chantier du centre aquatique des Fontaines (nature 6288) et d'un recours important à des conseils juridiques et acteurs (nature 6226).

La mise en place d'un système de télésurveillance inscrit en investissement avec l'ingénierie d'Yvelines Numériques permettra de réduire les frais de surveillance.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, RT adhère à la Société SVP dont elle a pu faire bénéficier les communes volontaires d'un contrat avantageux avec une participation réduite (nature 6226). RT a résilié en début d'année 2020 son contrat avec SVP. Au vu de l'insatisfaction persistant et du coût important de cette prestation à l'issue des 3 années de contrat groupe, il a été décidé de mettre un terme au contrat, cette année 2022, ce qui réduit l'exécution et le besoin prévisionnel d'honoraires.

**Nettoyage des locaux** (nature 6283) **et les produits d'entretien** (nature 60631) Une nouvelle Sté de ménage intervient dans les locaux de RT (y compris CIAS et Office de Tourisme) depuis le 4ème trimestre 2021. Son coût est plus important mais il permet d'avoir un accueil plus qualitatif des usagers et des conditions de travail plus acceptable pour les agents.

**Télécom et affranchissements** (natures 6261 et 6262)

Le nombre d'envois postaux plus important, lié à la crise sanitaire ou à l'office de tourisme en 2021, a arrêté la courbe de réduction des frais postaux en 2021 (+7 k€). Le budget est ramené à son niveau de 2020 soit 33 k€ (nature 6261).

En 2021, en raison de l'augmentation des abonnements téléphoniques, une hausse a été constatée. Une réorganisation du système d'appelle permet de baisser de 14 k€ par rapport à 2021 ce budget (nature 6262).

**Achats de matériel** (natures 60623,28 & 6063. sauf 60631, 6064 6068)

La fermeture des établissements nautiques en 2021 a généré la baisse importante des achats de matériel.

L'ouverture du centre aquatique des Fontaines génère une hausse importante de la consommation de produits chimiques, soit (+19 k€) (nature 60628).

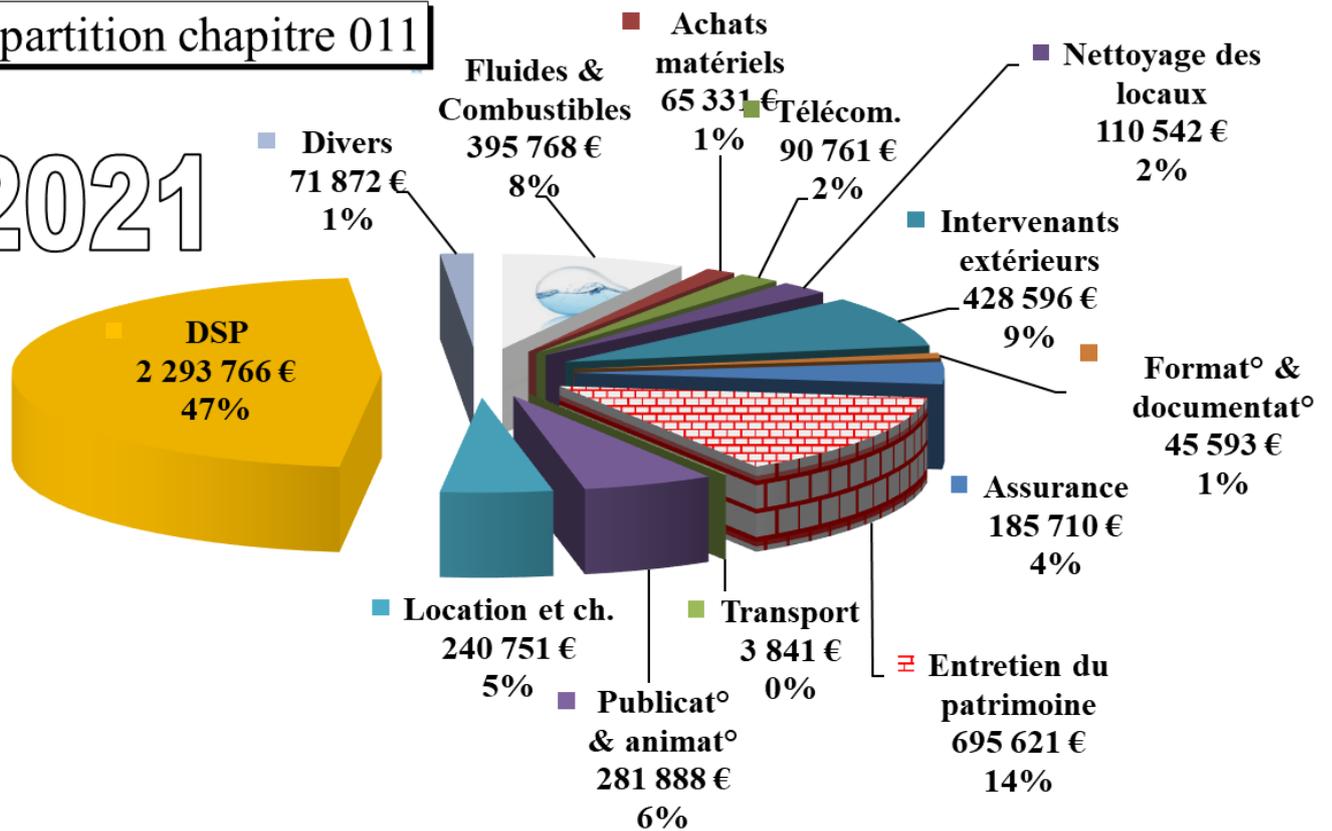
L'ouverture du centre de vaccination nécessite l'inscription de 6 k€ (nature 60632), 3 k€ de fournitures de bureaux (nature 6064), 6 k€ d'autres fournitures. L'intégralité des dépenses doivent être remboursées par l'ARS.

**Fluides** (natures 6061 et 60622) La consommation des fluides est également liée à l'ouverture du centre aquatique des Fontaines à laquelle s'ajoute l'inflation importante liée à la reprise économique et à présent aux conflits en Ukraine.

Les éléments précédemment décrits se retrouvent dans les graphiques ci-dessous et la modification des répartitions liées.

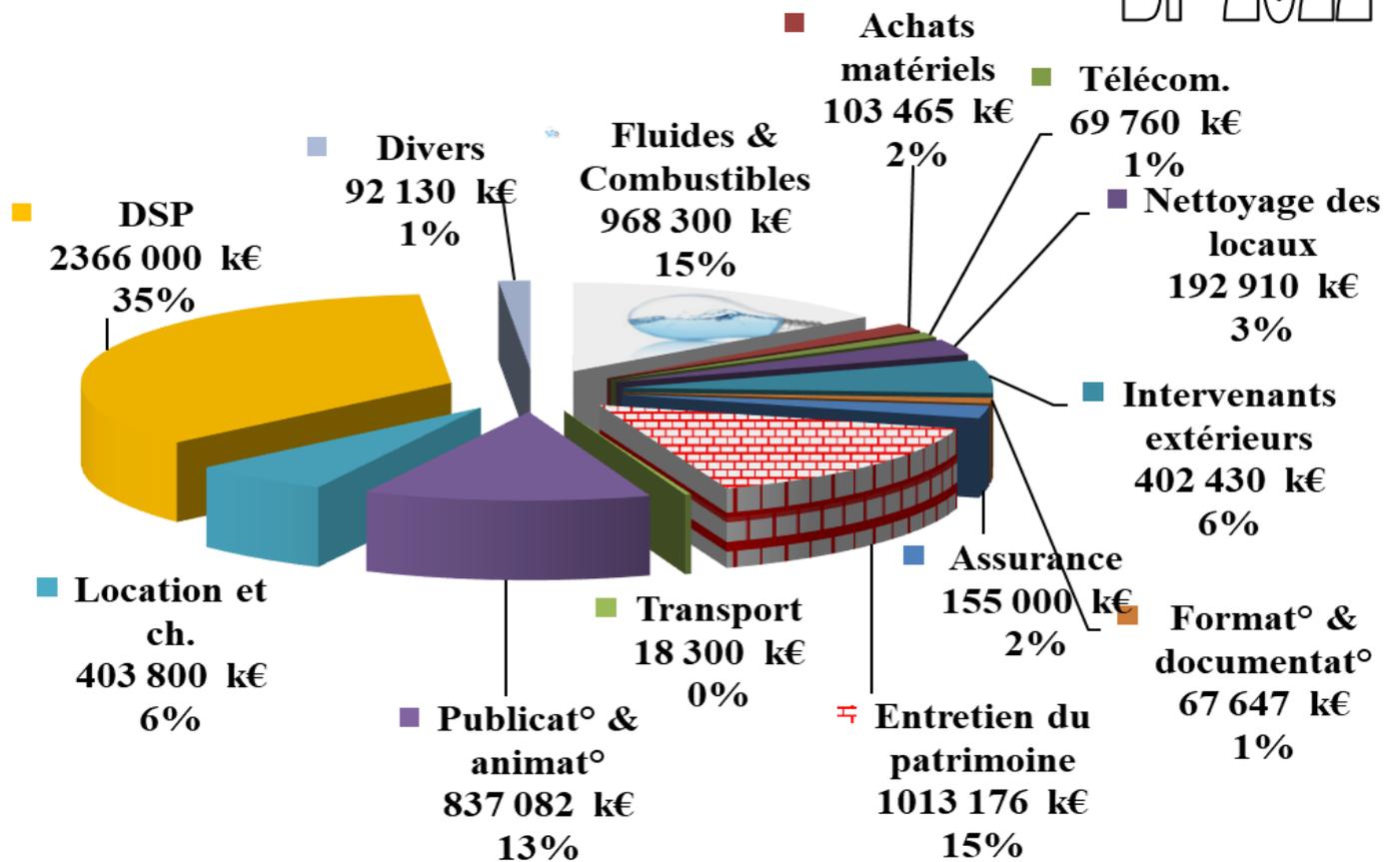
## Répartition chapitre 011

# 2021



## Répartition chapitre 011

# BP 2022



## CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNELS

(page 15 et annexes pages 148 à 151 du compte administratif 2021 et pages 13 et 14 et annexes pages 114 à 117 du budget primitif 2022)

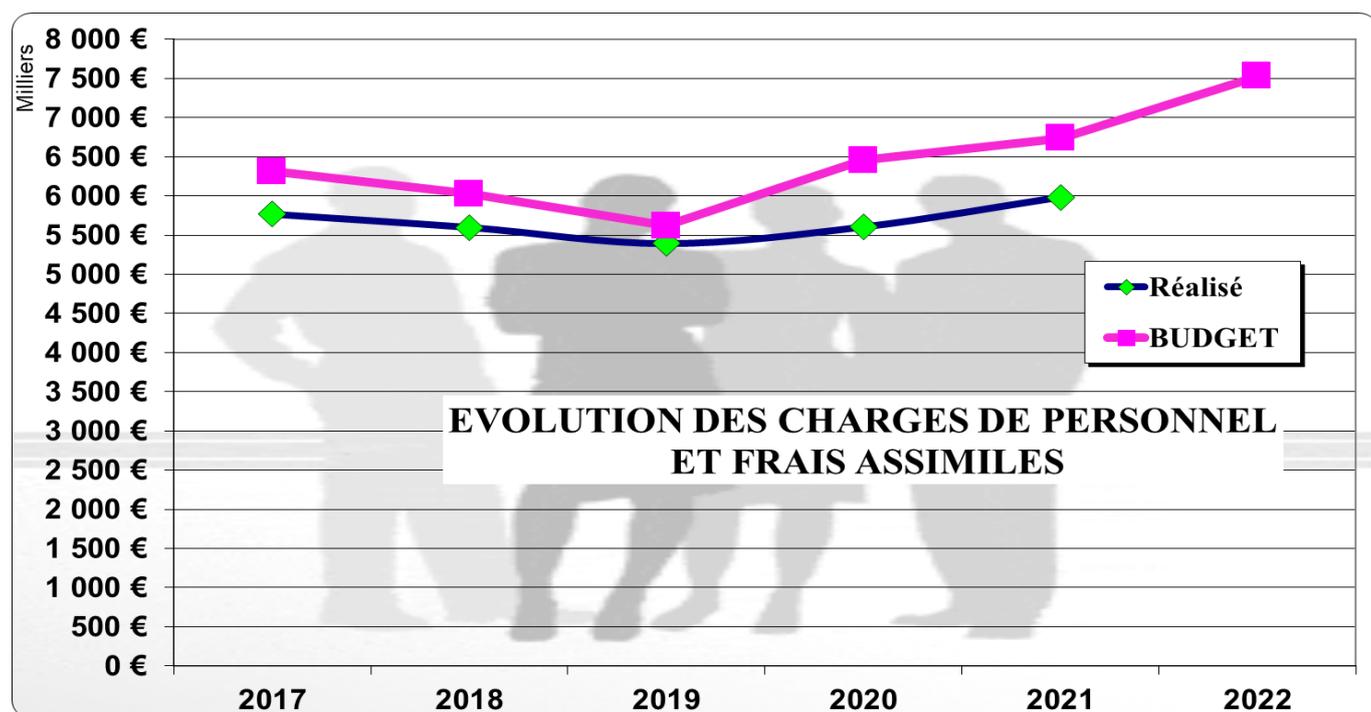
Ce chapitre comprend les frais de personnels, c'est-à-dire la rémunération des personnels titulaires et non titulaires, les charges de sécurité sociale, de prévoyance, et l'affiliation aux organismes divers.

Il comprend également les frais d'adhésion à des organismes d'action sociale (CNAS mis en place en 2011), les cotisations relatives à l'emploi des personnes ayant un handicap et les prestations/intervenants extérieurs (musiciens des spectacles et CIG pour la mission archives, par exemple, nature 6218).

Son montant s'élève à 5 982 k€ en 2021 soit 89 % du budget prévisionnel.

Le budget 2022 s'élève à 7 526 k€ afin de tenir compte de la mise en œuvre de la phase opérationnelle du projet de territoire qui sera finalisé en avril 2022.

A noter cependant, que cette prévision budgétaire 2022, estimée en début d'exercice budgétaire, dépendra, in fine, de la réussite de nos recrutements lancés au cours de cet exercice.



### Effets liés aux effectifs 2021 intégrés dans les préparatifs 2022

- Le socle des effectifs permanents constatés sur l'année 2021 et présents en fin d'année 2021
- Intégration des effets année pleine des arrivées en cours d'année 2021 : *arrivées des maîtres-nageurs et des équipes techniques et vestiaires des Fontaines ; recrutements divers : DGS, directeur ADS, etc.*
- Projection des recrutements en cours de recherche permanents : *arrivées estimées au second trimestre 2022*
- Les postes vacants historiquement en 2021, sont reportés sur 2022 : *archiviste, observatoire fiscal, agent comptable*
- Effet des recrutements engagés en 2021, réalisés début 2022 : *conseiller énergie, DRH*
- Le maintien de l'activité auprès du centre de vaccination ouvert en décembre 2021 sur 3 mois en 2022.

Depuis 2019 (pour des raisons techniques), les agents affectés à temps complet dans les budgets annexes SPANC, base de loisirs « Etangs de Hollande » et GEMAPI sont rémunérés directement sur ces budgets. Le temps « partiel » des agents passés sur ces budgets restent facturés. Le décompte est exposé ci-après :

Budgets refacturés concernés {frais de personnels}	2018	2019	2020	2021	BP2022
CIAS (dont cotisation CNAS)	11 250 €	13 662 €	17 992 €	17 992 €	4 000 €
Office Communautaire de Tourisme	15 350 €	15 363 €	5 363 €	8 000 €	8 000 €

Base de loisirs des Étangs de Hollande	125 350 €	6 733 €	94 426 €	106 200 €	14 020 €
Cycle de l'eau (GEMAPI Eaux assainissement)	89 413 €	10 861 €	39 940 €	55 623 €	54 500 €
ZA Bel Air la Foret	43 757 €	46 319 €	47 107 €	40 986 €	40 986 €
<b>Recettes inscrites au chapitre 70</b>	<b>269 770 €</b>	<b>92 938 €</b>	<b>204 828 €</b>	<b>228 801 €</b>	<b>121 506 €</b>

- ✓ {\*} Le CIAS et l'office de tourisme ont signé une convention d'objectif qui forfaitise les frais de personnels
- ✓ {\*} les personnels affectés au centre aquatique des Fontaines ont été affectés aux Etangs de Hollande en remplacement des vacataires habituellement recrutés pour la saison estivale de cet équipement.

L'ouverture effective du centre aquatique Les Fontaines en janvier 2022 nécessite, à ce stade, un maintien des effectifs en place, le temps de sécuriser la finalisation de l'activité et la stabilisation de la fréquentation. L'adaptation des équipes, au site récemment ouvert, impose une prudence dans le calibrage définitif des équipes pour faire face aux contraintes bâtementaires et à l'évolution éventuelle de l'amplitude d'ouverture.

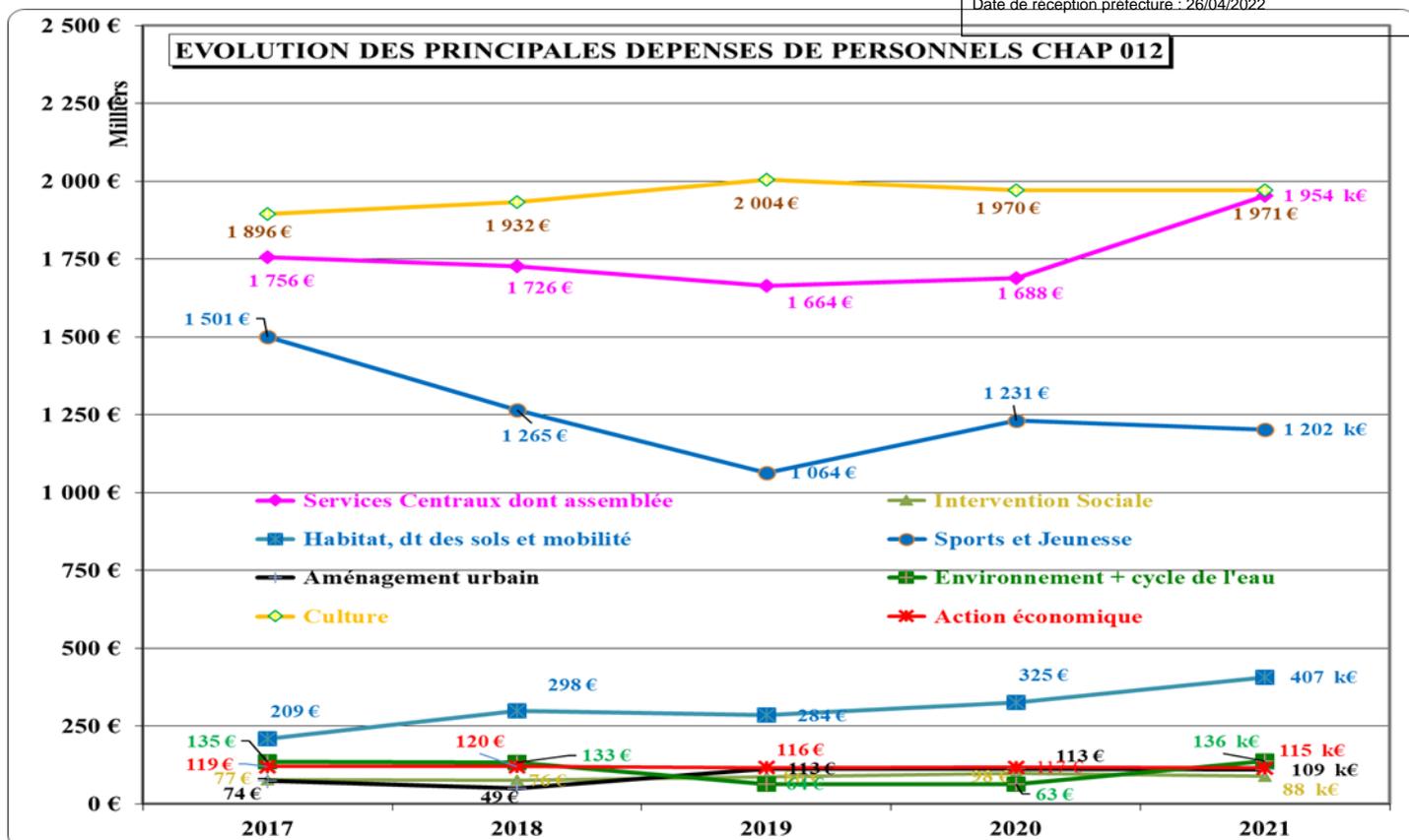
L'écriture de lignes directrices de gestion RH, abordées en 2021, se poursuivra en 2022 pour aboutir à un schéma global. Le développement RH se poursuivra dans une logique opérationnelle, centrée sur le développement de la technicité des agents et leur épanouissement professionnel.

Sur l'année 2022 une ligne d'actions de prévention des Risques Psycho sociaux (RPS) sera engagée, notamment avec l'accompagnement du CIG. Une méthodologie pour la prévention du harcèlement sera également proposée en interne en association avec les encadrants.

Une attention particulière sera menée sur le portage Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), avec la ligne managériale, et ce dans un objectif qualitatif.

Le plan de recrutement 2022 sera axé sur la réalisation des objectifs liés au projet de territoire. La direction du développement économique reste un axe majeur et prioritaire ainsi que la mobilité. La direction du développement durable poursuit sa structuration avec une équipe complète en 2022 avec l'arrivée d'une conseillère en énergie, au 1er février.

L'approche candidat sera tournée vers le développement RH, en favorisant aussi bien la mobilité interne qu'externe. L'attractivité de la collectivité sera travaillée en synergie avec les directions concernées, sur le plan métier et en termes de communication RH.



#### Éléments de composition des effectifs :

- Prévisions au réel des recrutements finalisés comme le *conseiller Energie*
- Projection des recrutements en cours sur coûts moyens observés avec une intégration projetée en cours d'année
- 2 créations de postes à la direction de la mobilité
- 2 créations de postes à la direction du développement économique
- Création du poste de chargé de prévention délinquance
- Maintien des effectifs de maîtres-nageurs au centre aquatique des Fontaines définis en cible initiale
- Renfort à l'accueil/contrôle des passes au centre aquatique des Fontaines compte tenu de l'actualité sanitaire

#### Les éléments connus, d'ordre législatif et réglementaire au 1er janvier 2022 ont également été intégrés dans la prospective :

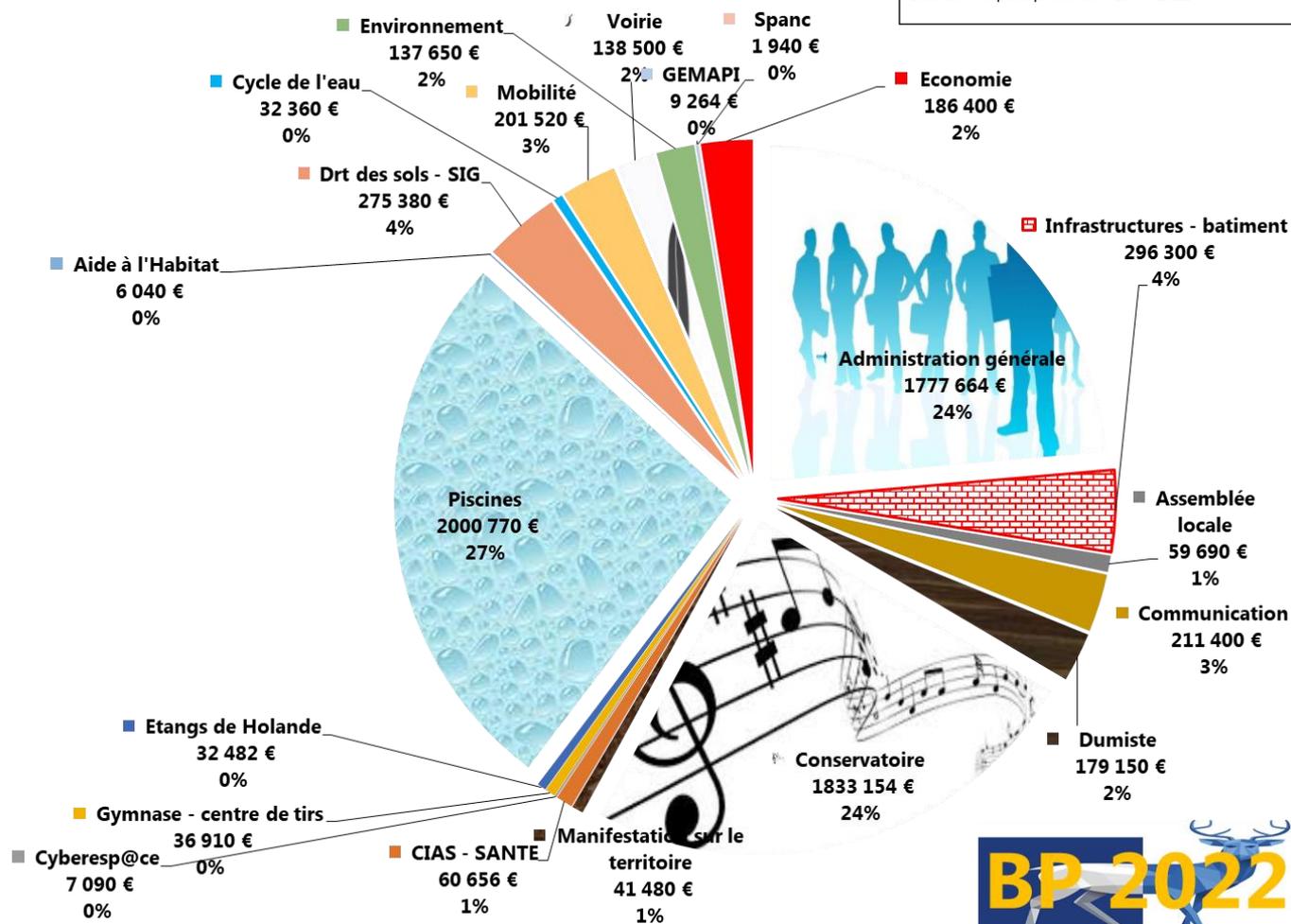
- Mise en place de la prime inflation au 01 01 2022
- Suite des reclassements de grilles indiciaires des catégories C
- Fin du processus PPCR
- Prise en compte des nouveaux taux de contribution
- Prise en compte d'avancements de carrière naturels

## Situation comparée d'évolution des effectifs 2021 en regard de la prospective 2022

		Effectifs au 31 12 2021	Effectifs cible 2022
Siège	Direction générale des Services	7	10
	Direction de la communication	6	5
	Direction des affaires financières	5	8
	Direction recouvrement régies	1	1
	Direction des ressources humaines	4	5
	Direction informatique et réseaux	5	4
	Direction des infrastructures	5	6
	Direction du développement durable	2	3
	Direction du développement économique	2	4
	Direction de la mobilité	2	4
	Direction du Système d'information Géographique	1	1
	Direction de la commande publique	3	3
	Direction de l'urbanisme et aménagement du territoire	5	5
centre de vaccination	2	0	
<b>Total Siège</b>		<b>50</b>	<b>59</b>
Conservatoires	Direction du conservatoire	2	2
	Etablissement de Rambouillet	37	37
	Etablissement de saint Arnoult en Yvelines	17	17
	Intervenant écoles	6	6
<b>Total Conservatoires</b>		<b>62</b>	<b>62</b>
Direction du cycle de l'eau	Direction du Cycle de l'eau	4	4
	Service Gemapi	5	6
	Service Assainissement	7	7
<b>Total Direction du cycle de l'eau</b>		<b>16</b>	<b>17</b>
Direction sports et loisirs	Direction sports et loisirs	2	2
	Piscine des Essarts le Roi	8	8
	Piscine des fontaines	32	32
	Intervenant écoles	1	1
<b>Total Direction sports et loisirs</b>		<b>43</b>	<b>43</b>
<b>Total général</b>		<b>171</b>	<b>181</b>

Les ETP du cycle de l'eau sont à partir de 2019 sur les budgets annexes respectifs (SPANC – GEMAPI – Eau potable – Assainissement)

La répartition par fonction et la suivante :



Il est à noter que certaines charges, figurant dans cette répartition, telles que les cotisations au CNAS, handicap (FIPH)... soit 87 k€ en 2021 ou 77 k€ en 2022 (natures 6456, 6458, 6475, 6488) ne sont pas réparties par fonction car payées en une fois sur la masse salariale globale de l'année N-1. Elles sont enregistrées en administration générale augmentant d'autant le budget qui lui est propre.

Les effectifs nécessaires à l'ouverture du centre aquatique des Fontaines se sont constitués tout au long de l'année 2021 afin de préparer l'ouverture de l'établissement début janvier 2022.

## **CHAPITRE 014 : ATTENUATION DE PRODUITS**

(page 14 du compte administratif 2021 et page 16 du budget primitif 2022)

Il enregistre :

### 1. **La Taxe d'enlèvement des Ordures ménagères** (TEOM) (nature 73918)

2. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est entièrement reversée au SIEED pour les communes de Gambaiseuil et de Mittainville, au SICTOM pour les autres communes.
3. La recette est perçue en nature 7331 : 9 009 K€ en 2021 (8 855 k€ en 2020, 10 348 k€ en 2019) 9 429 k€ sont prévus en 2022.
4. La valeur locative est la base de recouvrement de cette taxe sur le territoire (idem TH et TF). Comme vu à l'occasion du DOB, les bases varieront de 3,4 % cette année
5. Le rapport annuel de ces deux syndicats est présenté obligatoirement au conseil communautaire chaque année.

TAUX MOYEN	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	7,28%	7,26%	7,23%	7,06%	5,92%	5,91%
	7,29%	7,88%	7,02%	6,96%	6,82%	7,02%

{\*} Ce taux moyen n'est qu'indicatif. Il existe des variations de taux entre certaines communes du SICTOM qui sont liées aux variations des prestations exécutées selon les communes (sur leurs demandes).

La transmission des bases n'est toujours pas intervenue, ainsi que la transmission des besoins de financement des syndicats, les montants budgétés sont forfaitaires mais n'ont pas d'influence sur l'équilibre du budget puisque l'inscription est identique en recettes et en dépenses (versement) soit aux chapitres 73 et 014.

## 6. **les attributions de compensation versées aux collectivités membres.**

L'attribution de compensation est une dépense obligatoire des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique (EPCI à FPU). Elle est versée chaque année aux communes membres du groupement. Elle a pour rôle de garantir l'équilibre du budget communal à la suite des transferts de recettes et de charges à l'EPCI, ou de leur rétrocession par celui-ci aux communes. Son montant est donc évolutif et doit être révisé à chaque nouveau transfert ou rétrocession ; il peut être positif ou négatif.

La juste évaluation de l'attribution de compensation repose sur les principes de transparence et d'équité et participe ainsi à la bonne relation entre les communes entre elles et avec la Communauté.

Conformément à la réglementation en vigueur et à l'alinéa 7 du IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, il appartient aux conseils municipaux d'approuver le rapport de la CLETC par délibérations concordantes à la majorité qualifiée prévue au premier alinéa du II de l'article L.5211-5 du CGCL, soit 2/3 au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la 1/2 de la population totale de celles-ci, ou par la 1/2 au moins des conseils municipaux des communes représentant les 2/3 de la population.

Ces délibérations ont été prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport aux Conseils municipaux par le président de la commission.

En 2021, une retenue sur attribution modificative est intervenue relative à une condamnation de l'office communautaire de tourisme pour une procédure antérieure au transfert de l'office de Rambouillet (en 2014), le montant de la condamnation exécutable, pour laquelle l'appel a été interjeté, sera déduite qu'en 2021 à titre exceptionnelle pour 154 948 €.

Ce qui explique qu'en 2022 l'attribution de Rambouillet semble progresser malgré une retenue, comme pour les autres communes, au titre de la compétence eau de pluie urbaine, retenue dérogatoire, proposée par le conseil et adoptée à l'unanimité des conseils municipaux des communes membres.

Cette retenue permet de financer partiellement ce budget, à hauteur, du montant des conventions de transfert de compétence signé avec les communes soit 102 129 € (voir le chapitre 65 et le rapport relatif aux budgets du cycle de l'eau).

Les sommes adoptées par la CLETC et validées par les communes sont les suivantes :

**Attribution de compensation**

**Selon décision du conseil communautaire  
du 20 septembre 2021**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Provisoire 2022 après adoption système dérogatoire
Ablis	424 896 €	1 381 840 €	1 381 840 €	1 381 840 €	1 381 840 €	1 381 840 €	1 375 932 €
Allainville-aux-Bois	6 554 €	82 155 €	82 155 €	82 155 €	82 155 €	82 155 €	81 828 €
Auffargis	198 962 €	198 962 €	198 962 €	198 962 €	198 962 €	198 962 €	196 182 €
Boinville-le-Gaillard	11 180 €	105 719 €	105 719 €	105 719 €	105 719 €	105 719 €	104 321 €
La Boissière-Ecole	105 769 €	105 769 €	105 769 €	105 769 €	105 769 €	105 769 €	105 522 €
Bonnelles	351 694 €	351 694 €	360 949 €	353 545 €	353 545 €	353 545 €	350 387 €
Les Bréviaires	- 130 937 €	32 003 €	26 171 €	26 171 €	26 171 €	26 171 €	24 936 €
Bullion	314 288 €	314 289 €	323 734 €	316 178 €	316 178 €	316 178 €	313 894 €
La Celle-les-Bordes	182 639 €	182 639 €	187 139 €	183 539 €	183 539 €	183 539 €	181 381 €
Cernay-la-Ville	343 941 €	343 941 €	343 941 €	343 941 €	343 941 €	343 941 €	342 832 €
Clairefontaine-en-Yvelines	174 841 €	174 842 €	179 072 €	175 688 €	175 688 €	175 688 €	174 848 €
Emancé	32 484 €	32 484 €	32 728 €	32 606 €	32 606 €	32 606 €	31 734 €
Les Essarts-le-Roi	497 114 €	652 249 €	620 871 €	620 871 €	620 871 €	620 871 €	608 147 €
Gambaiseuil	16 956 €	16 956 €	16 956 €	16 956 €	16 956 €	16 956 €	16 828 €
Gazeran	276 191 €	276 191 €	276 191 €	276 191 €	276 191 €	276 191 €	272 948 €
Hermeray	15 251 €	15 251 €	15 251 €	15 251 €	15 251 €	15 251 €	14 979 €
Longvilliers	225 406 €	225 406 €	387 426 €	252 492 €	252 492 €	252 492 €	251 116 €
Mittainville	1 145 €	1 145 €	1 145 €	1 145 €	1 145 €	1 145 €	774 €
Orcemont	- 1 292 €	- 1 291 €	4 027 €	3 892 €	3 892 €	3 892 €	2 705 €
Orphin	210 837 €	210 837 €	213 119 €	212 963 €	212 963 €	212 963 €	211 753 €
Orsonville	- 8 361 €	19 558 €	19 558 €	19 558 €	19 558 €	19 558 €	18 860 €
Paray-Douville	24 721 €	52 740 €	52 740 €	52 740 €	52 740 €	52 740 €	52 611 €
Le Perray-en-Yvelines	1 780 032 €	1 953 818 €	1 922 998 €	1 922 998 €	1 922 998 €	1 922 998 €	1 907 636 €
Poigny-la-Forêt	48 727 €	48 727 €	48 727 €	48 727 €	48 727 €	48 727 €	47 363 €
Ponthévrard	281 924 €	281 924 €	284 774 €	282 494 €	282 494 €	282 494 €	281 341 €
Prunay-en-Yvelines	88 459 €	195 228 €	195 228 €	195 228 €	195 228 €	195 228 €	193 898 €
Raizeux	18 344 €	18 344 €	18 344 €	18 344 €	18 344 €	18 344 €	17 400 €
Rambouillet	6 517 197 €	6 536 137 €	4 733 237 €	4 566 753 €	4 649 995 €	4 495 047 €	4 631 316 €
Rochefort-en-Yvelines	334 421 €	334 421 €	339 046 €	335 346 €	335 346 €	335 346 €	334 690 €
Saint-Arnoult-en-Yvelines	1 072 748 €	1 072 748 €	1 102 188 €	1 078 636 €	1 078 636 €	1 078 636 €	1 069 313 €
Saint-Léger-en-Yvelines	75 007 €	75 007 €	75 007 €	75 007 €	75 007 €	75 007 €	72 526 €
Saint-Hilarion	90 242 €	90 242 €	90 502 €	90 372 €	90 372 €	90 372 €	89 436 €
Saint-Martin-de-Bréthencou	- 155 572 €	106 502 €	116 567 €	116 567 €	116 567 €	116 567 €	115 885 €
Sainte-Mesme	- 21 008 €	113 739 €	121 496 €	121 496 €	121 496 €	121 496 €	120 607 €
Sonchamp	125 022 €	125 022 €	151 556 €	133 474 €	133 474 €	133 474 €	130 550 €
Vieille-Eglise-en-Yvelines	75 538 €	75 538 €	75 538 €	75 538 €	75 538 €	75 538 €	73 786 €
<b>Total</b>	<b>13 605 361 €</b>	<b>15 802 776 €</b>	<b>14 210 671 €</b>	<b>13 839 152 €</b>	<b>13 922 394 €</b>	<b>13 767 446 €</b>	<b>13 820 265 €</b>

7. **Taxe de séjours** (nature 7398) Depuis 2020, la taxe de séjour additionnelle de 15 % est perçue, au titre de la Société du Grand Paris, afin de financer le métro automatique, autour de la capitale. Le solde est entièrement reversé à l'organisme en charge de la promotion du territoire, l'Office Intercommunal de Tourisme.

Soit 281 k€ en 2022 et 304 k€ effectués en 2021.

8. **Depuis 2012 ce chapitre enregistre également :**

- Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) (nature 739221) : la réforme de la taxe professionnelle avait pour objectif de garantir les ressources fiscales issues de l'ancienne taxe professionnelle de 2010 aux collectivités. Lorsqu'une d'entre elles s'avérait bénéficiaire, un prélèvement a été opéré pour être reversé aux « collectivités perdantes ». De plus, la loi de finances rectificative du

printemps 2012 a intégré les rôles supplémentaires sur les années antérieures à 2010. Depuis 2017, c'est donc la somme des FNGIR prélevés sur les trois anciens EPCI : CART 757 k€, CCE 958 k€ et CAPY 393 k€ soit 2 108 k€.

- Le Fonds de Péréquation Intercommunale (FPIC) (nature 739223) dont l'objectif est de prélever des recettes dans les communes à fort potentiel financier pour les redistribuer aux communes plus défavorisées.

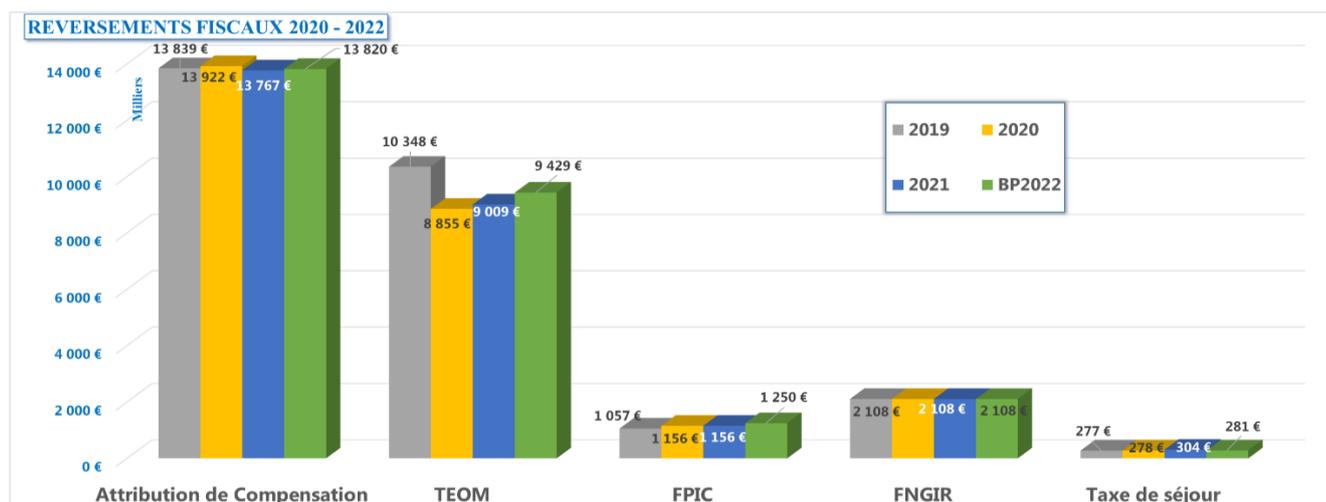
Le territoire est contributeur au FPIC, son potentiel financier agrégé étant supérieur à 90% du potentiel financier agrégé moyen.

La loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 (art.194) comporte des modifications importantes des indicateurs financiers et fiscaux utilisés dans le cadre du FPIC afin d'adapter ces critères aux réformes fiscales actuelles (suppression de la THRP et d'une partie des impôts économiques des établissements industriels). Cela aura un impact sur le FPIC. Il est difficile (comme chaque année) de mesurer l'impact sur le montant définitif. Un lissage de la réforme est prévu jusqu'en 2028. C'est pourquoi, le montant inscrit au budget 2021 est reconduit soit 1 250 k€.

Répartition FPIC							
en €	2017	2018	2019	2020	2021	FPIC évo 2020/2021	Pour info FSRIF 2021
<b>Total communes</b>	<b>3 066 331 €</b>	<b>3 020 962 €</b>	<b>3 182 260 €</b>	<b>3 059 659 €</b>	<b>3 084 596 €</b>	<b>24 937 €</b>	<b>158 705 €</b>
<b>CA RT</b>	<b>1 232 380 €</b>	<b>1 305 496 €</b>	<b>1 056 716 €</b>	<b>1 155 975 €</b>	<b>1 155 593 €</b>	<b>-93 €</b>	
<b>Total</b>	<b>4 298 711 €</b>	<b>4 326 458 €</b>	<b>4 238 976 €</b>	<b>4 215 634 €</b>	<b>4 240 189 €</b>	<b>24 844 €</b>	

Il est à noter l'influence du coefficient d'intégration fiscale réel (CIF) sur le FPIC préjudiciable pour les communes et EPCI comme pour la DGF (voir chapitre 74). Le CIF de RT reste inférieur de 15 points à la moyenne nationale.

La notification du FPIC intervient en début du deuxième semestre.



## **CHAPITRE 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**

(page 14 du compte administratif 2021 et 16 du budget primitif 2022)

Ce chapitre regroupe essentiellement des versements à différents acteurs comme les subventions aux associations, aux établissements publics (CIAS, Office de Tourisme, etc.) et aux budgets annexes.

Il se compose de la manière suivante :

### 1. Nature 6521 : Budget Annexe à caractère administratif :

- a. SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) : **Une avance financière de 123 k€ en 2021 a été nécessaire à l'équilibre de cette compétence enregistré sur le budget assainissement.** Le vote d'une taxe spécifique par le conseil communautaire en septembre 2021 applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2022, comme le veut la réglementation en vigueur ; permet d'auto-équilibrer ce budget ; mesure d'équité avec les usagers en assainissement collectif grâce à une taxe.
- b. GEMAPI & eau de pluie : (comme nous l'avons vu au chapitre 014 lors des AC) Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, RT est en charge des réseaux de pluie urbains, tels que définis par le conseil. En 2022, un versement prévisionnel de 492 k€ pour la gestion des eaux pluviales. Il correspond :
  - + aux reversements du prélèvement dérogatoire sur les attributions de compensation votées à l'unanimité, en parallèle de la convention de compétence, soit 102 k€.
  - + à l'amortissement des biens transférés,
  - + et essentiellement le financement de l'audit des réseaux sur le territoire tel que souhaité par la CLETC, soit 420 k€ (autofinancés pour partie par les amortissements) sur 2022. La même somme est à prévoir en 2023.

**Un financement de 399 202 € et de 326 147 € a été versé au titre de 2021 et 2020 soit 425 k€ dont le financement n'a pas encore été organisé.**

### 2. Nature 653. : Indemnités et formation des élus

L'indemnité brute de l'exécutif de RT suit l'évolution du point des fonctionnaires. Elle est liée au nombre de vice-présidents (14) et dépend de la strate de population. Ces derniers points ont été fixés par délibération de juillet 2020. Le besoin annuel est estimé de 361 k€ en 2022.

### 3. Natures 6541 et 6542 : Pertes sur créances irrécouvrables et éteintes

Ce compte enregistre les recettes que le Trésor Public ne peut recouvrer, soit parce que le débiteur est insolvable ou disparu, soit parce que la créance est caduque.

Les admissions en non-valeur 2021 sont soumises au vote de l'assemblée délibérante ce jour. Le budget a donc été ajusté pour faire face aux demandes de la trésorerie pour 2021 et 2022.

Depuis la fusion des trois EPCI en 2017, de nombreuses créances subsistent compte tenu d'un retard dans les relances de la trésorerie de St Arnoult-en-Yvelines C'est pourquoi comme le veut la loi des provisions pour créances douteuses devront être prises comme exposé ci-après, lors de la présentation des opérations d'ordre.

### 4. Nature 65548 : Autres contributions aux organismes de regroupement :

La participation au syndicat Yvelines Numériques pour la numérisation du territoire communautaire, le montant est calculé par habitant soit 16 k€ depuis 2019.

### 5. Natures 6573. : Subvention fonctionnement organisme public et budgets annexes à caractère administratif ou commercial ou industriel :

- Commune membre du GFP : l'article 302 bis du CGI prévoit le versement aux Communautés d'agglomérations de la taxe perçue sur les jeux hippiques. RT n'a pas à sa charge l'hippodrome de Rambouillet. Le conseil a donc décidé un reversement à la commune de Rambouillet des montants encaissés, soit 8,4 € en 2021, reconduits en 2022.

- **Budget à caractère administratif** : il enregistre le besoin de financement du budget de la « Base de loisirs des Etangs de Hollande » 205 k€ en 2021 et 329 k€ en 2022. Une augmentation afin de couvrir le déficit 2021 et de répondre aux besoins du projet de territoire. Le détail vous sera fourni lors de l'évocation de ce budget annexe dans le détail en fin de ce document.

- **Subvention CIAS :**

Le CIAS Rambouillet Territoires, selon les compétences qui lui ont été définies, agit en matière d'action sociale, en faveur du lien intergénérationnel.

Il s'organise en 3 pôles : « Direction », « Personnes âgées et/ou en situation de handicap » et « Petite enfance ». Le pôle « Direction » contribue à l'élaboration de la politique sociale de Rambouillet Territoires, participe à l'élaboration et conduit le projet d'établissement du CIAS RT, assure la direction de l'établissement, la gestion des ressources humaines et des finances.

Le pôle PAPH est doté d'un service de maintien à domicile auprès des personnes âgées et/ou en situation de handicap (avec ses 2 antennes : Rambouillet et Ablis).

Le pôle Petite Enfance permet aux familles de bénéficier d'un d'accompagnement pour leurs jeunes enfants (âgés de 0 à 4 ans) avec un accueil au sein du réseau de 7 micros-crèches de Rambouillet Territoires - gérées en Délégation de Service Public - ou du Relais Intercommunal Petite Enfance (RIPE) ex-RIAM, doté de 4 antennes (Ablis – Les Essarts-le-Roi-le Perray-en-Yvelines- Rambouillet)

Ce document a pour but d'exposer l'analyse du contexte d'élaboration du budget et des orientations budgétaires retenues pour l'année à venir. L'exposé donne lieu à un débat qui n'est pas sanctionné par un vote. Il n'a aucun caractère décisionnel.

Il a pour but de renforcer l'information et l'implication des élus en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de l'établissement.

#### **Evolution de la subvention Rambouillet territoires**

Section	2018	2019	2020	2021	2022	par habitant*
Pers. Agées, Pers. Handicapée (PAPH)	500 000 €	606 861 €	690 415 €	571 000 €	690 415 €	9,87 €
Micro Crèches	211 315 €	287 585 €	295 585 €	253 000 €	295 585 €	2,95 €
Relais I. Assistante Maternelle	84 558 €	168 663 €	188 000 €	150 000 €	188 000 €	1,72 €
<b>TOTAL</b>	<b>795 873 €</b>	<b>1 063 109 €</b>	<b>1 174 000 €</b>	<b>974 000 €</b>	<b>1 174 000 €</b>	<b>14,55 €</b>

{\*} 80 698 au 1er janvier 2019 source INSEE.

#### **La subvention Rambouillet Territoires permet d'équilibrer le budget entre les dépenses de fonctionnement, les recettes, selon les principes suivants :**

##### **Pôle PAPH : service maintien à domicile**

Se positionner en tant qu'acteur dans l'action sociale pour la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires, et dans la limite des compétences déléguées, qui se traduit par :

- ✓ Des tarifs au niveau le plus bas du marché en ce qui concerne la prestation aide à domicile, prise en charge par l'Allocation Personnalisée Autonomie (APA) du conseil départemental, également pour les heures allouées par la CNAV.
- ✓ Tarif APA, CNAV et autres caisses maintenues à l'identique en 2020 et 2021, cependant l'actualité économique et sociale a engendré des révisions de tarifs que nous sommes tenus de suivre par conventionnement.
- ✓ Le taux plein a été revalorisé dans la limite des 3.05% autorisés pour 2022 (selon arrêté du 18 décembre 2021 relatif aux prix des prestations de certains services d'aide et d'accompagnement à domicile)

Ci-dessous la grille de tarif 2022

CAISSES	TARIFS SEMAINE	TARIFS DIMANCHE ET JOURS FERIÉS
APA	22 €	23.00 €
CNAV	24,50 €	
AUTRES CAISSES	24,50 €	
PCH	21.21 €	21.21 €
TAUX PLEIN	23.13 €	26.38 €

- ✓ Aucun frais de dossier/ gestion
- ✓ Les kilomètres effectués pendant les prestations courses/ transport pour un rendez-vous médical sur le territoire, ne sont pas facturés aux bénéficiaires (mais l'ensemble des kilomètres effectués par les intervenantes à domicile, inter-vacations est bien indemnisé par le CIAS).
- ✓ Régler les charges liées à l'activité maintien à domicile, en développement constant au vu du vieillissement de la population de RT au-delà de la moyenne nationale.

### **Pôle PETITE ENFANCE**

- ✓ Gestion en délégation de service public de nos micro-crèches, afin d'optimiser la gestion qui nécessite une spécificité de gestion notamment pour les ressources humaines/ les coûts.
- ✓ Permettre un soutien aux familles du territoire dans la recherche de solutions de mode de garde pour leurs enfants, à un coût raisonnable – Coût DSP 2022 : 488 607.68€, soit 7 403.15€ par berceau, avant versement subventions CAF.
- ✓ Accès à un service public dédié (RIPE : Relais Intercommunal Petite Enfance) en soutien aux assistants maternels du territoire, acteurs majeurs dans les propositions de mode de garde pour les jeunes enfants, service d'accompagnement aux familles dans leur rôle de parents-employeurs (juridique), soutien à la sociabilisation des enfants dans un mode de garde individuel par l'organisation de matinée d'éveil, accompagnement des professionnels et soutien à la parentalité ;
- ✓ Un service public de qualité, en privilégiant l'accès aux droits des usagers

### **De manière transversale, la subvention permet également :**

- ✓ Le maintien d'une avance à cet établissement, afin d'assurer la couverture, liée au décalage de remboursement par les organismes de protections sociales de nos usagers, ainsi qu'une avance de deux mois de salaire, pour éviter les problèmes de trésorerie.
- ✓ La maîtrise des dépenses à caractère général, réparties en analytique entre la section PAPH (personnes âgées et en situation de handicap), et la petite enfance (Micro-crèches/ RIPE)
- ✓ Maîtrise des dépenses de charges de personnel, qui, de par l'activité sociale du CIAS, représente 63.88% de charges de fonctionnement.
- ✓ Soutenir le plan d'investissement

**Par ailleurs, il est nécessaire de maintenir une avance à cet établissement**, afin d'assurer la couverture, liée au décalage de remboursement par les organismes de protections sociales de nos usagers, ainsi qu'une avance d'un mois de salaire, pour éviter les problèmes de trésorerie. **En 2021, la subvention du CIAS a été réduite en raison de la baisse importante des dépenses de personnels liées aux difficultés de recrutements.**

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>						
<b>LIBELLE</b>		<b>BP 2022</b>	<b>BP 2021</b>	<b>Réalisé 2021</b>	<b>Réalisé 2020</b>	<b>Réalisé 2019</b>
Chapitre 011	Charges à caractère général	897 660 €	870 620 €	803 654 €	748 884 €	808 931 €
Chapitre 012	Charges de personnel & frais assimilés	1 909 310 €	1 884 080 €	1 640 914 €	1 856 261 €	1 811 814 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	7 510 €	10 000 €	6 259 €	5 257 €	5 558 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	35 000 €	35 000 €	18 767 €	25 671 €	9 239 €
Chapitre 022	Dépenses Imprévues	135 000 €	135 000 €			
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>2 984 480 €</b>	<b>2 934 700 €</b>	<b>2 469 593 €</b>	<b>2 636 073 €</b>	<b>2 635 542 €</b>
Chapitre 68	Dotation aux provisions pour risques	25 000 €	25 000 €			
Chapitre 042	Transfert entre sections (Dot. aux amortissements, provisions,	11 420 €	9 000 €	7 532 €	8 876 €	18 705 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>3 020 900 €</b>	<b>2 968 700 €</b>	<b>2 477 125 €</b>	<b>2 644 949 €</b>	<b>2 654 247 €</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>						
<b>LIBELLE</b>		<b>BP 2022</b>	<b>BP 2021</b>	<b>Réalisé 2021</b>	<b>Réalisé 2020</b>	<b>Réalisé 2019</b>
Chapitre 70	Produits des services & ventes diverses	500 000 €	485 000 €	397 216 €	458 068 €	489 185 €
Chapitre 74	Dotations, subventions & participations*	2 194 000 €	2 104 000 €	1 945 247 €	2 130 984 €	1 997 671 €
Chapitre 75	Autres produits de gestions courantes	10 €	- €	217 €		
Chapitre 77	Produits Exceptionnels	35 000 €	35 000 €	1 150 €	11 048 €	55 €
Chapitre 013	Atténuation de charges	62 334 €	68 068 €	86 218 €	68 489 €	145 721 €
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>2 791 344 €</b>	<b>2 692 068 €</b>	<b>2 430 049 €</b>	<b>2 668 590 €</b>	<b>2 632 633 €</b>
Chapitre 78	Reprises sur provisions pour risques	25 000 €	25 000 €			
Chapitre 002	Reprise Excédent	204 556 €	251 632 €			
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>3 020 900 €</b>	<b>2 968 700 €</b>	<b>2 430 049 €</b>	<b>2 668 590 €</b>	<b>2 632 633 €</b>
<i>{*} Dont subv communautaire :</i>		<i>1 174 000 €</i>	<i>1 174 000 €</i>	<i>974 000 €</i>	<i>1 174 000 €</i>	<i>1 063 109 €</i>

- Office communautaire de tourisme : Ses objectifs demeurent la promotion du territoire auprès d'un large public, dans et hors les murs de notre structure, avec la présence de l'Office de Tourisme ainsi que la commercialisation des packages touristiques auprès des Comités d'entreprises, afin de mettre en valeur la culture, la nature, les loisirs et les manifestations propres à Rambouillet Territoires.

Le budget de fonctionnement de l'office intègre :

- Les frais de personnel (6 salariés permanents et 1 saisonnier)
- Les frais d'édition de supports pour la promotion du territoire,
- Le fonctionnement technique et administratif des deux points d'accueil de l'OT à Rambouillet et Saint-Arnoult-en-Yvelines
- Les frais liés à l'achat de marchandises et de prestations destinées à la vente en boutique et à la vente de séjours
- Des recettes propres provenant de la vente de produits en boutique et de la vente de packages touristiques pour les groupes et individuels en diminution en 2020 et 2021, en raison de la crise sanitaire, auxquelles s'ajoutent le reversement par RT de l'intégralité de la taxe de séjour et d'une dotation estimée à 119 k€ en 2022 (256 k€ en 2021). Il est présent en permanence dans deux bureaux, l'un à Rambouillet et l'autre à Saint-Arnoult-en-Yvelines.

La dotation de 119 k€ est inscrite en 2022 pour faire face essentiellement, d'une part, aux dépenses courantes, d'autre part à la mise en place du projet de territoire notamment l'ouverture de la maison de la randonnée. En 2021 la subvention avait été abondée pour faire face à la condamnation de l'office, compensée par la commune de Rambouillet puisque le dossier était antérieur à 2014 et consigné par la CLETC, au moment du transfert.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
CHAPITRES		BP 2022	Projet territoire	BP 2021	Réalisé 2021	Réalisé 2020	Réalisé 2019	Réalisé 2018	Réalisé 2017
Chapitre 011	Charges à caractère général	215 160 €	31 500 €	220 120 €	140 373 €	100 850 €	386 329 €	233 217 €	134 278 €
Chapitre 012	Charges de personnel & frais assimilés	272 509 €	22 191 €	260 700 €	267 585 €	231 490 €	255 166 €	215 984 €	202 446 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	5 000 €	- €	4 000 €	2 €	208 €	1 €	665 €	1 358 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	15 000 €	- €	133 300 €	119 626 €	53 142 €	646 €	4 555 €	1 632 €
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>507 669 €</b>	<b>53 691 €</b>	<b>618 120 €</b>	<b>527 586 €</b>	<b>385 689 €</b>	<b>642 142 €</b>	<b>454 421 €</b>	<b>339 715 €</b>
Chapitre 042	Transfert entre sections (Dot aux amortissements, provisions, +Value...)	81 800 €	- €	77 000 €	41 149 €	37 094 €	48 438 €	7 282 €	11 507 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>589 469 €</b>	<b>53 691 €</b>	<b>695 120 €</b>	<b>568 735 €</b>	<b>422 784 €</b>	<b>690 580 €</b>	<b>461 703 €</b>	<b>351 222 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT									
CHAPITRES		BP 2022	Projet territoire	BP 2021	Réalisé 2021	Réalisé 2020	Réalisé 2019	Réalisé 2018	Réalisé 2017
Chapitre 70	Produits des services & ventes diverses	97 710,13 €	1 000 €	106 500 €	41 781 €	34 458 €	123 172 €	176 137 €	114 632 €
Chapitre 74	Dotations, subventions & participations*	119 970 €	30 500 €	256 290 €	256 290 €	126 250 €	153 000 €	95 000 €	88 800 €
Chapitre 75	Taxe de séjour et autres produits	240 700 €	- €	190 000 €	264 071 €	240 345 €	277 182 €	172 997 €	133 767 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	15 000 €	- €	15 000 €		8 368 €	18 €		
Chapitre 013	Atténuation de charges	8 245 €							
<b>TOTAL RECETTE REELLES</b>		<b>481 625,13 €</b>	<b>31 500 €</b>	<b>567 790 €</b>	<b>562 142 €</b>	<b>409 421 €</b>	<b>553 373 €</b>	<b>444 133 €</b>	<b>337 199 €</b>
Chapitre 042	Transfert entre sections (Dot aux amortissements, provisions, +Value...)	43 450 €	- €	35 000 €	848 €	49 835 €	175 229 €	18 256 €	
Chapitre 002	Reprise Excédent	86 584,87 €		92 330 €					
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>611 660,00 €</b>	<b>31 500 €</b>	<b>695 120 €</b>	<b>562 989 €</b>	<b>459 256 €</b>	<b>728 602 €</b>	<b>462 390 €</b>	<b>337 199 €</b>

{\*} Dont subv communautaire : 119 970,00 € 30 500,00 € 256 290 € 256 290 € 126 250 € 153 000 € 95 000 € 85 200 €  
150 470 €

**NOTA** : Les versements des subventions sont conditionnés au besoin budgétaire effectif en fonction du taux de réalisation des recettes et des dépenses des budgets annexes.

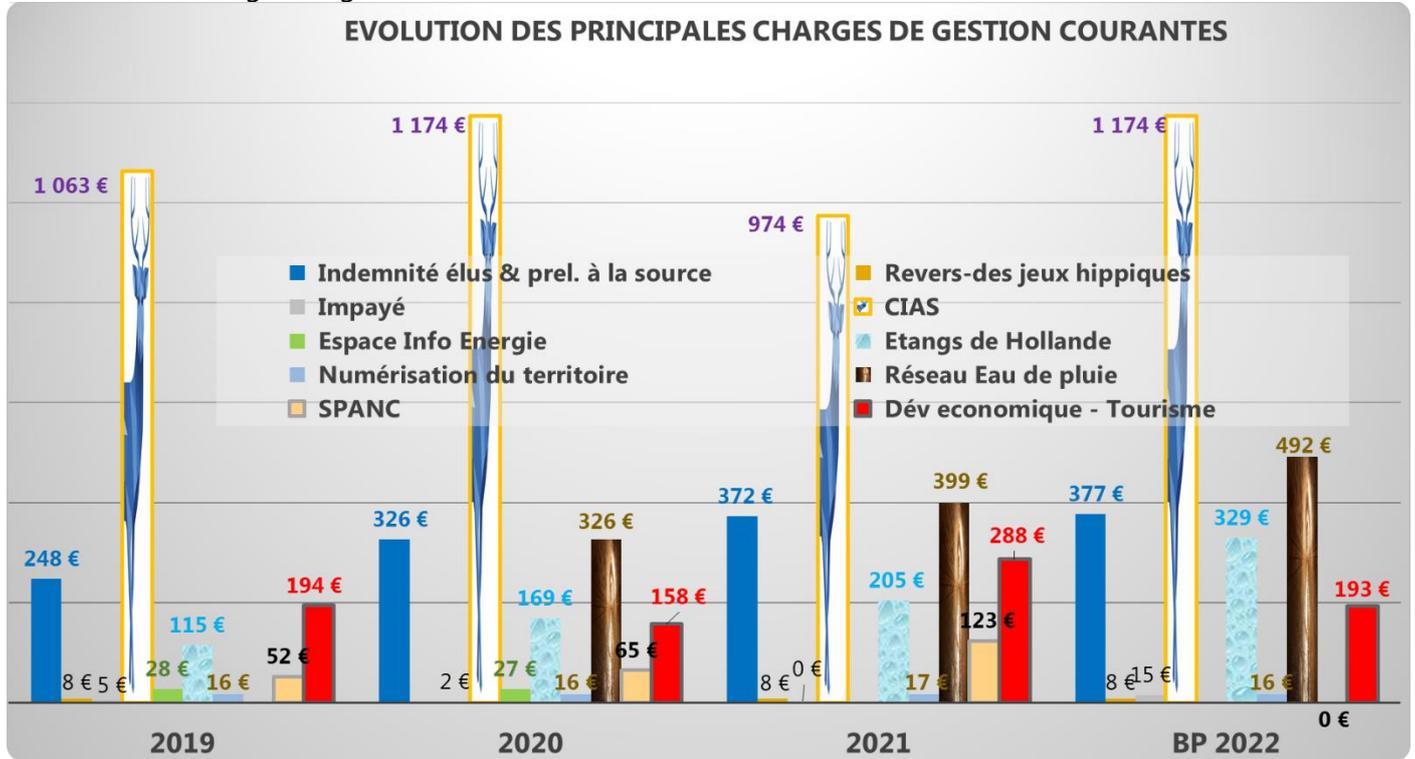
5. 6574 : subvention aux associations.

**Plateforme d'initiative seine Yvelines :**

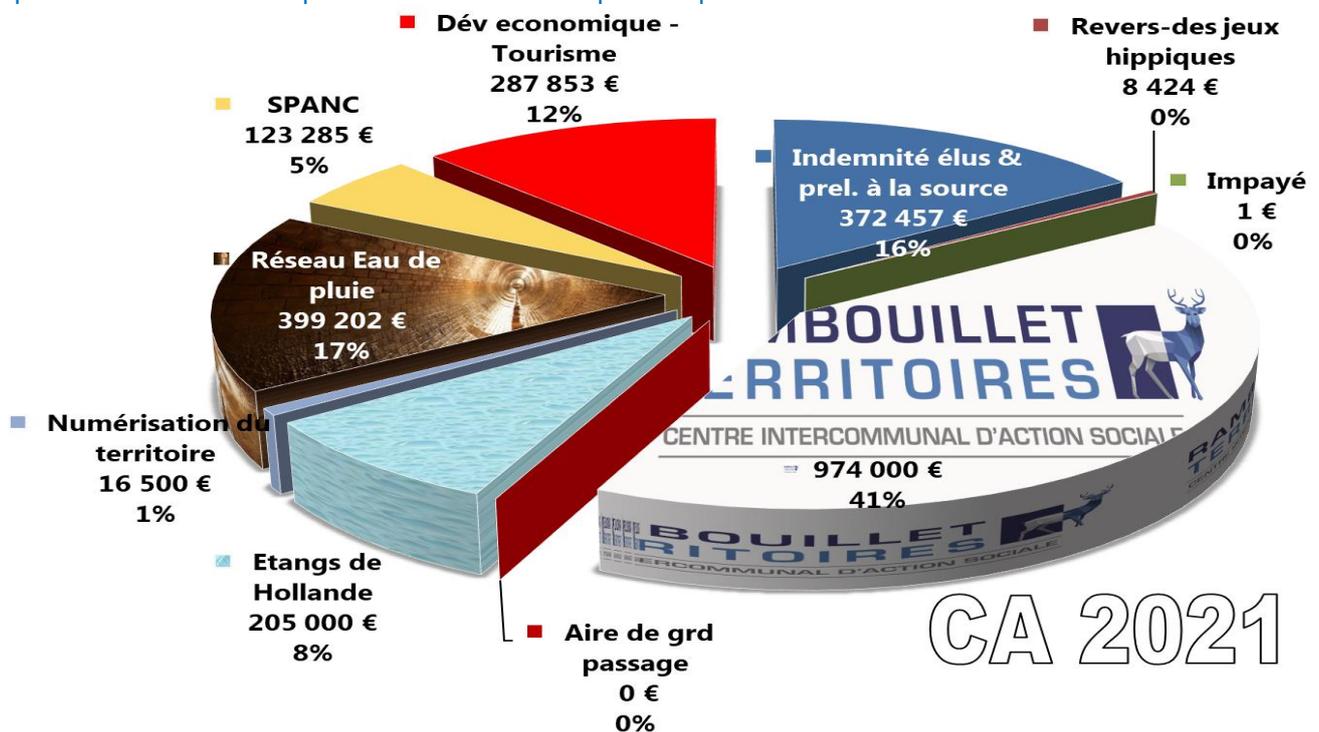
La Mission est d'aider gracieusement les créateurs d'emplois en leur accordant par exemple un prêt sans intérêts et sans garanties et en les accompagnant après la création ou la reprise pendant les premières années de leur projet. La cotisation est de 0,40 € par habitant soit stable autour de 31 k€ depuis 2018.

6. Nature 65888 : autres charges diverses : Cette nature enregistre l'arrondi des centimes du prélèvement à la source.

Evolution des charges de gestions courantes :



Le versement fait au CIAS représente plus de 40 % des dépenses de ce chapitre, le besoin forfaitaire du budget eau pluviale bouleverse la présentation de ce chapitre depuis deux ans.



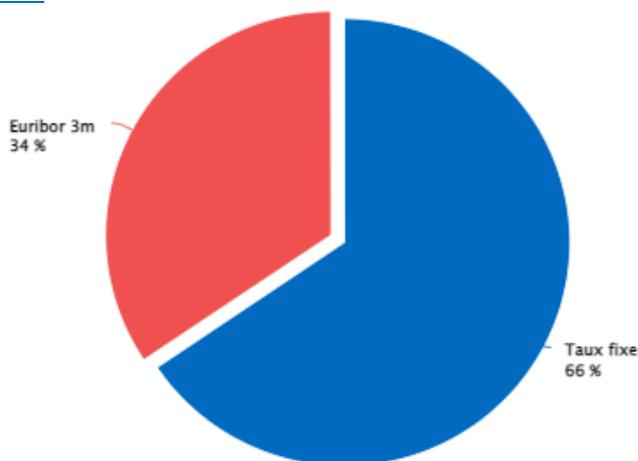
## **CHAPITRE 66 : CHARGES FINANCIERES**

(pages 14 et 119 à 131 annexes du cpte administratif et pages 16 et 93 à 103 annexes du budget primitif)

Il est constitué par **les frais financiers** à savoir essentiellement la charge de remboursement des intérêts de la dette : Ils s'élèvent à **233 k€ en 2021 dont – 10 k€ d'intérêts courus non échus** ; 220 k€ sont prévus en 2022.

Les intérêts représentent 1 % des dépenses réelles de fonctionnement depuis 2018.

- **Dettes par type de taux**

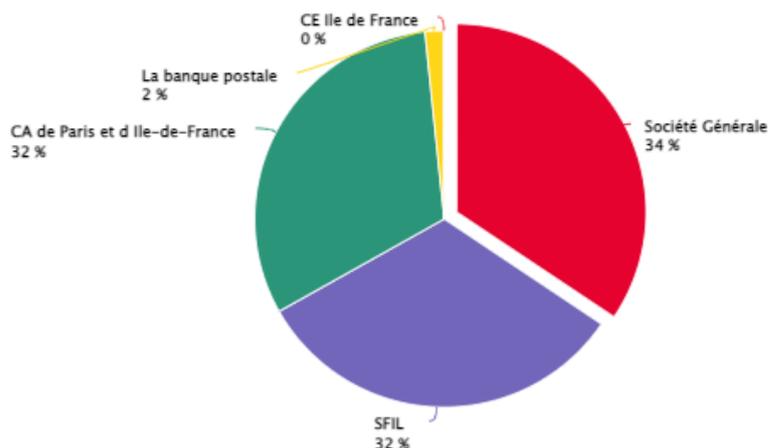


Indice	Montant	Poids dans la dette	Nombre de produits
Taux Fixe	6 540 K€	65.58%	09
Euribor 3m	3 333 K€	34.42%	1

RT a fait le choix de souscrire sa dette majoritairement à taux fixe. Le seul risque de hausse de taux surviendrait en cas d'une éventuelle remontée de l'Euribor 3m. A titre d'hypothèse, une hausse de 0.5% engendrerait un impact de 1 k€ de frais financiers supplémentaires en 2022. Cependant, il faut préciser que pour cet unique emprunt variable, la banque a figé un plafond à 3.65% à l'Euribor 3m. Ce plafond ne sera pas atteint ; les marchés financiers n'anticipant pas une telle remontée des taux dans les 10 prochaines années. Par ailleurs, RT s'est attribué un conseil en gestion de dette qui surveille l'emprunt et étudiera un passage à taux fixe avant la survenance du risque.

- **Dettes par établissement prêteur**

Sur le Budget Principal, la Société Générale reste le prêteur principal. Cette banque détient 34.12% de l'encours. A noter qu'aucune banque n'a franchi le seuil de 60% de l'encours. Ainsi, les différents partenaires bancaires continueront à financer l'Agglo pour les financements futurs.



## **CHAPITRE 67 : CHARGES EXCEPTIONNELLES**

(page 14 du compte administratif 2021, page 16 du budget primitif)

100 k€ sont inscrits en 2022.

Ce budget sert, par exemple, à couvrir les impayés (chèques, prélèvements) les remboursements annulés ou les annulations de titres sur exercice antérieur.

Cette charge étant difficilement estimable, le même montant est inscrit au chapitre 77, produit exceptionnel. Il évite ainsi la passation d'une décision modificative pour de simples écritures éventuelles de régularisation.

Ce chapitre s'élève à 15 k€ en 2021, 50 % concerne le remboursement des usagers relatifs essentiellement à la crise sanitaire. L'autre moitié est constituée de diverses régularisations de charges non réglées par la CAPY et de charges sur exercices antérieurs régularisées.

## **LES OPERATIONS D'ORDRE**

sont regroupées au chapitre 023 (virement à la section d'investissement) et au chapitre 042 (opérations d'ordre de transfert entre section) (page 14 du compte administratif 2021, page 16 du budget primitif 2020).

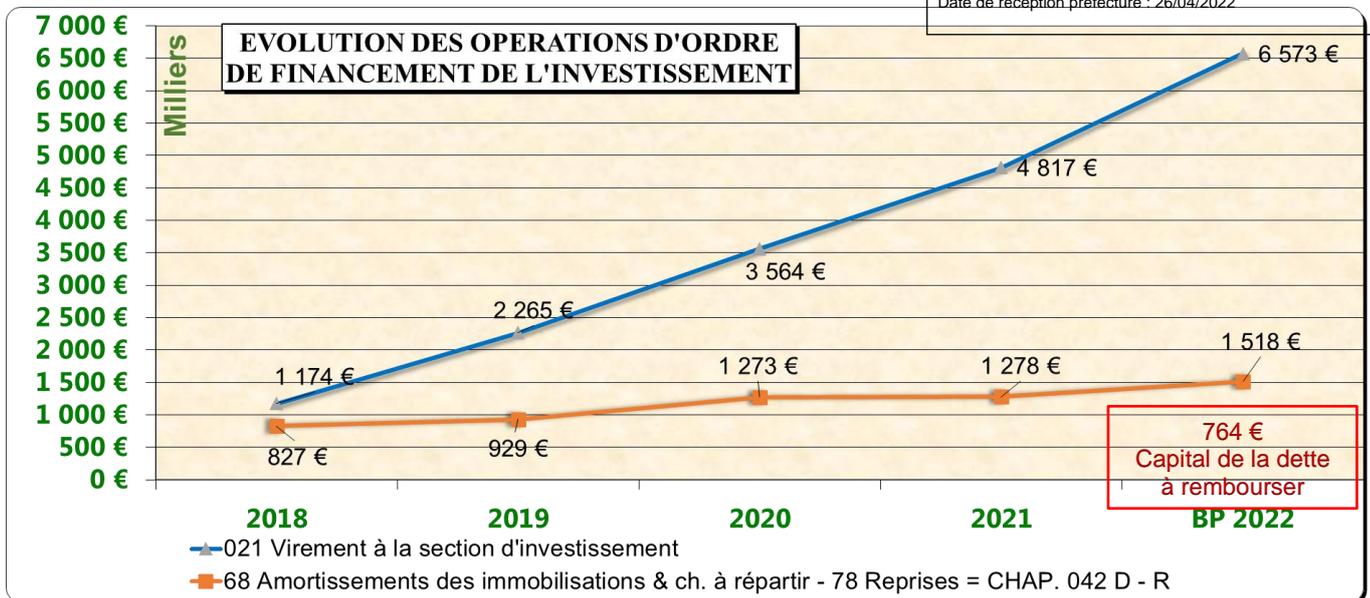
### **CHAPITRE 023 : VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Il résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement soit en 2021 5 288 k€ et 6 572 k€ en 2022. Il sert à financer les dépenses d'investissement pluriannuelles et doit au minimum couvrir le capital des emprunts remboursés au cours de l'exercice. En 2021, le capital s'élevait à 793 k€ et à 754 k€ en 2022.

### **CHAPITRE 042 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS**

Les opérations d'ordre du chapitre 042 s'élèvent à 3 605 k€ en 2021, 1 935 k€ en 2022 elles sont réparties de la manière suivante :

- 1 350 k€ en 2021, 1 571 k€ en 2022 de dotations aux amortissements des immobilisations. (nature 6811)
- 93 k€ en 2021, 214 k€ d'amortissement de charges sur plusieurs exercices (natures 6812) relatives à l'amortissement de l'assurance dommage ouvrage de la piscine, des frais de siège, diagnostic santé du territoire et divers frais à venir, (annexe A8 des documents budgétaires page 141 du compte administratif ou 113 du budget primitif)
- Pour faire face à d'éventuels litiges qui pourraient subvenir en cours d'année une somme de 150 k€ est inscrite au budget 2022. Le montant inscrit n'a pas été sollicité en 2021. (Nature 6815)
- Les créances de plus de deux ans doivent faire l'objet de provision pour dépréciations à minima à hauteur de 15 %. A ce titre 24 463 € ont été provisionnés à ce titre en 2021. (Nature 6817)
- En 2021, ce chapitre enregistre la sortie du patrimoine de RT du bâtiment rue Louis Leblanc à Ile de France mobilité pour une vente à 2 134 684 € (nature 675). La cession est enregistrée au chapitre 77.



On constate une augmentation régulière de l'excédent transféré depuis 2018 lié à la constitution d'un autofinancement suffisant pour couvrir les besoins de financement des investissements.

Par ailleurs, l'amortissement de l'investissement est en progression en raison d'une politique de maintien et d'extension du patrimoine utile à la population et la volonté de constituer une épargne permettant le renouvellement des biens existant.

C'est cet autofinancement important qui permet à la collectivité de minimiser le recours à l'emprunt.

## 1.2- Les recettes de fonctionnement

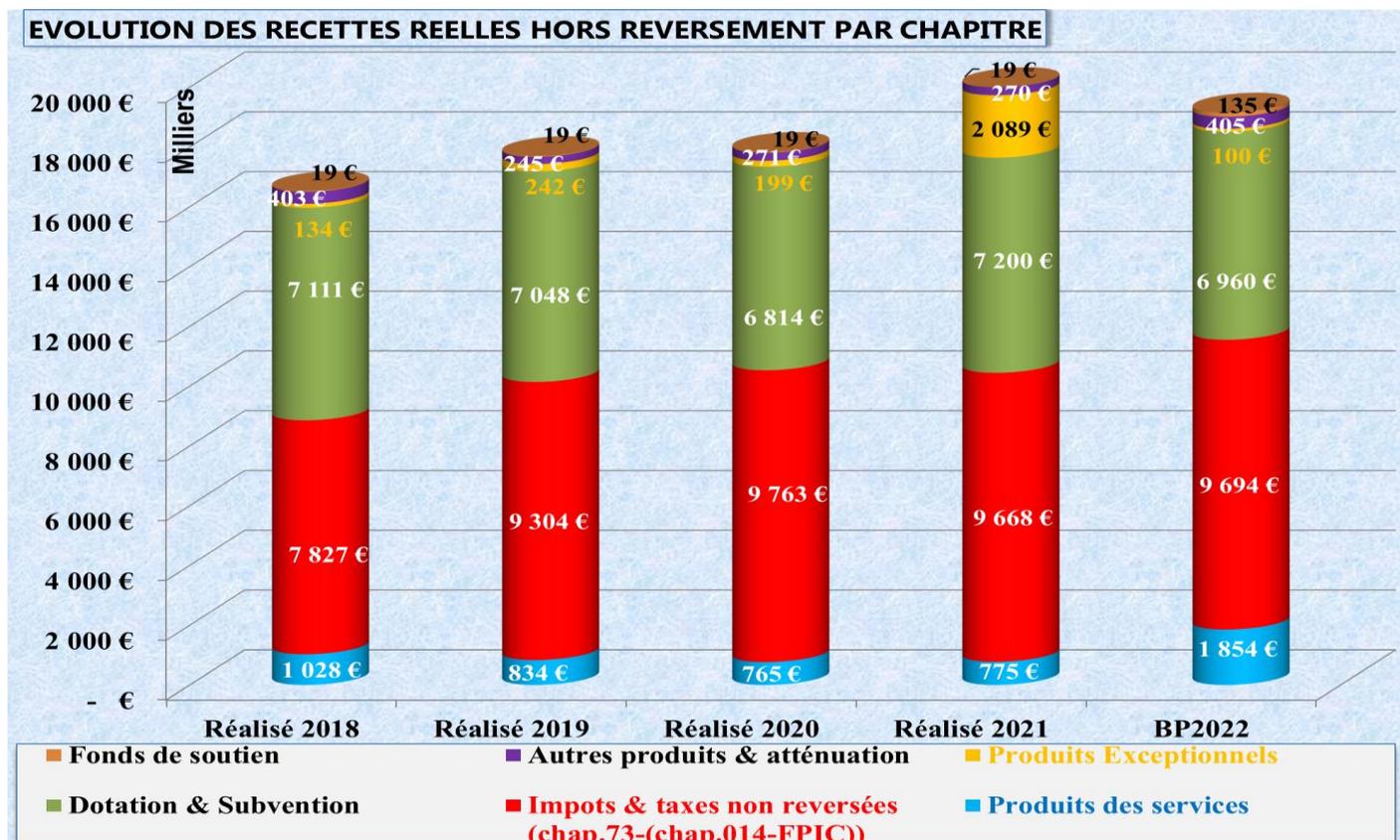
Les recettes de cette section représentent les ressources récurrentes de la collectivité afin de financer le fonctionnement de celle-ci.

En 2021, les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 45 210 k€. Le taux de réalisation constaté en 2021 des recettes réelles de fonctionnement par rapport aux crédits prévus initialement s'élève à 105 %. Les raisons de cet écart sont dues à l'enregistrement de la cession du bâtiment rue Louis Leblanc pour 2 050 k€. Si on écarte les recettes exceptionnelles la réalisation est alors de 101 % liés à des recettes fiscales et des dotations minorées ou non prévues à hauteur de 600 k€. Cette bonne variation est amoindrie par les produits des services qui n'ont pas été à la hauteur des projections en raison de la fermeture des établissements liés à la crise sanitaire et la non ouverture du centre aquatique des Fontaines. Ces éléments seront exposés dans les détails ci-après.

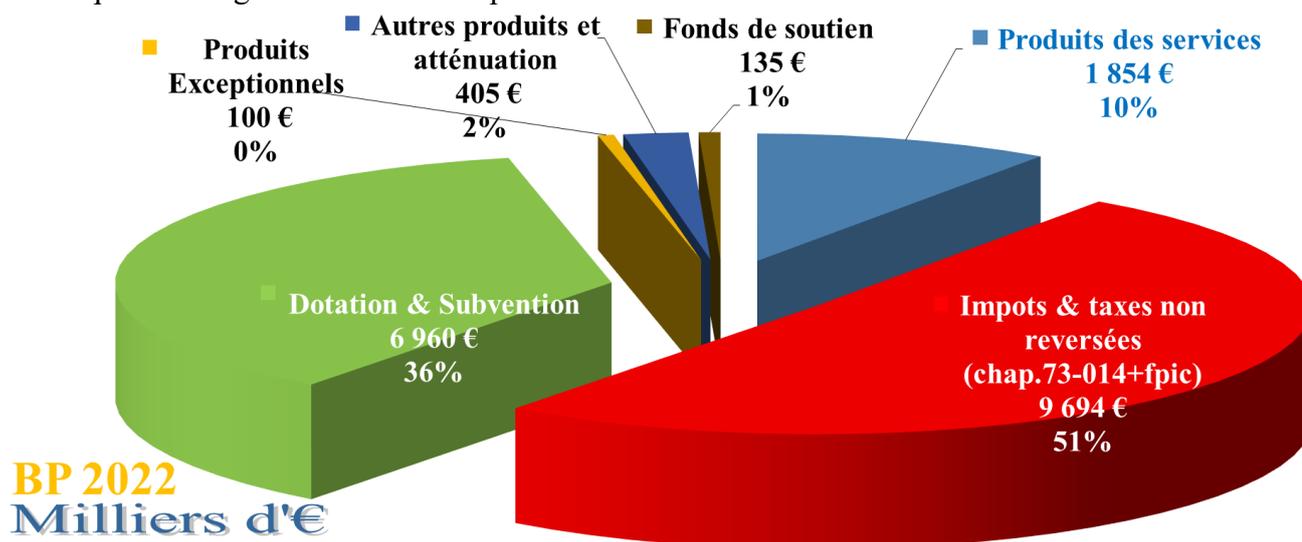
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT													
CHAPITRES		BP2022	% évo. BP/PP	% évo. BP/Réa	% Dép. réelles	BP2021	Mandaté 2021	% d'exéc. (mandaté/PP)	% Dép. réelles	Titré 2020	Titré 2019	Titré 2018	Titré 2017
Chapitre 70	Produits des services & ventes diverses	1 854 395 €	59%	139%	4%	1 164 075 €	775 230 €	67%	2%	765 243 €	834 390 €	1 027 763 €	1 196 988 €
Chapitre 73	Impôts & taxes	35 333 000 €	1%	1%	82%	35 147 429 €	34 856 875 €	99%	77%	34 953 001 €	35 876 729 €	34 800 556 €	35 206 260 €
Chapitre 74	Dotations, subventions & participations	6 959 810 €	11%	-3%	16%	6 280 410 €	7 200 421 €	115%	16%	6 814 002 €	7 048 443 €	7 111 021 €	8 072 602 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	346 750 €	83%	79%	0,8%	190 000 €	194 081 €	102%	0%	198 745 €	180 349 €	175 668 €	160 263 €
Chapitre 76	Fonds de soutien	135 075 €	600%	600%	0,3%	19 297 €	19 296 €	100%	0%	19 296 €	19 296 €	19 296 €	19 296 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	100 000 €	0%	-95%	0,2%	100 000 €	2 089 029 €	2089%	5%	369 677 €	241 799 €	134 311 €	1 932 128 €
Chapitre 013	Atténuation de charges	58 045,31 €	91%	-24%	0,1%	30 462 €	76 436 €	251%	0%	21 527 €	64 337,31 €	229 041 €	75 215 €
<b>TOTAL</b>		<b>44 787 075 €</b>	<b>4%</b>	<b>-1%</b>	<b>104%</b>	<b>42 931 673 €</b>	<b>45 211 369 €</b>	<b>105%</b>	<b>100%</b>	<b>43 141 491 €</b>	<b>44 265 344 €</b>	<b>43 497 657 €</b>	<b>46 662 752 €</b>
Chapitre 042	Transfert entre sections (Travx en régie, reprise/amort.et provision, -value)	417 000 €		50%		386 000 €	277 266 €			308 687 €	188 969 €	175 869 €	460 958 €
Chapitre 002	Reprise Excédent	7 295 574,69 €				5 283 177 €							
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>52 499 650 €</b>		<b>15%</b>		<b>48 600 850 €</b>	<b>45 488 634 €</b>			<b>43 450 179 €</b>	<b>44 454 313 €</b>	<b>43 673 525 €</b>	<b>47 123 710 €</b>

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 52 499 k€ en 2022. Des recettes ponctuelles sont enregistrées aux chapitre 76 et 75. L'ouverture du centre aquatique des Fontaines fait fortement progresser les produits des services. L'augmentation des bases fiscales liée à l'inflation permet de compenser la baisse de la DGF et la baisse de la CVAE impactée par la crise sanitaire de 2020.

Elles se répartissent comme suit, si l'on extrait la fiscalité reversée : la TEOM, la taxe de séjour, le FNGIR et les attributions de compensation.



Le désengagement de l'Etat accentue la part revenant à la fiscalité locale et **aux tarifs des prestations**. De plus, la réforme de la taxe professionnelle et à présent de la taxe d'habitation ne laisse qu'1/3 de ressources fiscales sur lesquelles RT garde encore une capacité d'influence directe annuelle.



### CHAPITRE 013 : ATTENUATION DE CHARGES

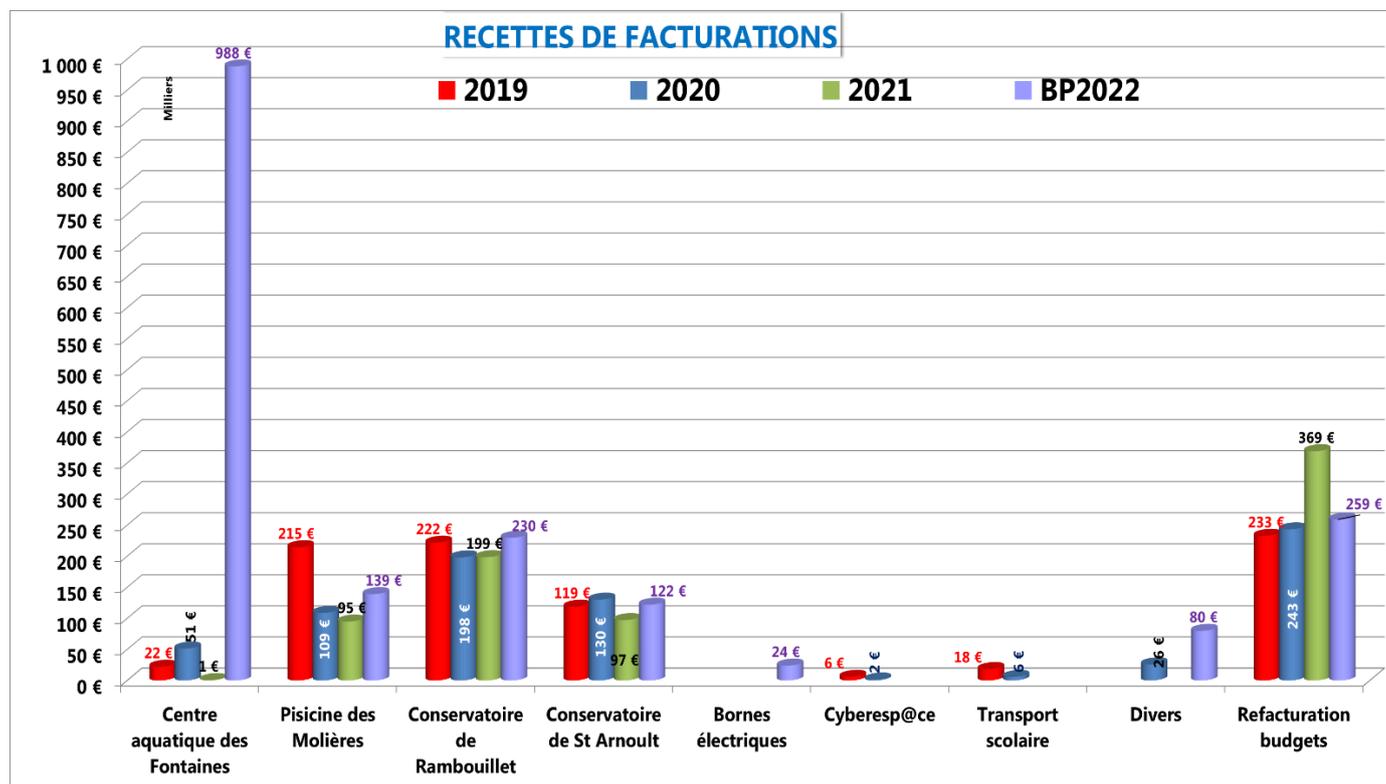
(Pages 16 du budget primitif et 18 du compte administratif)

Ce chapitre enregistre les remboursements sur rémunérations de personnel principalement en maladie pour les non titulaires et, pour les titulaires, en accident du travail et en longue maladie, également grâce à une assurance complémentaire. *Sur une moyenne de 58 k€ sont inscrits en 2022 pour 76 k€ encaissés en 2021 une progression en raison d'une augmentation du nombre de congés maternités.*

### CHAPITRE 70 : PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE

Il comporte toutes les ressources liées à la facturation des services par RT et s'élève à 775 k€ en 2021 et 1 854 k€ en 2022. Ce chapitre représente 4% des recettes réelles de fonctionnement ou 7% hors reversement.

Il se décompose comme suit :



Il est à noter l'ouverture du centre aquatique des Fontaines depuis janvier 2022.

Les précisions suivantes peuvent être apportées :

Comme indiqué au chapitre 67 précédemment exposé, 8 k€ de recettes ont été remboursés en 2021 (28 k€ en 2020) au titre de la crise sanitaire.

Les tarifs 2022 sont proposés au conseil communautaire avec une évaluation de 2,9 % correspondant à l'inflation de janvier 2021 à janvier 2022.

1. Conservatoire Communautaire

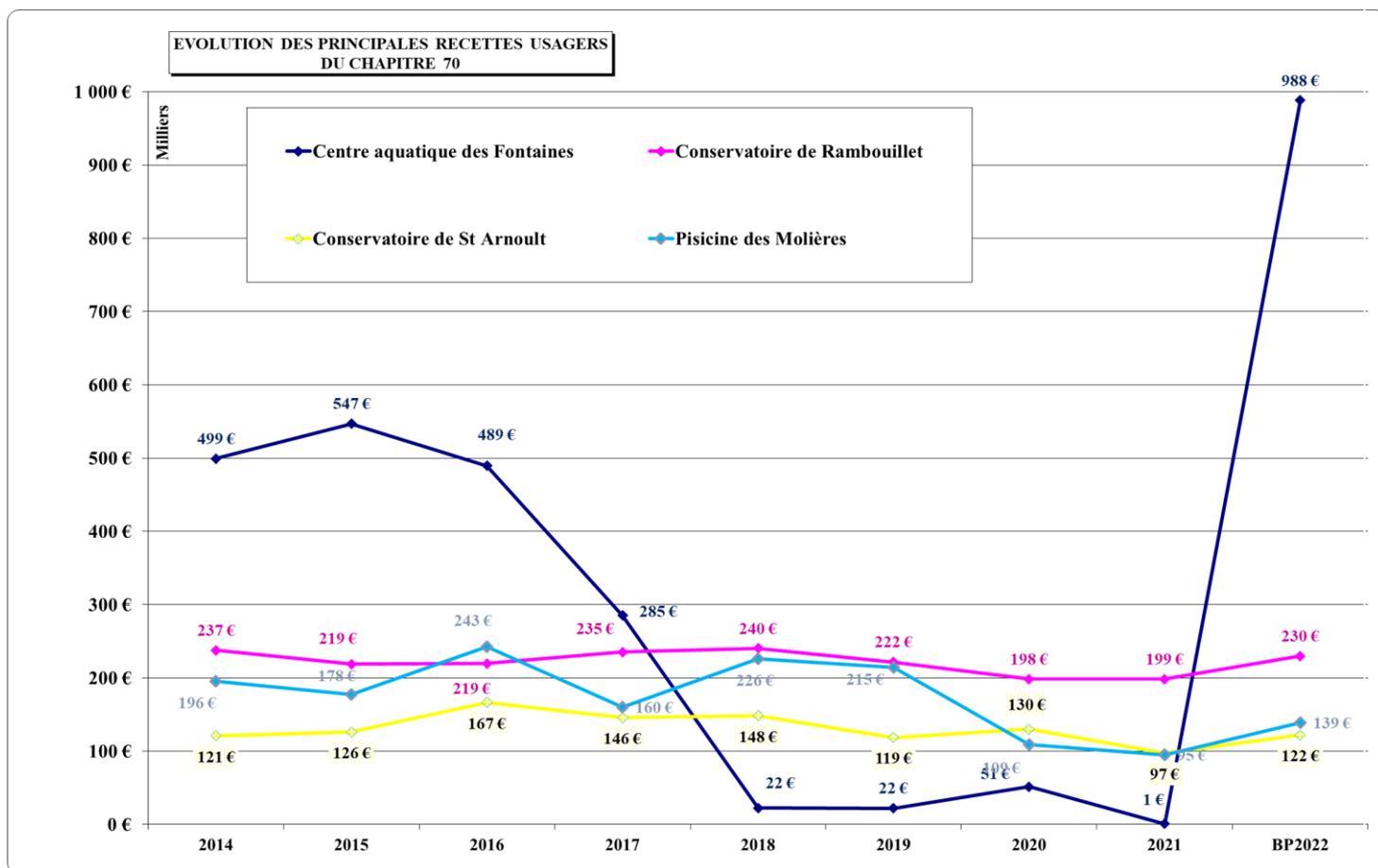
2021 est une très mauvaise année pour le conservatoire de St Arnoult en Yvelines, la crise sanitaire a eu des conséquences négatives sur les inscriptions de cet établissement à la rentrée 2021/2022. La désaffection est moindre au conservatoire de Rambouillet. On espère un retour à la normale en 2022.

2. Sports et inter âge :

✓ Piscines :

- L'ouverture dans sa globalité du centre aquatique des Fontaines en janvier 2022 fait progresser le chapitre de 900 k€ de recettes espérées.
- Les recettes de la piscine des Molières en lien avec la crise sanitaire ont fortement chuté en 2020 et 2021. Si une reprise de l'activité a été considérée dans les prévisions, la concurrence peut être négative et l'ouverture du centre aquatique des Fontaines neuf a été considérée par prudence.

✓ Cyberesp@ce : aucune recette n'a été enregistrée en 2021 ou prévue en 2022.



3. Les autres recettes enregistrées dans ce chapitre proviennent :

- ✓ Des refacturations des frais engagés par le budget principal à destination des budgets annexes (CIAS, SPANC, ZA Bel Air la Forêt, Office de Tourisme, Base de Loisirs des Etangs de Hollande, GEMAPI & eau de pluie et depuis 2020 Assainissement et Eau potable se déclinent comme suit :

<b>Budgets refacturés concernés (frais de siège et/ou de personnels)</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>BP 2022</b>
CIAS	44 000 €	84 525 €	85 841 €	87 613 €	86 000 €
Office Communautaire de Tourisme	16 445 €	31 963 €	8 364 €	14 175 €	14 175 €
Base de loisirs des Etangs de Hollande	139 287 €	20 670 €	16 389 €	119 961 €	21 000 €
SPANC	89 456 €	20 030 €	10 393 €	8 141 €	8 140 €
ZA Bel Air la Foret	63 207 €	63 219 €	64 007 €	57 886 €	57 900 €
GEMAPI & eau de pluie	29 228 €	12 429 €	8 372 €	11 875 €	11 900 €
Eau potable			19 455 €	29 152 €	19 555 €
Assainissement			30 394 €	40 169 €	40 169 €
<b>Recettes inscrites au chapitre 70</b>	<b>381 623 €</b>	<b>232 836 €</b>	<b>243 215 €</b>	<b>368 972 €</b>	<b>258 839 €</b>

Les frais sont facturés au réel. En 2021, le personnel inemployé au centre aquatique des Fontaines du fait du report de l'ouverture de cet établissement a été affecté au budget annexe de la base de loisirs des étangs de Hollande. Une convention d'objectif a été signée avec le CIAS en 2019 et l'office de tourisme en 2021 établissant les règles de facturations des frais pris en charge.

- ✓ Depuis septembre 2018, la participation des usagers aux transports scolaire vers le collège de St Arnoult-en-Yvelines est enregistrée soit 5 k€ encaissés en 2020 et réinscrits. Cette somme vient en déduction du remboursement à percevoir.
- ✓ De nouveaux frais à refacturer sont apparus :
  - ✓ Rambouillet Territoires a proposé aux communes de souscrire un contrat groupe auprès de la société SVP. Celle-ci propose des conseils juridiques dans différents domaines. Une participation de 50 cts par habitants est demandée pour les villes de moins de 3000 habitants et 50 % du coût pour les autres. La participation 2020 a été demandée en 2021 soit 9k€ pour 14 communes pour un cout de 45 k€ pour RT. Ce contrat de trois ans se termine, le bilan est plutôt négatif, la société ne s'étant pas fait connaitre auprès des communes réclamées, les peu de sollicitations ont apporté des réponses limitées, pour un coût conséquent. C'est pourquoi, le contrat ne sera pas renouvelé.
  - ✓ Par délibération du 14 décembre 2020, RT a adopté la facturation de l'usage des recharges des bornes électriques déployées sur le territoire. Elle a été mise en place au 1<sup>er</sup> mars 2021.

Durée de connexion	Temps de connexion	Tarification	
		Coût TTC	Coût total TTC
Forfait d'accès à la charge		0.50 €	
Première heure	1 H	1.5 €	2 €
Deuxième heure	2 H	1.5 €	3.5 €
Troisième heure	3 H	1.5 €	5 €
Quatrième heure	4 H	2.5 €	7.5 €
Cinquième heure	5 H	2.5 €	10 €
Sixième heure	6 H	2.5 €	12.5 €
Septième heure	7 H	2.5 €	15 €
Au-delà chaque heure supplémentaire		2.5 €	

Le premier badge est gratuit son remplacement pour perte est facturé 10 €.

Une recette de 24 k€ est inscrite au budget 2022. 14 k€ ont été enregistrés au chapitre 77 à ce titre.

## CHAPITRE 73 : IMPOTS ET TAXES

(page 18 du budget primitif et [16 du compte administratif](#))

Le taux de réalisation est de 99 % en 2021. Lié essentiellement (voir tableau page suivante) :

- ✓ à la baisse des taux d'impôts de la TEOM, ce qui n'a pas d'incidence sur le financement du budget
- ✓ à l'exonération partielle par la loi de finances 2021 de la CFE, de la CVAE et des impôts fonciers pour les entreprises industrielles ce qui entraîne un transfert de la compensation votée par l'Etat au chapitre 74.

Comme exposé précédemment en dépenses de fonctionnement (chapitre 014), RT reverse :

- La TEOM (au SICTOM et au SIEED),
- Ainsi que la taxe de séjour, dans son intégralité à l'office de Tourisme Communautaire, une fois déduite la taxe additionnelle de 15 % versée à l'établissement du Grand Paris.
- Via l'attribution de compensation [54 % de la fiscalité perçue de l'ex-TP : 13 922 K€ / 25 809 K€ aux collectivités membres en 2020](#)

Les FNGIR et FPIC viennent également en diminution de ces recettes. La taxe sur les jeux hippiques est, quant à elle, reversée à la commune de Rambouillet en charge de l'hippodrome.

Ce sont 28 % de ces recettes qui sont conservées par RT pour financer ces activités et obligations.

Les taux d'imposition ont été harmonisés en 2017 suite à la fusion et ne seront pas modifiés en 2022 :

Taxes	Taux depuis 2017
Taux taxe d'habitation	6,19 %
Taux foncier bâti	0,473 %
Taux foncier non bâti	2,84 %
Cotisation foncière des Entreprises	20,37 %

Les bases fiscales 2022 ne sont pas encore connues à la rédaction de cette note. Chaque année, les bases évoluent d'une part sous l'effet de la revalorisation forfaitaire et d'autre part sous l'effet de variations physiques : nouvelles constructions, retour à l'imposition. Pour la revalorisation forfaitaire, à partir de 2018, celle-ci est calculée en fonction de l'inflation constatée sur l'année N-1. Ainsi pour 2022, la revalorisation des bases est calculée sur l'inflation entre novembre 2020 et novembre 2021. Elle a été fixée à 3,4%.

Une revalorisation annuelle des bases foncières de 1% a été choisie.

En 2021, la taxe d'habitation des résidences principales a été directement versée par l'Etat [soit 10 972 k€ de recettes fiscales](#). Seule la taxe d'habitation des résidences secondaires sera perçue directement par RT soit 848 k€ de recettes fiscales.



La part prise en charge par l'État au titre des contribuables concernés par l'acte I est toutefois calculée sur la base des taux 2017.

Ainsi, en 2021, les « 20 % restants » paieront 70 % de leur cotisation de THRP, en 2022, 35 % et en 2023, elle sera supprimée. La loi de finances pour 2020 entérine la suppression définitive de la THRP pour l'ensemble des contribuables à l'horizon 2023.

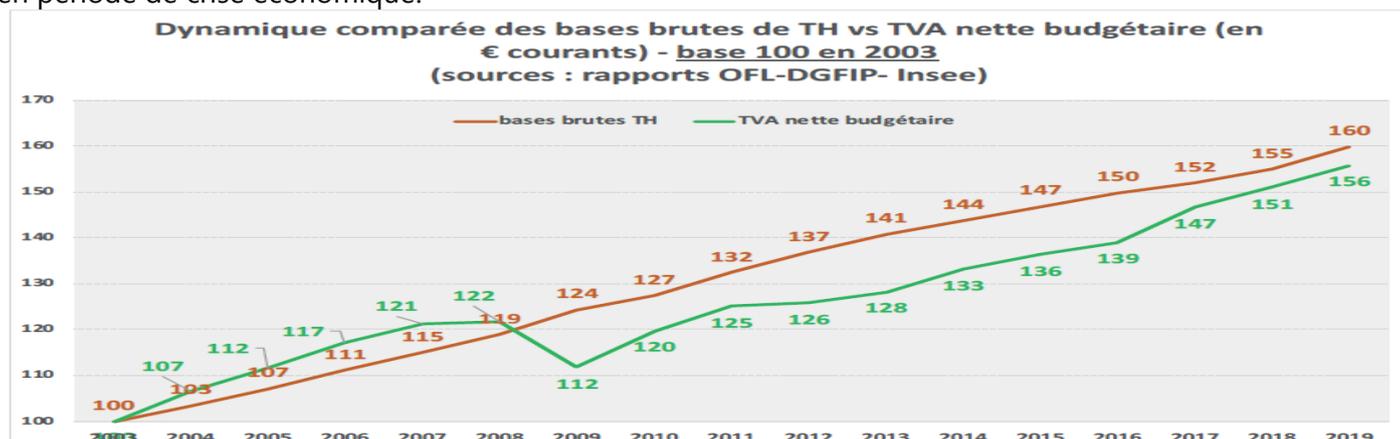
La cotisation payée en 2021 et 2022 ne progressera qu'en fonction de l'évolution physique des bases (rénovation, agrandissement), les taux et les politiques d'abattement seront en effet gelés à 2020 et il n'y aura pas d'application du coefficient de revalorisation forfaitaire des bases.

## A partir de 2021, la CART perd :

- Environ 92% de son produit de taxe d'habitation lié aux résidences principales (dite TH RP). Elle conserve le produit lié aux résidences secondaires (dite TH RS).
- Les compensations de taxe d'habitation qui lui sont versées du fait des exonérations fiscales accordées par l'Etat à certaines catégories de contribuables (441 K€).
- Les rôles supplémentaires de taxe d'habitation des résidences principales.
- La CFE, de la CVAE et les impôts fonciers pour les entreprises industrielles ce qui entraîne un transfert de la compensation.

En échanges de ces trois composantes de la taxe d'habitation, la CART récupère une fraction de TVA nationale et une dotation de compensation. Elles sont égales en 2021 à la somme du produit de TH RP 2020, des compensations fiscales de TH 2020 et de la moyenne des rôles supplémentaires de TH RP constatée entre 2018 et 2020.

La TVA compensatrice n'a pas la même dynamique de progression historique que les bases fiscales surtout en période de crise économique.



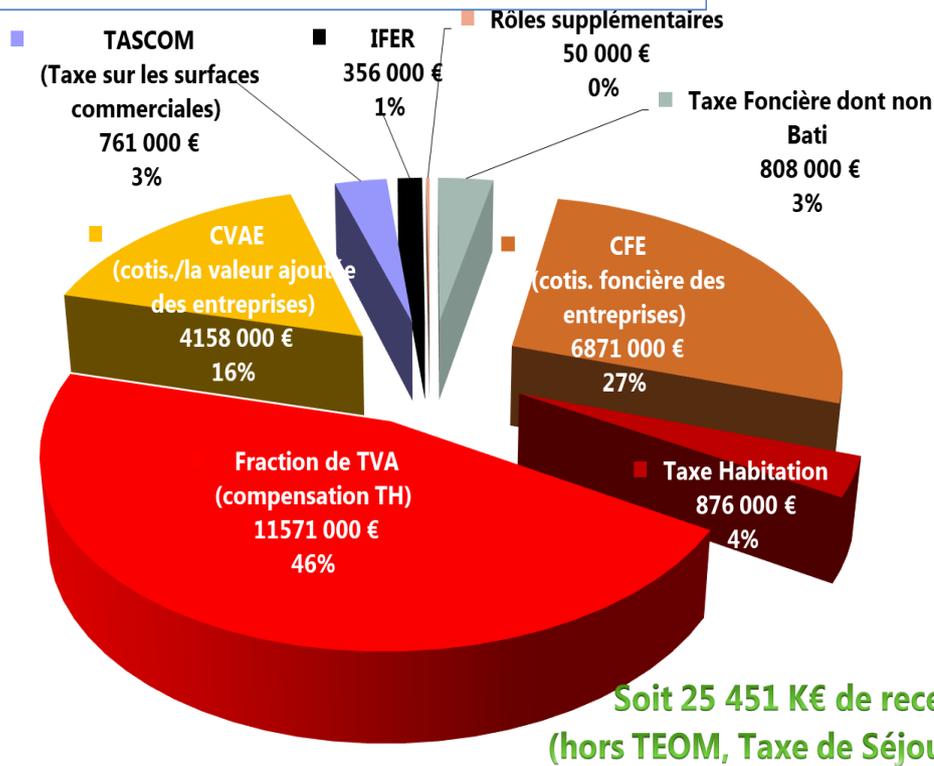
Les autres recettes fiscales ont été reconduites ou ajustées aux notifications reçues notamment pour la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) en baisse de nouveau de 633 k€ par rapport à 2021 : en raison, de la crise de 2020 dont les conséquences sont ressenties en N+2 sur cet impôt.

Les produits attendus par impôt sont :

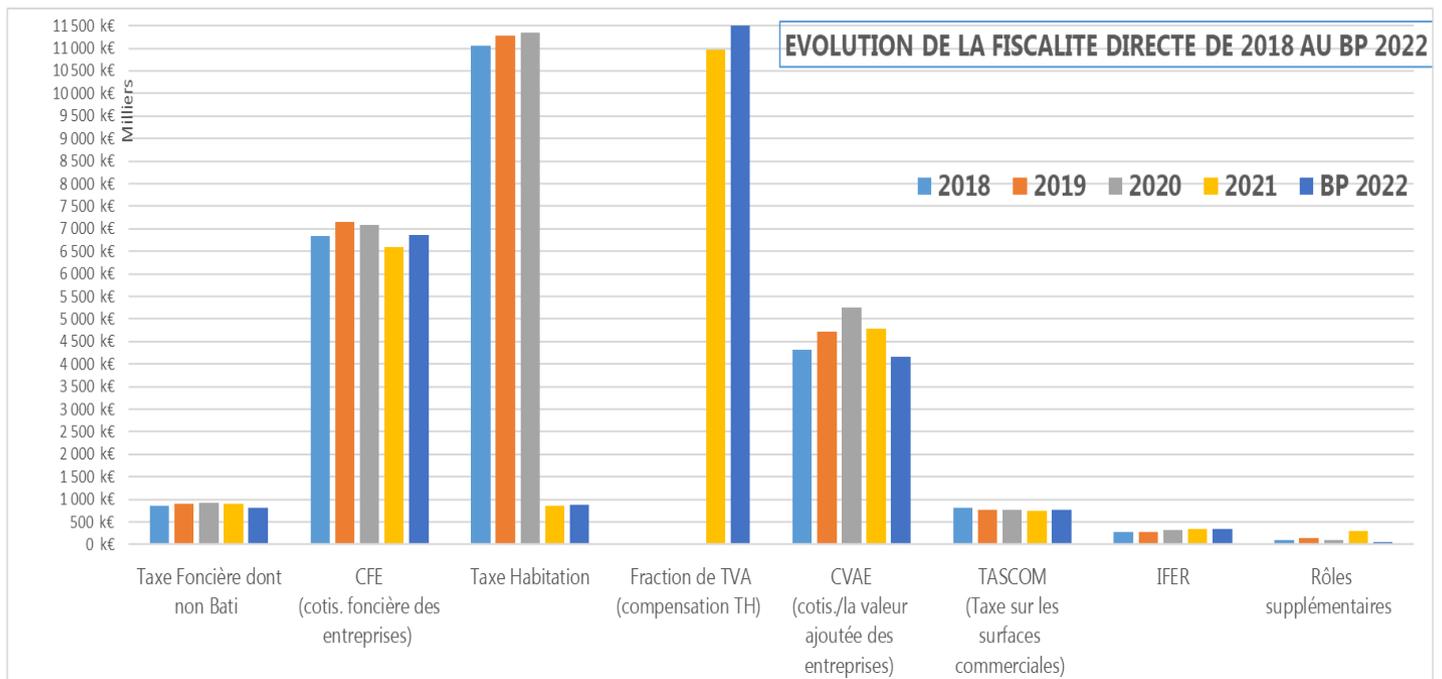
<b>FISCALITE CA RT</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>2021</b>	<b>BP 2022</b>	<b>Nature/tx</b>
<i>Taxe foncière et d'habitation</i>	<i>19 323 k€</i>	<i>19 356 k€</i>	<i>8 885 k€</i>	<i>8 357 k€</i>	<i>8 555 k€</i>	73111
Taxe Foncière dont non Bati	901 k€	919 k€	923 k€	914 k€	808 k€	3,72%
CFE (cotis. foncière des entreprises)	7 149 k€	7 091 k€	7 091 k€	6 595 k€	6 871 k€	4,40%
Taxe Habitation	11 273 k€	11 346 k€	870 k€	848 k€	876 k€	1,95%
Fraction de TVA (compensation TH)			10 917 k€	10 972 k€	11 571 k€	7382
CVAE (cotis. /la valeur ajoutée des entreprises)	4 712 k€	5 261 k€	4 762 k€	4 791 k€	4 158 k€	73112
TASCOM (Taxe sur les surfaces commerciales)	772 k€	775 k€	775 k€	746 k€	761 k€	73113
IFER	285 k€	322 k€	291 k€	349 k€	356 k€	73114
Rôles supplémentaires	149 k€	96 k€	50 k€	297 k€	50 k€	7318
Jeux Hippiques	8 k€	0 k€	8 k€	12 k€	8 k€	7364
Taxe de séjour	278 k€	231 k€	230 k€	304 k€	281 k€	7362
TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)	10 348 k€	8 855 k€	9 120 k€	9 007 k€	9 429 k€	7364
<b>Total en Milliers d'€</b>	<b>35 876 k€</b>	<b>34 896 k€</b>	<b>35 039 k€</b>	<b>34 836 k€</b>	<b>35 169 k€</b>	

La réforme de la taxe d'habitation ramène la part d'impôt dont le taux peut évoluer à 4%, c'est donc une perte d'autonomie financière importante pour RT.

### Répartition des recettes fiscales 2022 hors reversements



Le conseil communautaire ne peut agir que sur 34 % de ces recettes par modification des taux, 55% en 2020.



## CHAPITRE 74 : DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

(page 18 du budget primitif et [16 du compte administratif](#))

La **dotation globale de fonctionnement** des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre comprend deux composantes :

- ✓ La dotation d'intercommunalité ;
- ✓ La dotation de compensation.

La participation au redressement des comptes publics n'est pas valorisée depuis 2018. Son montant est donc figé pour la CA RT à 1 018 569 €.

La fusion a eu pour effet la bonification de la dotation d'intercommunalité grâce à un coefficient d'intégration fiscale (différence entre la fiscalité perçue et la fiscalité reversée aux collectivités) valorisé à la moyenne nationale la première année et un potentiel fiscal par habitant conforme aux collectivités de notre importance. Cette bonification s'est réduite en fonction de notre coefficient d'intégration fiscale réel, par rapport à la moyenne nationale. Aucun transfert important n'ayant eu lieu depuis 2017 à part le transport urbain de Rambouillet en 2018. Ce dernier transfert n'a pu compenser le retard de RT par rapport aux autres communautés du territoire national.

ANNEE	2017	2018	2019	2020	2021
CIF RT	0,27461	0,28255	0,230122	0,247593	0,239774
CIF MOYEN	0,352996	0,346562	0,364345	0,370749418	0,380567

Soit 14 points de moins que la moyenne nationale

Pour mémoire, le CIF de RT est égal au rapport entre :

- Les recettes de l'EPCI minorées des dépenses de transferts (sauf pour les EPCI à fiscalité additionnelle)
- Et les mêmes recettes perçues par les communes regroupées et l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale sur le territoire de celles-ci (c'est-à-dire syndicats intercommunaux inclus).

Il est à noter que la perte de DGF de RT a des conséquences pour le calcul de la DGF des communes membres.

Par ailleurs, la Dotation d'intercommunalité a fait l'objet d'une réforme importante en 2019 :

- Exclusion de la partie négative de la dotation
- Application d'un complément de dotation jusqu'à 5€ par habitant
- Fin des enveloppes de dotation par type d'EPCI : les communautés d'agglomération, urbaine et de communes à fiscalité unique ne bénéficieront plus de valorisation
- Intégration du critère du revenu par habitant dans le calcul de l'attribution
- Lissage de l'impact de la Contribution au Redressement des Finances Publiques (CRFP) imposé au bloc communal entre 2014 et 2017.

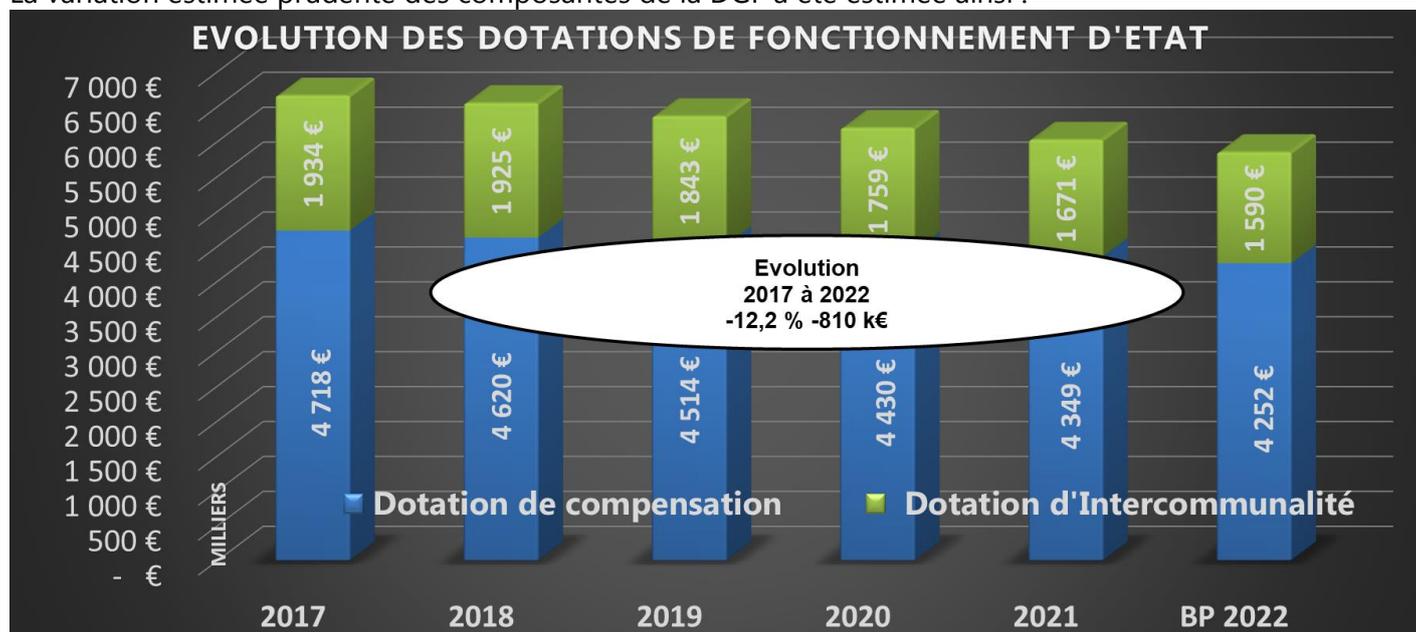
Ainsi en 2019, la nouvelle dotation dite « spontanée » de la CA RT n'est plus de 1 924 969 € telle qu'en 2018 mais d'environ 800 K€. Toutefois, au regard des bouleversements engendrés par cette réforme, il a été décidé de limiter à 5% la baisse des dotations d'intercommunalité par rapport à l'année précédente.

**La CART peut bénéficier d'une garantie de non baisse de sa dotation d'intercommunalité si elle dispose d'un CIF (coefficient d'intégration fiscale) supérieur à 0,38, contre 0,24 en 2021.** L'EPCI doit donc récupérer davantage de compétences afin d'augmenter son CIF pour bénéficier de cet effet.

La **dotation de compensation** est écrêtée chaque année d'environ 85 K€ dans le cadre du financement de l'enveloppe normée, soit environ -1,9% au niveau national.

Par ailleurs, ces écrêtements annuels pondérés sont définitifs, sachant que cette dotation représente 30% des recettes réelles de la collectivité hors reversements.

La variation estimée prudente des composantes de la DGF a été estimée ainsi :



Les autres subventions et compensation de ce chapitre peuvent être commentées comme suit :

- ✓ Le FCTVA sur certaines réparations (nature 615. Frais d'entretien du patrimoine) soit **16 k€**, porté à 70 k€ en 2022 en raison de l'ouverture du centre aquatique des Fontaines,
- ✓ **39 k€ ont été rattachés à l'exercice au titre des tests PCR effectués en début d'année 2021 et du centre vaccination**. Les remboursements à percevoir pour 2022 par l'ARS sont inscrits pour 109 k€ à hauteur des charges inscrites aux chapitres 011 et 012.
- ✓ Le remboursement des frais de déplacement des collégiens dans le sud Yvelines par Ile de France Mobilité est de **187 k€ en 2021**, 155 k€ pour 2022 auquel s'ajoutent **20 k€ en 2021**, 15 k€ en 2022 relatifs à l'extension de la ligne créée sur la ZA BALF.
- ✓ La participation de la ville de St Arnoult en Yvelines pour les élèves adhérents à l'établissement du conservatoire Gabriel Fauré situé sur cette commune soit **2 k€ en 2021** et 2022. (nature 74741)
- ✓ Les compensations fiscales (nature 748.) sont **liées essentiellement pour 781 k€ en 2021 à l'exonération des entreprises industrielles, des impôts CFE, CVAE, CFE comme exposé précédemment au chapitre 73**. Elle s'ajoute aux exonérations existantes (64 k€ en 2020). 736 k€ prévus en 2022 en raison de la baisse de la CVAE.

Il est à noter que dans le cadre de garantie des ressources suite à la crise sanitaire, RT a perçu 77 k€ (nature 7488).

## CHAPITRE 75 : AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

(page 18 du budget primitif et 16 du compte administratif)

Il enregistre, le recouvrement :

- ✓ De la part de l'excédent du SITERR de 2016 revenant à Rambouillet Territoires soit 147 k€ (nat.7562) ;
- ✓ La participation de Rambouillet au logiciel et au cabinet conseil de la dette pour 3k€ (deux ans en 2021 soit 7k€) ;
- ✓ Les redevances pour le recouvrement de l'utilisation des fourreaux soient 2k€,
- ✓ Des loyers payés par la société en charge de la DSP des micro-crèches et par la SCIC Valor Viande (nature 752). Les loyers des micros crèches seront revalorisés à l'occasion de la nouvelle DSP en 2022. Nature 7588 :

- ✓ Auprès des communes membres, des frais de voiries représentant 3% des travaux réalisés sur leurs territoires, par les services de RT, soit 12 k€ pour 5 k€ prévus en 2022.
- ✓ De la refacturation aux collectivités des interventions effectuées pour les communes dans le cadre du droit des sols qui ont sollicité ce service soit 93 k€ en 2021 et 110 K€ prévus en 2022 en progression en raison de la forte augmentation des documents traités et de l'arrivée de nouvelles communes dans le dispositif. La facturation des prestations s'opère en N+1 (en 2022 les documents traités en 2021). Le service a démarré le 1er octobre 2014 avec 5 communes pilotes : Bonnelles, Gazeran, Hermeray, La Celle-les-Bordes et Longvilliers.

Au 1er décembre 2014, 4 nouvelles communes ont démarré l'instruction : Auffargis, Cernay-la-Ville, La Boissière-École et Mittainville.

Depuis le 1er janvier 2015, le service instruit également pour le compte de Bullion, Clairefontaine-en-Yvelines, Émancé, Gambaiseuil, Orcemont, Orphin, Poigny-la-Forêt, Ponthévrard, Raizeux, Rochefort-en-Yvelines, Saint-Léger-en-Yvelines, Saint-Hilarion, Sonchamp et Vieille-Église-en-Yvelines.

Le 1er janvier 2017, 8 communes ont rejoint le service : Allainville-aux-Bois, Boinville-le-Gaillard, les Bréviaires, Orsonville, Paray-Douville, Prunay-en-Yvelines, Saint-Martin-de-Bréthencourt et Sainte-Mesme. Enfin, depuis le 15 mars 2017, le service instruit pour le compte de Saint-Arnoult-en-Yvelines.

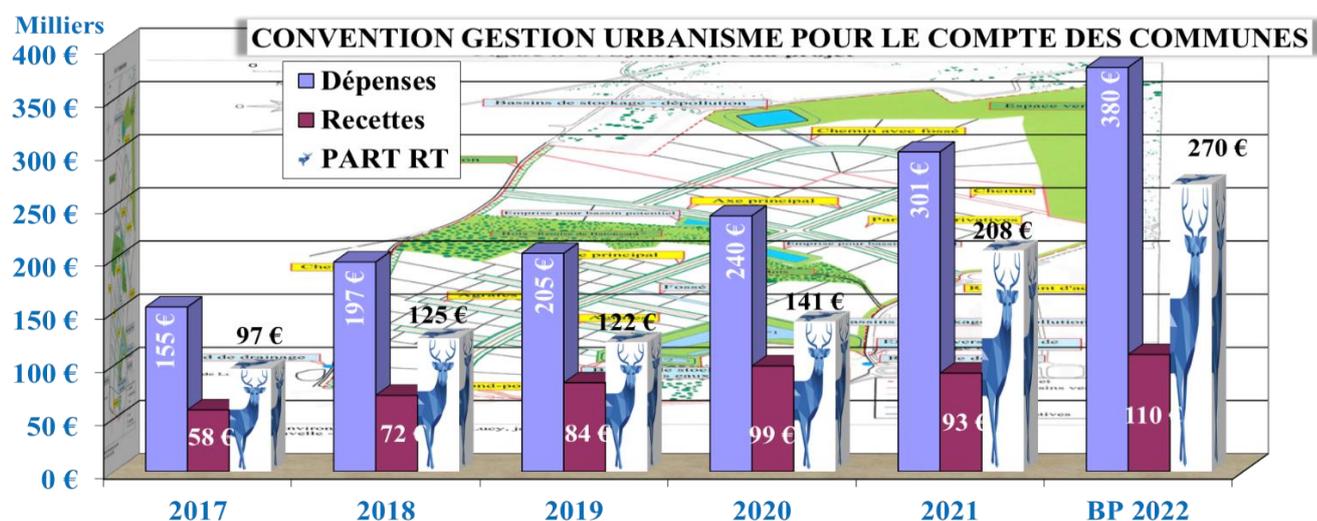
A partir du 1er juin 2018, Ablis a intégré le dispositif.

Les communes des Essarts le Roi, de Rambouillet et le Perray en Yvelines restent hors du dispositif.

Les Essarts le Roi et Rambouillet Territoires ont signé une convention de mise à disposition du logiciel NetADS et du SIG gérés par Rambouillet Territoires.

La Ville de Rambouillet a également adopté cette formule fin 2021.

La ville de Le-Perray-en-Yvelines devrait faire de même courant 2022. Le bilan de ce service est financièrement le suivant :



On constate que les communes ne contribuent pas à hauteur du coût de gestion de ce service. Il représente un coût de 2,5 € par habitant en 2021.

Les tarifs de la convention n'ont pas été revus depuis 2017.

## CHAPITRE 76

(Page 18 du budget primitif et 16 du compte administratif)

L'Etat a proposé le versement en une fois du solde du fond de soutien obtenu dans le cadre de la renégociation de l'emprunt structuré. Le conseil a adopté le principe en décembre 2021. C'est donc 135 075 € que percevra RT en 2022 (soit 19 296,36 € \* 7).

Ci-dessous le tableau initialement contractualisé :

### Echéancier Flux : 1401 Conservatoire de Rambouillet

Date	CRD début de période	Capital amorti	Intérêts	Flux	Taux d'intérêt	fonds de soutien début de période	an	Amortissement /13 ans	
01/01/2016	2 609 944,50 €	82 059,69 €	115 638,67 €	197 698,36 €	4,37%	250 852,70 €	1	19 296,36 €	
01/01/2017	2 527 884,81 €	86 162,68 €	112 309,71 €	198 472,39 €	4,37%	231 556,34 €	2	19 296,36 €	
01/01/2018	2 441 722,13 €	90 470,81 €	108 185,25 €	198 656,06 €	4,37%	212 259,98 €	3	19 296,36 €	
01/01/2019	2 351 251,32 €	94 994,36 €	104 176,76 €	199 171,12 €	4,37%	192 963,62 €	4	19 296,36 €	
01/01/2020	2 256 256,96 €	99 744,08 €	99 967,85 €	199 711,93 €	4,37%	173 667,25 €	5	19 296,36 €	
01/01/2021	2 156 512,88 €	104 731,29 €	95 810,27 €	200 541,56 €	4,37%	154 370,89 €	6	19 296,36 €	
01/01/2022	2 051 781,59 €	109 967,85 €	90 908,17 €	200 876,02 €	4,37%	135 074,53 €	7	19 296,36 €	
01/01/2023	1 941 813,74 €	115 466,23 €	86 035,83 €	201 502,06 €	4,37%	115 778,17 €	8	19 296,36 €	
01/01/2024	1 826 347,51 €	121 239,55 €	80 919,88 €	202 159,43 €	4,37%	96 481,81 €	9	19 296,36 €	
01/01/2025	1 705 107,96 €	127 301,53 €	75 755,10 €	203 056,63 €	4,37%	77 185,45 €	10	19 296,36 €	
01/01/2026	1 577 806,43 €	133 666,60 €	69 907,78 €	203 574,38 €	4,37%	57 889,08 €	11	19 296,36 €	
01/01/2027	1 444 139,83 €	140 349,93 €	63 985,42 €	204 335,35 €	4,37%	38 592,72 €	12	19 296,36 €	
01/01/2028	1 303 789,90 €	147 367,43 €	57 766,95 €	205 134,38 €	4,37%	19 296,36 €	13	19 296,36 €	
01/01/2029	1 156 422,47 €	154 735,80 €	51 377,92 €	206 113,72 €	4,37%		14		
01/01/2030	1 001 686,67 €	162 472,59 €	44 381,68 €	206 854,27 €	4,37%		15		
01/01/2031	839 214,08 €	123 388,50 €	37 183,01 €	160 571,51 €	4,37%		16		
01/01/2032	715 825,58 €	129 557,93 €	31 716,04 €	161 273,97 €	4,37%		17		
01/01/2033	586 267,65 €	136 035,83 €	26 046,89 €	162 082,72 €	4,37%		18		
01/01/2034	450 231,82 €	142 837,62 €	19 948,40 €	162 786,02 €	4,37%		19		
01/01/2035	307 394,20 €	149 979,51 €	13 619,70 €	163 599,21 €	4,37%		20		
01/01/2036	157 414,69 €	157 414,69 €	6 974,56 €	164 389,25 €	4,37%		21		
<b>TOTAL</b>	<b>2 609 944,50 €</b>	<b>1 392 615,84 €</b>	<b>4 002 560,34 €</b>			<b>TOTAL</b>		<b>250 852,70 €</b>	
							<b>SOLDE NET /INTERÊT</b>		<b>1 141 763,14 €</b>

## CHAPITRE 77 : PRODUITS EXCEPTIONNELS

Le chapitre 77 regroupe les produits exceptionnels. Ce chapitre enregistre essentiellement les remboursements d'assurances et les pénalités demandées aux prestataires défaillants dans le cadre des marchés publics.

Il permet, n'étant pas anticipable, au budget primitif, par un phénomène d'équivalence de compenser les sommes inscrites au chapitre 67 afin de faire face aux éventuelles régularisations.

Le réalisé se compose en 2021 ainsi :

- 2 050 k€ ont été perçus pour la cession de l'ex 43 rue Louis Leblanc à Rambouillet, à Ile de France Mobilité, (nature 775)
- Sur opération de gestion : 7 k€ rattachés à tort à cet exercice ont dû être annulés en 2022 (essentiellement pour la voirie) (nature 7718).
- Diverses demandes de remboursement de prestataires suite à réclamation, soit 32 k€ (nature 7788)
  - ✓ 20 k€ de bonus écologique pour les nouvelles 208 louées à l'UGAP,
  - ✓ 7 k€ d'indemnisation de recouvrement relatif aux pénalités sur la phase I des micro-crèches,
  - ✓ 5 k€ de régularisation de TVA liée à la fusion en 2017.

## Les opérations d'ordre

Elles sont regroupées au chapitre 042 (opérations d'ordre de transfert entre section) (pages 18 du budget primitif et 16 du compte administratif).

Soit **277 k€ en 2021** pour 417 k€ en 2022 de recettes d'ordres, elles comprennent :

- ✓ L'amortissement des subventions reçues pour des biens amortissables essentiellement les micro-crèches et les bornes électriques (nature 777) **149 K€ en 2021**, 112 k€ prévus en 2022
- ✓ L'amortissement de l'acquisition du terrain de tir du Perray en Yvelines sur 40 ans enregistré sur ce chapitre pour 5 500 € par an (nature 752)
- ✓ 150 k€ en 2022 en contrepartie des éventuelles dotations inscrites, par prudence, en dépenses sur ce même chapitre et ce, afin de ne pas déséquilibrer arbitrairement le budget. (Nature 791). L'extension de durée de l'assurance dommage ouvrage de la rénovation extension rénovation du centre aquatique des Fontaines, pour 39 k€, sera amorti sur les 10 ans de sa validité conformément à la délibération du conseil communautaire du 20 novembre 2017. (Annexe A8 page 141 du compte administratif ou page 113 du budget primitif).
- ✓ 150 k€ inscrits comme reprise des provisions pour risques en contre-partie de la somme inscrite en dépenses par prudence pour ne pas déséquilibrer le budget. Il est espéré en 2022 un aboutissement définitif du litige sur le chantier des micro-crèches phase 1 (annexe A4 page 106 du budget primitif).
- ✓ 85 k€ de moins-value sur cession de l'ex 43 rue Louis Leblanc à Rambouillet sont comptabilisées ; une contre passation en dépenses d'investissement au chapitre 040, pour le même montant, est enregistrée.

## 1.3 – La capacité d'autofinancement

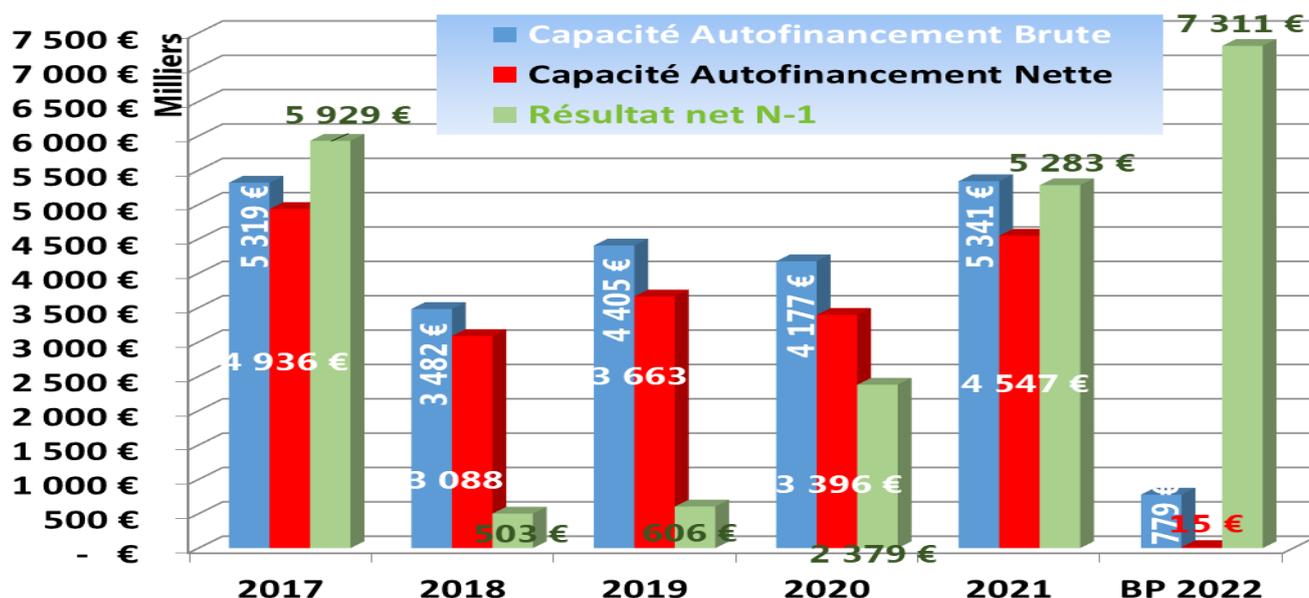
La **capacité d'autofinancement (CAF)** désigne l'ensemble des ressources internes générées dans le cadre de son activité qui permettent d'assurer son financement.

Au total, la Communauté a dégagé **une capacité d'autofinancement (CAF)**, une fois le remboursement en capital de la dette honoré, de 15 k€.

Les données d'un budget prévisionnel sont parfois éloignées de leur réalisation en raison du mode de conception de celui-ci, prudente minimisation des recettes et marges de manœuvre mesurées en dépenses. Ainsi, par rapport à l'autofinancement net estimé au moment de l'élaboration du BP 2021 (+ 898 k€), une amélioration est enregistrée. Ceci s'explique,

- D'une part, par la baisse des dépenses de fonctionnement sur les chapitres les plus importants 011 et 012. La baisse pour partie liée aux produits des services a minimisé l'impact de ces « économies »,
- D'autre part, à des recettes estimées avec prudence surtout en matière fiscale difficilement estimables en raison de l'importance des réformes fiscales mises en place au 1/1/21 et des conséquences de la crise sanitaire.

Ces éléments avec les retards d'exécutions des investissements ont de nouveau généré une progression de l'excédent de fonctionnement cumulé de 2021 soit 7 311 k€.



Libellé	Modalité	2017	2018	2019	2020	2021	BP 2022
Recettes Réelles de Fonctionnement	{RRF}	46 662 868 €	43 497 639 €	44 265 344 €	43 141 491 €	45 211 369 €	44 798 996 €
Dépenses Réelles de Fonctionnement	{DRF}	41 343 407 €	40 015 946 €	39 859 970 €	38 964 977 €	39 870 611 €	44 019 540 €
<i>dont intérêt de la dette</i>	{ID}	249 351 €	234 932 €	279 116 €	251 838 €	232 883 €	220 775 €
<i>Epargne de gestion</i>	{RRF-DRF+ID}	5 568 812 €	3 716 625 €	4 684 490 €	4 428 353 €	5 573 641 €	1 000 231 €
<b>Capacité Autofinancement Brute</b>	{RRF-DRF}	5 319 461 €	3 481 693 €	4 405 374 €	4 176 514 €	5 340 758 €	779 456 €
Capital Remboursé	{CR}	383 567 €	394 030 €	742 628 €	780 710 €	793 835 €	764 315 €
<b>Capacité Autofinancement Nette</b>	{RRF-DRF- CR}	4 935 895 €	3 087 663 €	3 662 747 €	3 395 804 €	4 546 923 €	15 141 €
<b>Résultat net N-1</b>		5 928 781 €	502 678 €	605 831 €	2 378 740 €	5 283 177 €	7 311 259 €

La diminution de la DGF est constante et est aggravée par la conjoncture sanitaire de 2020 au niveau des recettes fiscales perçues deux années après. La baisse de l'autofinancement communautaire est donc de - 1 033 k€ de BP à BP. Dans les années à venir, sans amélioration du CIF par transfert de compétence la baisse de la DGF continuera à se faire sentir, comme nous l'avons présenté lors du ROB 2022. Toutefois, comme exposés pour 2022, ci-dessus et lors du détail des chapitres 011 et 012 : difficulté de recrutement et d'anticipation, donc à réaliser certaines inscriptions, permettront en 2022 de dégager une CAF plus positive, comme chaque année, que celle proposée, lors du vote du budget primitif.

## 2 – Les grandes masses du budget d'investissement

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à 16 173 k€ (reports inclus)

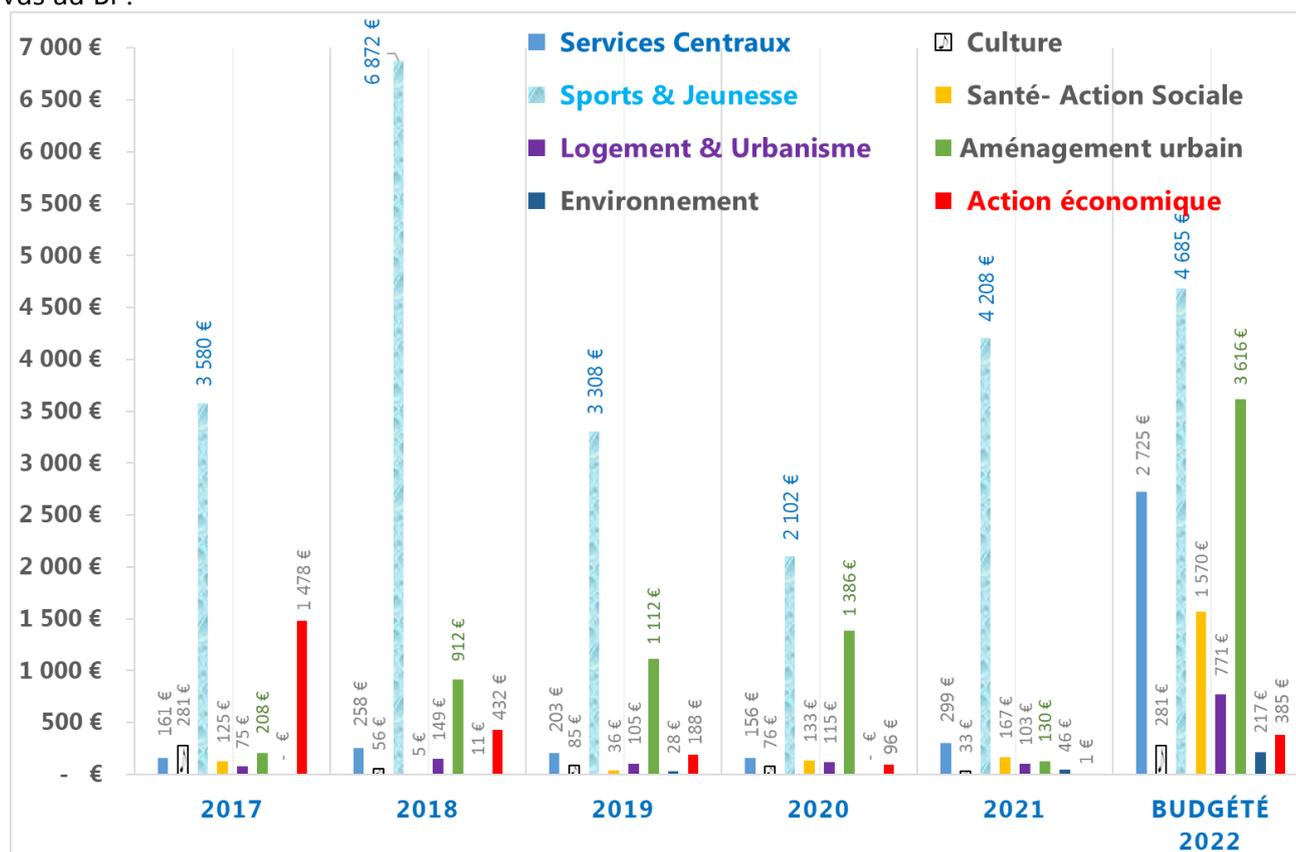
DEPENSES	Report Dépenses	BP 2021	Mandaté 2021	Report Dépenses	BP 2022	Dont Prospective	RECETTES					
							Report Recettes	BP 2021	Titré 2021	Report Recettes	BP 2022	Dont Prospective
<b>Autres Directions</b>	<b>740 177 €</b>	<b>1 739 524 €</b>	<b>918 587 €</b>	<b>778 493 €</b>	<b>1 973 786 €</b>	<b>713 200 €</b>	<b>368 686 €</b>	<b>233 300 €</b>	<b>236 451 €</b>	<b>119 186 €</b>	<b>285 405 €</b>	
Administration générale (020)	6 408 €	98 777 €	52 405 €	5 964 €	119 881 €			27 500 €				
COVID 19 dont aide aux entreprises via Région II	62 800 €	175 000 €	62 800 €	10 884 €								
Prospective territoriale (021)	59 357 €	24 673 €	59 076 €	25 040 €	50 000 €		35 700 €			35 700 €		
Développement économique (90)	47 922 €	100 000 €	1 248 €	83 994 €				41 800 €			24 000 €	
Développement Durable (DURA) (830)	146 025 €	144 000 €	87 693 €	165 384 €	337 000 €		24 300 €			24 300 €		
Informatique, téléphonie (INFO)	302 769 €	606 950 €	269 006 €	289 616 €	620 340 €	168 000 €		56 000 €	4 279 €		171 305 €	171 305 €
Marchés publics (annonces) (MARC)	1 080 €	6 300 €	2 200 €	440 €	6 300 €							
Communication (COMM)		16 500 €	17 836 €	7 063 €	5 000 €							
Conservatoire Gabriel Fauré (311)		8 360 €	7 810 €	580 €	11 015 €							
Mobilité (MOBI)	6 198 €	10 000 €		18 700 €	505 200 €	495 200 €				4 942 €	17 600 €	17 600 €
Bornes électriques Opération 15815	12 300 €			11 331 €			253 000 €		185 501 €			
Prospective (Tornado & PLD)	40 449 €	20 000 €	4 695 €	35 754 €	75 000 €	50 000 €	15 152 €		10 671 €	13 710 €		
Gymnase et Centre Omnisports (COIE) (411)		5 826 €	5 826 €	7 306 €	7 500 €							
Piscines (413)		85 939 €	61 681 €	14 798 €	56 550 €							
Piscine équipement réhabilitation Opération 11413		296 000 €	274 700 €	58 379 €								
Droit des sols (70)	54 870 €	141 200 €	11 610 €	43 260 €	180 000 €		40 534 €	108 000 €	36 000 €	40 534 €	72 500 €	
<b>Direction des Infrastructures</b>	<b>3 433 378 €</b>	<b>7 856 875 €</b>	<b>4 067 265 €</b>	<b>678 588 €</b>	<b>10 824 248 €</b>	<b>755 500 €</b>	<b>2 044 997 €</b>	<b>3 109 073 €</b>	<b>516 927 €</b>	<b>2 588 284 €</b>	<b>2 244 200 €</b>	
<b>Bâtiments divers</b>	<b>3 241 366 €</b>	<b>5 005 435 €</b>	<b>2 973 820 €</b>	<b>192 701 €</b>	<b>6 383 005 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>1 890 492 €</b>	<b>2 562 633 €</b>	<b>362 422 €</b>	<b>2 088 566 €</b>	<b>364 200 €</b>	
Divers infrastructures					65 000 €	30 000 €						
Siège Communautaire Opération 13020 & 21020		2 060 000 €			2 050 000 €			2 050 000 €				
Conservatoire Rambouillet (311)	2 836 €	35 000 €	9 761 €	9 081 €	50 000 €							
Conservatoire St Amoult en Yvelines (311)	1 035 €	50 400 €	1 415 €		65 800 €							
Gymnase (MOLL) et Centre Omnisports (COIE) (411)		157 000 €	2 402 €	6 258 €	145 000 €						23 400 €	
Piscine Réhabilitation Opération 11413	3 105 642 €	1 750 000 €	2 860 930 €	79 676 €	2 213 205 €		1 832 990 €		362 422 €	1 530 385 €		
Piscines (413) (dont alarmes)	3 816 €	12 000 €	3 060 €	11 188 €	294 000 €							
Micro-Crèches phase I (64) Opération 11064	1 586 €											
Micro-Crèches renouvellement		5 000 €	12 080 €									
Micro-Crèches phase II (64) Opération 16064	123 744 €	730 000 €	78 705 €	81 170 €	1 440 000 €			384 575 €		384 575 €	340 800 €	
Micro-Crèches phase III (64) Opération 19064		15 000 €	2 760 €		20 000 €							
Cyberesp@ce (524)												
Aire des Gens du voyage (71)	2 708 €	191 035 €	2 708 €	5 328 €	40 000 €		57 502 €	128 058 €		173 606 €		
<b>Aire de Jeux (414)</b>		<b>150 000 €</b>	<b>72 552 €</b>	<b>48 379 €</b>	<b>680 000 €</b>	<b>340 000 €</b>					170 000 €	170 000 €
<b>Exterieur établissements sportifs (411 &amp; op.22411)</b>					<b>706 000 €</b>	<b>50 000 €</b>					367 500 €	
<b>Voirie</b>	<b>192 013 €</b>	<b>2 701 440 €</b>	<b>1 020 892 €</b>	<b>437 508 €</b>	<b>3 055 243 €</b>	<b>335 500 €</b>	<b>154 505 €</b>	<b>546 440 €</b>	<b>154 505 €</b>	<b>499 718 €</b>	<b>1 342 500 €</b>	
Transcom réparation lourde Opération 82200		1 171 440 €	43 292 €		2 518 800 €		154 505 €	521 440 €	154 505 €	364 883 €	1 067 500 €	
Transcom réparation légère et avance (822)	62 737 €	95 000 €	82 145 €	50 564 €	90 000 €			25 000 €			25 000 €	
RN10 Opération 18010	125 000 €			125 000 €								
Parking et abords piscine des Fontaines Opération 21413		1 390 000 €	895 455 €	261 944 €	7 500 €					134 835 €	250 000 €	
Requalification des ZA Opération 22090					255 000 €	255 500 €						
Parkings (824) et entretien des ZA (90)		45 000 €			183 943 €	80 000 €						
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>4 173 556 €</b>	<b>9 596 399 €</b>	<b>4 985 852 €</b>	<b>1 457 081 €</b>	<b>12 798 034 €</b>	<b>1 468 700 €</b>	<b>2 413 683 €</b>	<b>3 342 373 €</b>	<b>753 377 €</b>	<b>2 707 470 €</b>	<b>2 529 605 €</b>	<b>358 905 €</b>
Remboursement capital de la dette (1641)		793 835 €	793 831 €		764 315 €							
Crédit revolving												
<b>Total remboursement d'emprunts</b>		<b>793 835 €</b>	<b>793 831 €</b>		<b>764 315 €</b>							
Prêts budget annexe ZA Bel Air		620 000 €	360 000 €		50 000 €						67 500 €	
Dépôts et cautionnement versés & reçus		47 500 €	1 700 €		67 500,31 €			47 500 €			2 160 650 €	
							492 197 €	1 999 997 €	536 807 €			
<b>DEPENSES FINANCIERES</b>		<b>1 461 335 €</b>	<b>1 155 531 €</b>		<b>881 815,31 €</b>		<b>492 197 €</b>	<b>2 047 497 €</b>	<b>536 807 €</b>		<b>2 228 150 €</b>	
<b>Opération pour compte de tiers</b>		<b>50 000 €</b>			<b>50 000 €</b>			<b>50 000 €</b>			<b>50 000 €</b>	
<b>Dépenses imprévues</b>		<b>700 000 €</b>			<b>350 000 €</b>							
Virement de la section de fonctionnement								4 817 210 €			6 572 715 €	
Virement patrimonial		150 000 €			150 000 €			150 000 €			150 000 €	
Amortissements, provisions et charges à étaler		386 000 €	277 266 €		417 000 €			1 750 500 €	3 605 625 €		1 935 000 €	
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>		<b>536 000 €</b>	<b>277 266 €</b>		<b>567 000 €</b>			<b>6 717 710 €</b>	<b>3 605 625 €</b>		<b>8 657 715 €</b>	
Résultat d'investissement reporté					69 009 €			1 453 830 €	1 453 830 €			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>4 173 556 €</b>	<b>12 343 734 €</b>	<b>6 418 648 €</b>	<b>1 457 081 €</b>	<b>14 715 859 €</b>	<b>1 468 700 €</b>	<b>2 905 880 €</b>	<b>13 611 410 €</b>	<b>6 349 639 €</b>	<b>2 707 470 €</b>	<b>13 465 470 €</b>	<b>358 905 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>16 517 290 €</b>			<b>16 172 940 €</b>			<b>16 517 290 €</b>			<b>16 172 940 €</b>		

Les budgets 2021 et 2022 se décomposent globalement comme suit :

L'excédent des reports permet de couvrir le besoin de financement 2022.

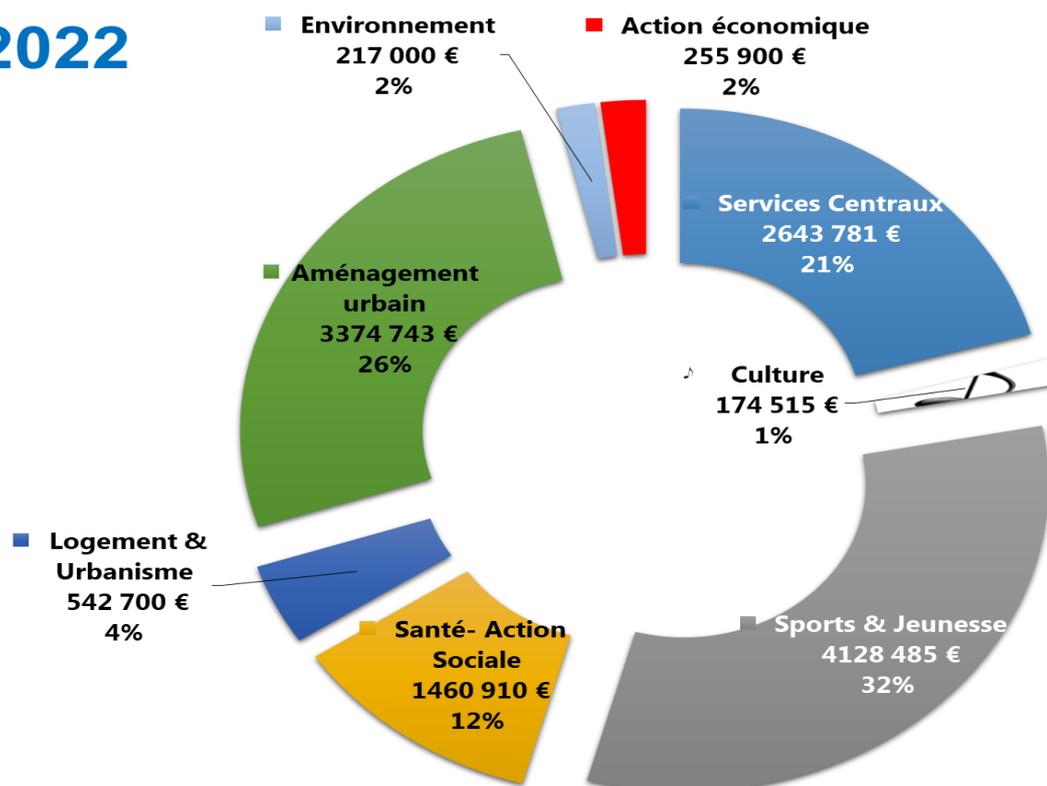
## 2.1- Les dépenses d'investissement :

Les propositions nouvelles de **dépenses d'équipement** s'élèvent à 12 798 k€ (dont 1 469 k€ lié au projet de territoire) auxquelles s'ajoutent les reports pour 1 457 k€. En 2021, 4 986 k€ ont été réalisés sur 9 596 k€ prévus au BP.



Les propositions nouvelles (hors reports) se répartissent comme suit :

### BP 2022



Elles sont présentées ci-après, avec les réalisations 2021, en parallèle des maquettes budgétaires.

## **DÉTAILS PAR DIRECTION ET OPÉRATIONS DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT**

Pages 15 du BP2022 et 18 du compte administratif 2021 relatifs aux chapitres 20 immobilisations incorporelles, 204 subventions d'équipement versées, 21 immobilisations corporelles et 23 immobilisations en cours.

### **AUTRES DIRECTIONS**

**Administration générale** a enregistré en 2021 aux natures 2184 et 2182 l'acquisition de mobiliers de bureau et d'un véhicule pour 52 405 €. Une somme de 120 k€ est inscrite en 2022 pour les besoins transversaux communautaires qui pourraient survenir dont notamment le matériel nécessaire à l'aménagement des nouveaux locaux rue Chappe.

**Lutte contre les conséquences économiques et sanitaire du COVID19** : RT a décidé, le 15 juin 2020, afin de relancer l'activité des TPE-PME pour les entreprises de 0 à 20 salariés dans les mois à venir et de financer le coût des adaptations indispensables à la reprise de l'activité (investissement matériels et immatériels pour répondre à la nouvelle donne sanitaire, réapprovisionnement,..) de manière pérenne, d'un partenariat, avec la Région dans le cadre de la création avec Initiative IDF et la Banque des Territoires, pour le versement d'un fonds d'avances remboursables appelé : « Fonds Résilience Ile-de-France & Collectivités ».

Il a pour objectif de créer une solution de financement pour les entreprises de 0 à 20 salariés (tous secteurs d'activités confondus, tous statuts juridiques) pour lesquelles les réponses bancaires ne sont plus possibles (refus de prêt total ou partiel, seuil d'endettement maximal atteint) et qui se retrouvent exposées à un risque de faillite dans les 3 à 6 mois alors qu'elles étaient viables avant la crise sanitaire.

Des avances, à taux 0, sans garanties, entre 3k€ et 100 k€ par entreprise, qui permettront de donner au dirigeant de la visibilité sur les 6 mois qui viennent : jusqu'à 10 000 € pour les entreprises de 0 sal / 50 000 € pour les moins de 10 sal./ et 100 000 € pour les entreprises de 10 et 20 sal et les structures de l'ESS.

Le fonds, ainsi créé, intervient en subsidiarité des dispositifs de soutien déjà mis en place par les pouvoirs publics dans le cadre de la crise COVID 19.

Rambouillet Territoires a abondé le « Fonds Résilience Ile-de-France & collectivités à hauteur de 125 600 € en 2020 et 63 k€ en 2021 par voie d'apports associatifs à Initiative Ile-de-France (montant calculé sur une base forfaitaire de 20 euros par établissement). Le conseil communautaire a annulé le recouvrement de ces sommes auprès des entreprises en novembre 2021.

**Prospective territoriale** : la finalisation du projet de territoire et le suivi de sa mise en action nécessitent l'inscription de 50 k€, 59 k€ ont été réalisés en 2021 (nature 2031).

**Développement économique** : les études de développement des zones économiques sont en cours. (nature 2031).

**Développement durable** : Il concerne :

- Les subventions (nature 20422) d'équipement versées aux particuliers pour l'amélioration de l'habitat. Les aides fiscales en matière de rénovation thermique des habitats et la baisse des taux d'intérêt génèrent une forte augmentation des demandes d'aides à l'habitat dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens relative à l'amélioration de l'habitat entre RT, le département des Yvelines et Habiter mieux. Cette aide est plafonnée à 1 500 € par dossier. L'élargissement du territoire et les incitations fiscales portent à 285 k€ le budget annuel consacré à cette aide (dont 165 k€ de report). Le temps entre le dépôt de la demande sur devis et la réalisation des travaux génère chaque année ces reports importants. Le montant versé en 2021 est de 42 k€. La liste des bénéficiaires figure, comme chaque année, en annexe B1.7 page 147.

- L'élaboration du PCAET (obligatoire dans le cadre de la loi sur la transition énergétique) (nature 2031) a nécessité le recours à une AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) suite à la modification en profondeur de cette démarche = diagnostic approfondi (émissions GES, émissions polluants atmosphériques, séquestration nette de CO2, consommation énergétique du territoire, production d'énergie renouvelable, vulnérabilité aux effets du changement climatique) ; définition d'une stratégie climat-air-énergie ; élaboration de plan d'actions et de tableaux de suivi; étude environnementale et concertations à destination d'un large public et aussi de l'élargissement du territoire. Le Conseil communautaire a délibéré pour sa mise en œuvre en juillet 2017 (CC1707DD01). **En 2021, le PCAET est arrivé à son terme générant un paiement de 30 k€** (nature 2031).
- L'achat de 10 ruches et 40 essaims d'abeilles noires pour 12 k€ (nature 2185) et de 5 appareils photos automatiques prêtés aux communes afin d'éviter les dépôts d'ordures sauvages pour 4 k€ (nature 2188).

**Informatique** dans la continuité du schéma directeur informatique établi en 2016. La remise à niveau du principal outil de travail et d'amélioration de productivité de RT se poursuit :

	INFORMATIQUE	2021	REPORT 2022	BP 2022
<b>LOGICIELS</b> {nature 205}	Projet de territoire mise en commun de logiciels serveurs informatiques pour les communes			29 400 €
	Admg Divers renouvellement de logiciel métier et système	66 421 €	18 988 €	23 600 €
	Admg logiciels courriers, de gestion de la régie unique et gestion du patrimoine	51 349 €		21 000 €
	Piscines logiciel de gestion unifié	5 880 €	16 913 €	2 130 €
	SIG, Urbanisme et Logement : Evolution du logiciel SIG a: orthophoto, cotation pelepas	45 392 €	13 591 €	182 800 €
	<b>TOTAL</b>	<b>169 043 €</b>	<b>49 492 €</b>	<b>258 930 €</b>
<b>MATERIEL INFORMATIQUE</b> {natures 2183, 2158}	Admg baie et disques serveur, switch, routeur, onduleurs,,,, dans le cadre du shéma directeur	55 338 €	2 884 €	169 000 €
	Projet de territoire mise en commun de matériel informatique pour les communes			144 000 €
	Divers matériel pour le conservatoire	5 348 €	5 540 €	16 210 €
	Système vidéo surveillance COIE	6 600 €		
	Divers matériels pour les piscines	14 155 €	2 844 €	13 200 €
	Divers matériel pour le centre de vaccination (en attente de remboursement de l'ARS)	10 255 €	417 €	
	Divers matériels pour SIG, Urbanisme et Logement			19 000 €
<b>RESEAUX</b> {natures 217538, 21533}	<b>TOTAL</b>	<b>91 696 €</b>	<b>11 686 €</b>	<b>361 410 €</b>
<b>Fibre</b> {nature 204172}	Tirage Fibre et autres réseaux (visio) dans les bâtiments	8 267 €	1 779 €	
	<b>TOTAL INFORMATIQUE DEPENSES D'INVESTISSEMENT DIRECTES</b>	<b>269 006 €</b>	<b>62 956 €</b>	<b>620 340 €</b>
	Tirage Fibre avec Yvelines numériques dans les bâtiments de RT		227 077 €	

**Marché public :** Il s'agit des frais de publication des marchés publics enregistrés, ceux-ci dépendent de l'imputation de l'exécution du marché. Ce principe légal permet d'intégrer ces dépenses dans le FCTVA et le coût de réalisation : **4 005 € en 2021.**

6 300 € sont inscrits en 2022 aux natures 2031, 2135, 21728, 21735 dont 900 € sur l'opération 19064 et 900 € sur l'opération 11413 € pour permettre leurs réalisations.

### **Communication :**

Les dépenses 2021 pour 9 k€ concernent la migration nécessaire du site internet (nature 2051). Le solde, comme pour le budget 2022, correspond à la mise en place de signalétique dans les bâtiments publics (5 k€) (nature 2188).

### **Conservatoire Gabriel Fauré**

3 pianos dont 2 numériques et un vibraphone doivent être acquis soit 11 k€ (nature 2188)

En 2021, des instruments essentiellement pour les enfants (au 1/8) ont été acquis soit 4,5 k€ (nature 2188) ainsi que du mobilier soit 2 k€ (nature 2184).

**Mobilité** : Dans le cadre du projet de territoire, 495 k€, ont été inscrits relatifs à la création de 10 nouvelles bornes, d'abris à vélos, de signalisations horizontales pour créations de piste cyclables et d'un schéma directeur cyclable.

**Piscines** : divers matériels pédagogiques et aménagements vieillissants doivent être remplacés comme le matériel de la salle de remise en forme de sécurité, masque à gaz et aspirateur de mucosités, grille, filtre de bassin surchloreur, talkie walkie .... (natures 21735 et 2158) soit 62 k€ en 2021.

57 k€ sont inscrits en 2022 pour finaliser la rénovation de la salle de remise en forme aux Molières et les derniers équipements nécessaires au centre aquatique des Fontaines.

Dans la prolongation, le budget infrastructure ci-après intègre essentiellement des travaux de remise en état de la chaufferie de la piscine des Molières et 196 k€ de sécurisation intérieurs et extérieurs des centres aquatiques en partenariat avec Seine Yvelines, ainsi que la réfection d'un mur de séparation pour 52 k€.

Des travaux de remise en état du réseau sanitaire à la piscine des Molières ont été réalisés en 2021.

**Urbanisme** (nature 2031) Le Programme Local de l'Habitat Intercommunal est un document qui identifie les besoins en logements et fixe des objectifs stratégiques de développement en matière d'habitat. Afin d'atteindre ces objectifs quantitatifs et qualitatifs, le PLHI prévoit des actions pour répondre aux besoins identifiés sur le territoire. Il est établi pour une période de 6 ans. Le PLHI fait l'objet d'une concertation étroite avec chacune des communes et les partenaires (État, Conseil Départemental 78, bailleurs sociaux, ADIL 78, Établissement Public Foncier des Yvelines, PACT 78, etc.).

12 K€ ont été réalisés en 2021. Le solde (43 k€) de l'étude a été reporté sur le budget 2022.

180 k€ ont été inscrits pour la mise à jour du SCOT en 2022.

## **INFRASTRUCTURES**

Diverses infrastructures : L'achat d'un véhicule pour la distribution de livres en zone rurale, en substitution du département des Yvelines est inscrit. Par ailleurs, dans le cadre de l'appel à projet de la région Ile de France la mise en place de purificateur d'air est prévue. Pour finir, la sécurisation du siège communautaire est également provisionnée soit un budget global de 65 k€ (natures 21735 et 2182).

Conservatoire Gabriel Fauré (nature 21735)

Etablissement de Rambouillet : 9 k€ de dépenses ont été réalisés en 2021 pour cet établissement, liés essentiellement à des améliorations extérieures sur l'éclairage, sur la cour pavée ....

Il est prévu 50 k€ en 2022, permettant la valorisation des bâtiments dégradés donnant sur la rue, le remplacement d'un chien assis et la mise en sécurité de l'escalier extérieur.

Etablissement de Saint Arnoult en Yvelines :

66 k€ essentiellement pour des travaux de réfection de faux plafond du Grand studio de danse et de la salle d'orchestre et la peinture (nature 21735). Ces travaux prévus en 2021 n'ont pu être réalisés en raison de défection liée à la crise sanitaire.

Gymnase des Molières et Centre Omnisports et Gymnase :

115 k€ sont inscrits pour la rénovation thermique du gymnase (Plusieurs subventions ont été sollicitées pour ces travaux).

30 k€ sont inscrits pour l'amélioration thermique du COIE et diverses mises aux normes.

Piscines : exposé précédemment.

L'opération piscine des Fontaines 11413 est détaillée ci-après avec l'intégralité des opérations.

Aire de jeux : En 2021, ont été installées des aires de jeux à Ablis, Gazeran, soit 73 k€ (nature 21728).

En 2022, 681 k€ ont été inscrits pour la réalisation d'aires de jeux et de terrains multisports au profit de communes. Ces inscriptions s'inscrivent dans le projet de territoire. Le département des Yvelines, dans le cadre du contrat Yvelines +, participera au subventionnement de ce type d'équipement structurant pour le territoire.

Extérieurs établissement sportif : 121 k€ ont été inscrits pour le réaménagement des équipements extérieurs (parking, terrains de sports) (nature 2113)

Aire des gens du voyage :

En 2022, 40 k€ sont inscrits pour la réfection des portes de l'aire d'accueil de Rambouillet (nature 21735)

Transcom réparation légère et diverses voiries : Ce budget concerne :

La pose de caniveaux, de bordures, la reprise de parking -propriété de RT, au fur et à mesure des besoins constatés (nature 21752). Cette enveloppe de 65 k€ s'ajoute aux 230 k€ de « point à temps » prévus en fonctionnement au chapitre 011 nature 615231. 82 k€ ont été réalisés en 2021 à ce titre (dont reports de 2020).

Une somme de 25 k€ est également prévue pour permettre le versement d'avances aux petites et moyennes entreprises, lors de travaux. Le même montant est prévu en recettes d'investissement : inscription comptable obligatoire (chapitre 23).

Parking de Gazeran : La rétrocession du parking routier d'Arbouville avec le SITERR a été négocié pour 102 k€ (en même temps que le montant de la participation au résultat revenant à RT abordé précédemment au chapitre 75) (nature 2113).

Le solde est composé de besoin pour l'aménagement à venir du parking de Gazeran (nature 21713).

80 k€ pour l'acquisition d'une autolaveuse a été inscrite pour le balayage des ZA (nature 2182).

## **OPERATIONS D'EQUIPEMENTS**

(Page 18 et annexe III B3 pages 22 à 30 des documents budgétaires du CA2021) : 4 157 k€ en 2021 et 9 268 k€ en 2022 (hors reports).

Des opérations d'équipement sont identifiées et budgétées comme suit, afin d'exposer plus clairement à l'assemblée délibérante l'historique, l'évolution et l'influence d'opérations pluriannuelles sur le budget de RT :

Code chapitre	Libellé	Report 2021	BP 2021	Réalisé 2021	Report 2022	BP 2022
Opération 11064	Micro-crèches phase 1	1 586 €				
Opération 11413	Piscine Travaux de	3 106 722 €	2 046 000 €	3 136 710 €	138 055 €	2 213 205 €
Opération 14092	Atelier de découpes de	4 276 €				
Opération 15815	Mobilité	12 300 €			11 331 €	
Opération 16064	Micro-crèches phase 2	123 744 €	731 560 €	78 705 €	81 170 €	1 440 000 €
Opération 18010	Aménagement RN10	125 000 €			125 000 €	
Opération 19064	Micro-crèches phase 3		15 000 €	2 760 €		20 900 €
Opération 21020	Hôtel communautaire		2 050 000 €			2 050 900 €
Opération 21413	Parking et abords centre aquatique des fontaines		1 390 000 €	895 455 €	261 944 €	7 500 €
Opération 22090	Requalification des ZA					255 000 €
Opération 22251	Cuisine centrale					192 000 €
Opération 22411	Travaux extérieurs Molières					570 000 €
Opération 82200	Travaux sur les transcoms		1 171 440 €	43 292 €		2 518 800 €
	<b>TOTAL</b>	<b>3 373 627 €</b>	<b>7 404 000 €</b>	<b>4 156 922 €</b>	<b>617 501 €</b>	<b>9 268 305 €</b>

Opération 11064 : Micro-crèche phase 1 (annexe III-B3 page 22 du cpte administratif) : Il s'agit des dernières factures de l'opération. Le solde des subventions a été perçu. Le coût de l'opération s'élève donc à 2 795 k€ en dépenses pour 1 360 k€ de recettes soit un cout net d'investissement de 1 435 k€.

Opération 11 413 : (annexe III-B3 page 23 du cpte administratif et 25 du budget primitif)

En juillet 2012, le conseil communautaire de l'ancienne CA RT a opté pour la réhabilitation de la Piscine des Fontaines et son extension avec des aménagements supplémentaires. Des comités techniques et de pilotages comprenant nos partenaires institutionnels, agents et usagers de cet établissement ont été créés en 2014 et ont établi un projet au plus près des besoins de ce futur établissement dans le cadre du choix architectural effectué en 2013. Le permis de construire a été déposé en décembre 2015. Les travaux ont débuté au printemps 2017.

Les travaux de réhabilitation de la piscine actuelle ont été retardés en raison de la nécessité de changer la toiture de celle-ci non prévue initialement. A l'issue de cette modification qui a duré 6 mois, les travaux de rénovation ont débuté. Dans cet intervalle, l'accueil du public s'est effectué provisoirement au niveau du bassin de 50 m qui a ouvert ses portes de septembre 2019 à février 2020 date à laquelle une nouvelle fermeture est intervenue afin de permettre la réalisation des travaux de jonction entre bâtiments et de tenir compte des mesures sanitaires dans le cadre de la COVID19.

Le centre aquatique a ouvert ses portes en janvier 2022. Seul l'espace bien être n'a pu ouvrir.

<b>Suivi financier de l'opération 11413 réhabilitation et extension piscine + matériel pédagogique</b>						<b>Situation au 31 décembre 2021</b>		
DEPENSES				RECETTES				
Libellé		BUDGET	Mandaté TTC	Organisme	Libellé	Montant notifié	Titre TTC	Soldes à percevoir
Années 2012 à 2016	Etudes	1 293 160 €	1 293 160 €	CD 78	40 % des dépenses HT	1 200 000 €	600 000 €	600 000 €
Année 2017 à 2021	Exécution	18 014 019 €	18 014 019 €	Etat - DSIL	3,26 % des dépenses HT	500 000 €	386 995 €	113 005 €
				CNDS	Mise en accessibilité	30 000 €		30 000 €
Année 2022		2 351 260 €		Région IdF CD 78	20 % des dépenses HT Contrat Yvelines+ en cours	1 400 000 €	612 621 €	787 379 €
<b>COUT INVESTISSEMENT (2)</b>		<b>21 658 439 €</b>	<b>19 307 179 €</b>	<b>SUBVENTIONS</b>		<b>3 130 000 €</b>	<b>1 599 616 €</b>	<b>1 530 384 €</b>
Année 2017	Assurance DO	355 433 €	355 433 €	Etat	FCTVA	3 730 497 €	3 344 796 €	385 701 €
Année 2019-21	Prolongation assurance DO	190 406 €	190 406 €	<i>Ecart Dépenses - Recettes</i>		<i>15 343 782 €</i>	<i>au 31 décembre 2021</i>	
				RT	Dont emprunts souscrits Dont autofinancement prévisionnel	6 559 500 € 8 784 282 €	6 559 500 € 8 349 106 €	 435 175 €
<b>TOTAL OPERATION DE CONSTRUCTION</b>		<b>22 204 278 €</b>	<b>19 853 018 €</b>	<b>TOTAL OPERATION 11413</b>		<b>22 204 278 €</b>	<b>19 853 018 €</b>	<b>2 351 260 €</b>
Années 2018 -2019	Matériel pédagogique et équipement de compétition	114 164 €	114 164 €	Etat	FCTVA	79 004 €		
Année 2020/21		309 071 €	309 071 €	RT	Ecart Dépenses - Recettes (autofinancement)	402 610 €		
Année 2022		58 379 €						
<b>TOTAL OPERATION + MATERIEL (2)</b>		<b>22 685 893 €</b>	<b>20 276 253 €</b>	<b>TOTAL OPERATION + MATERIEL</b>		<b>22 685 893 €</b>		

Hors aménagements extérieurs

{1} intégration de l'augmentation du taux de TVA et de FCTVA

{2} Total opération 11413 en annexe du budget : 19 730 414,21 €

Opération 21 413 :

L'aménagement du parking et des abords du centre aquatique des fontaines s'est avéré nécessaire. L'opération s'est close financièrement en ce début d'année 2022. Le besoin de financement sera au maximum de 773 k€ (1 157 k€- 285 k€). En effet, le département des Yvelines a été sollicité dans le cadre du contrat Yvelines +. Une attribution complémentaire dans ce cadre doit être notifiée avant la fin de ce semestre.

Opérations 13020 puis 21020 : Hôtel communautaire : (annexe III-B3 page 24 du cpte administratif et 26 & 32 du budget primitif)

L'acquisition des bâtiments et terrain rue Louis Leblanc à Rambouillet en mai 2014 afin d'y installer, initialement le siège communautaire pouvait engendrer des frais de rénovation bien supérieurs aux montants prévus à l'origine sans correspondre au besoin actuel de RT. C'est pourquoi, le conseil communautaire a décidé de vendre ce bien. L'argent de cette session, réalisée avec Ile de France Mobilité, pour un montant de 2 050 k€, est réservé en 2021 aux fins de l'établissement d'un siège correspondant aux besoins de RT pour répondre aux nouvelles définitions des compétences territoriales.

Opération 14092 : Opération Atelier de découpes de viandes (annexe III-B3 page 26 du cpte administratif et 28 du budget primitif) : Certains travaux (connexion des réseaux) ont été réalisés sur le budget ZA pour 82 k€ réintroduits dans le patrimoine communautaire sur le budget principal en 2019. Le besoin de financement de l'opération a été de 262 k€. RT perçoit un loyer de la SCI Valor Viande, en tant que propriétaire du terrain, afin de compenser ces travaux d'aménagement de 11 k€ par an chapitre 75. Le report de 4k€ a été soldé faute de réclamation du fournisseur.

Opération 15815 : Mobilité – Transport et aménagement territorial (annexe III-B3 page 27 du cpte administratif et 29 du budget primitif) :

Les bornes de recharge électrique sont installées sur le territoire des communes portées volontaires, afin de favoriser la mobilité électrique. Le marché de déploiement est terminé. Des problèmes de mise en service subsistent sur certaines bornes. Pour cette raison, une somme de 12 k€ est reportée. Une procédure amiable avec le prestataire initial est en cours et devrait clore définitivement cette opération et nos relations avec ce dernier. Un prestataire autre a été retenu dans le cadre d'un nouveau marché.

L'acquisition de vélos électriques et des premières voitures électriques de la communauté avait été intégrée dans ce financement. Cette action était fortement subventionnée. Toutefois, des difficultés importantes ont été rencontrées pour la perception du solde des subventions qui, après moult efforts, se sont résolues, en 2021, avec 186 k€ perçus. Deux factures restent en attente de réception, depuis 2017, d'où un report de 11 k€.

Opération 16 064 Micro-Crèches Phase 2 (annexe III-B3 page 28 du cpte administratif et 30 du budget primitif) :

Trois nouvelles micro-crèches sont prévues. La micro-crèche de la Sablière est ouverte depuis le 1er janvier 2017. Les études ont été réalisées pour la création de deux autres micro-crèches. Les services du CIAS et des infrastructures ont étudié les propositions d'implantation faites par les communes. Les critères de choix adoptés ont été les suivants : adéquation du lieu avec les préconisations et les exigences de la caisse d'allocations familiales et du Conseil Départemental, adéquation avec les nécessités opérationnelles du délégataire, estimation des travaux de réalisations et de réhabilitation, implantation au plus proche du centre-bourg, répartition géographique équitable de tous les sites sur le territoire communautaire. Le respect de ces critères a impliqué le choix des deux sites suivants : Longvilliers centre-bourg et Cernay-la-Ville centre-bourg. Les études de maîtrise d'œuvre se sont achevées en 2021. Les travaux doivent débuter au printemps 2022.

L'ouverture des crèches est prévue au 1<sup>er</sup> semestre 2023. Ainsi, l'offre sera portée de 76 berceaux à 96 berceaux.

Dépenses			Recettes	
	Lieu d'implantat°	TTC	Organismes	Montant sollicité
Travaux Moeuvre	MC Cernay	716 400 €	DETR	211 575 €
		104 400 €	Contrat de Ruralité	173 000 €
			Contrat de relance et de transition ecologic	
			MSA	40 000 €
			CAF	340 800 €
Travaux Moeuvre	MC Longvilliers	700 800 €	Département (yveline+)	161 271 €
		106 200 €	<b>Total Subvention spécifique</b>	<b>926 646 €</b>
			Etat	267 024 €
			Reste à charge	434 130 €
<b>Total Cout Batiment</b>		<b>1 627 800 €</b>	<b>Total Financement bâtiment</b>	<b>1 627 800 €</b>
Mobilier	MC Cernay	25 000 €	Département (Mobiliers)	20 000 €
	MC Longvilliers	25 000 €	Etat	8 202 €
			Reste à charge	21 798 €
<b>Total coût mobilier</b>		<b>50 000 €</b>	<b>Total coût mobilier</b>	<b>50 000 €</b>
<b>Total opération</b>		<b>1 677 800 €</b>	<b>Total opération</b>	<b>1 677 800 €</b>

Opération 18010 RN10 (annexe III-B3 page 29 du cpte administratif et 31 du budget primitif) :

Par décret en Conseil d'Etat du 4 juin 2008, publié le 5 juin 2008, l'aménagement de la RN10 à Rambouillet à 2x2 voies a été déclaré d'utilité publique avec une durée de validité de dix ans soit jusqu'au 4 juin 2018. Le décret de DUP vaut déclaration de projet.

Ce projet de mise à 2x2 voies de la RN10 à Rambouillet avec les aménagements prévus pour son classement en route expresse vise à fluidifier le trafic (36 000 véhicules quotidiens en moyenne concernés par le contournement de l'agglomération provoquant en période de pointe une saturation au niveau de la 2x1 voies), à améliorer les conditions de sécurité des usagers et la qualité de vie des riverains et à limiter l'impact sur le milieu naturel des pollutions liées à la circulation.

L'Etat a sollicité Rambouillet Territoires dans le cadre de l'aménagement de la RN10 pour un fonds de concours de 625 k€. 500 k€ ont été versés en 2018 ; le solde inscrit sur les exercices suivants n'a pu être versé compte tenu de réserves. 125 k€ sont donc reportés sur l'exercice 2022.

Ce processus a permis de lancer le projet et d'éviter la caducité de la déclaration d'utilité publique. Les travaux concernent la première tranche. Le reste du projet sera mené à bien lors du prochain contrat de plan Etat-Région en cours.

Opération 19064 Phase 3 Micros-crèches (annexe III-B3 page 32 du budget primitif) : Elle comprendrait trois nouveaux établissements afin d'assurer une meilleure couverture du territoire. Les candidatures seront reçues à l'issue de l'adoption du projet de territoire. Des études pourraient être nécessaires dans cette phase de choix des collectivités. Un budget de 21 k€ a été inscrit pour d'éventuelles études de sols.

Opération 22090 Requalification des ZA : dans le cadre du projet de territoire une nouvelle opération de requalification des ZA sera lancée et concernera dans un premier temps les ZA du Perray en Yvelines, des Essarts le Roi et d'Ablis.

Une somme de 250 k€ est inscrites.

Opération 22251 Cuisine Centrale : dans le cadre du projet de territoire, RT a la volonté d'étudier les modalités de mise en œuvre d'une offre de restauration collective bas carbone à l'échelle intercommunale. Un appel d'offre a été lancé afin de recourir à une assistance à maîtrise d'œuvre, qui aura pour mission de déterminer sa faisabilité. Pour cela, le prestataire retenu devra :

- Faire un audit des besoins (la demande) et de l'offre
- Proposer des scénarios
- Réaliser une étude fonctionnelle et technique

192 k€ sont inscrits à cette intention au budget 2022.

**Opération 22411** : Travaux gymnase des Molières équipements extérieurs

La piste d'athlétisme et le plateau sportif du gymnase doivent être entièrement repris et modernisés. Pour ce faire, des subventions importantes ont été sollicitées. Cet équipement est très utilisé par le collège jouxtant. Une somme de 570 k€ en dépenses a été inscrite. Le besoin maximum de financement devrait être de 203 k€.

**Opération 82 200** Travaux sur les Transcoms (annexe III-B3 pages 30 du cpte administratif et 34 du budget primitif)

Depuis 2019, après la fin de la requalification des ZA, le programme de rénovation des transcoms a repris avec 1 151 k€ de travaux réalisés en 2020.

La participation financière de RT à l'entretien, la rénovation des routes transférées est fixée à 650 k€. Les subventions liées aux travaux augmentent et permettent de maintenir le besoin de financement à cette somme.

Ceci n'intègre pas les points à temps dont le montant a été vu précédemment, en fonctionnement et en investissement, et prévu, chaque année, pour 300 k€.

1 171 k€ étaient prévus en 2021 sous réserve de subventions. Ils n'ont pu être consommés en raison d'un problème du maximum du marché voirie compte tenu des travaux liés aux abords de la piscine. Une réinscription intégrale est donc prévue en 2022.

Opérat°	Objet de la dépense	Mandaté 2017	Mandaté 2018	Mandaté 2019	Mandaté 2020	Mandaté 2021
82200	Intervention importante sur les transcoms			872 658 €	1 151 219 €	43 292 €
TRAN	Intervention de mise en sécurité aux normes "légère" sur les transcoms	14 401	142 269 €	25 380 €	233 355 €	82 145 €
18010	Participation au doublement de la RN10		500 000 €			
13090	Requalification des ZA	1 406 095 €	410 210 €	71 915 €	70 003 €	

**CHAPITRE 16 : EMPRUNTS**

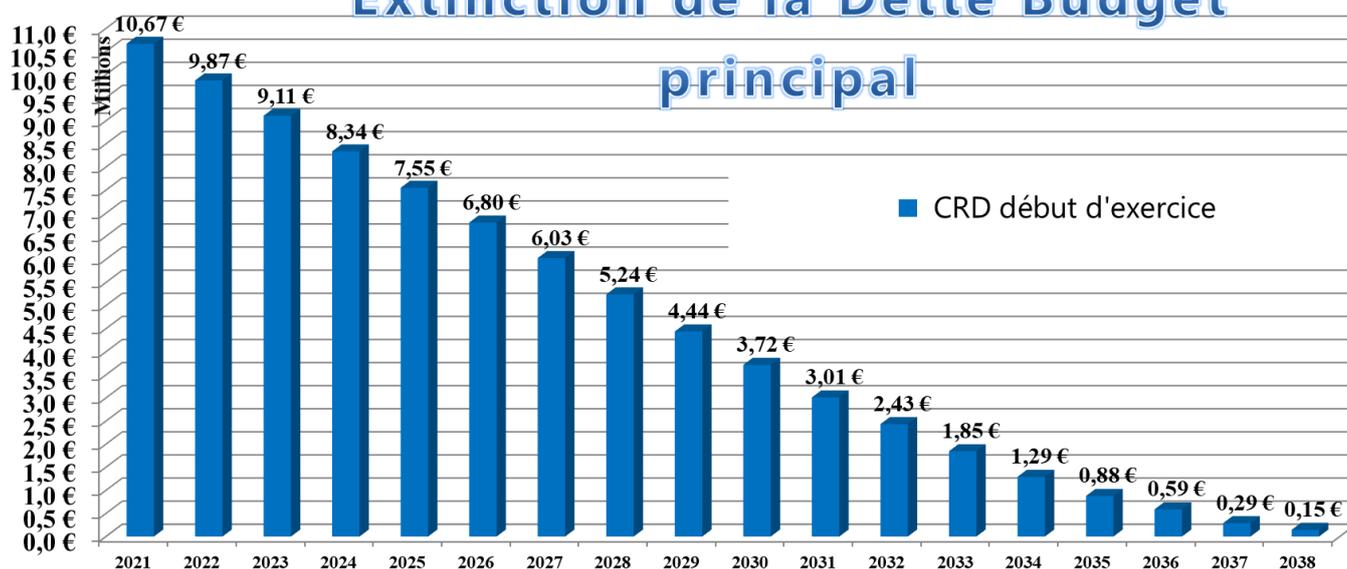
(Pages 18 et 119 à 131 annexes du cpte administratif et pages 20 et 93 à 103 annexes du budget primitif)

Elles enregistrent le remboursement du capital de la dette (nature 1641) pour 794 k€ du budget principal en 2021 et 764 k€ en 2022. L'augmentation est liée à l'arrivée presque à terme d'anciens emprunts à amortissement progressif.

Année	Capital remboursé en K€	Année	Capital remboursé en K€
2021	794	2024	787
2022	764	2025	753
2023	772	2026	769

Le profil d'extinction de la dette est le suivant :

## Extinction de la Dette Budget principal



Au 1er janvier 2022 et sur le budget « Principal », Rambouillet Territoires affiche un encours de dette de 9 873 K€ réparti en 10 emprunts souscrits auprès de 5 banques dont la principale est la Société Générale. L'extinction complète de la dette est attendue en septembre 2038.

Le montant de la dette par habitants est de 133 €. La moyenne nationale de notre strate est de 231 €. (page 4 du budget primitif – information générale).

### Financements échus en 2021

	MONTANT	DUREE	BANQUE	TAUX	DATE DE FIN
04-01	650 000	15 ans		Taux fixe 3.64%	01/01/21

L'encours de la dette du budget principal est réparti à 66.24% à taux fixe et 33.76% à taux variable. Le détail a été exposé au chapitre 66 du présent document.

Ce chapitre intègre aussi les dépôts et cautionnements (nature 165) reçus inscrits en dépenses et en recettes soit 27,5 k€ inscrits en 2022 [pas de mouvements enregistrés en 2021](#).

**Au total, ce chapitre s'élève donc à 794 k€ en 2021 et 792 k€ en 2022.**

### CHAPITRE 27 : AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(Page 20 du budget primitif 2022 [et page 18 du compte administratif 2021](#))

Il enregistre :

- Les dépôts et cautionnement versés soit 40 k€ en 2022 (nature 275). [Le besoin a été de 1,7 k€ en 2021](#). Ce compte est utilisé, par exemple, pour les cautions des bouteilles de gaz versées pour les établissements nautiques communautaires ou la prise de locaux en location (l'augmentation des équipements transférés à RT nécessite une inscription, à ce titre, importante). En recettes, on retrouvera la même inscription pour faire face aux besoins qui peuvent survenir en la matière.
- Le versement de 50 k€ au budget annexe de la ZA Bel Air la Forêt (nature 27638) d'une somme correspondant essentiellement à la finalisation de l'agrafe 6 et au capital de la dette remboursée par cet établissement en 2022. [Les 360 k€ sur les 620 k€ prévus au BP2021 ont pas été nécessaires en raison de l'étalement des travaux sur deux années.](#)

## **CHAPITRE 020 : DEPENSES IMPREVUES**

350 k€ de dépenses pour faire face à des évènements imprévus sont inscrits forfaitairement (700 K€ en 2021).

La procédure des dépenses imprévues de l'article L. 2322-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) permet à l'exécutif de la collectivité de répondre rapidement à des aléas budgétaires sans solliciter une décision modificative de l'assemblée délibérante.

Pour chacune des sections, le montant des crédits inscrits au titre des dépenses imprévues de l'exercice ne doit cependant pas dépasser le plafond de 7,5% des crédits correspondants aux dépenses réelles prévisionnelles de la section.

Pour le calcul de ce plafond, il convient de rapporter le montant des dépenses imprévues au total des dépenses réelles prévisionnelles de la section, à l'exclusion des dépenses inscrites en restes à réaliser.

## **CHAPITRE 45 : OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS**

En 2022, le budget de 50 k€ est renouvelé pour faire face à l'éventualité de travaux réalisés pour le compte des communes dans le cadre de travaux communautaires, par soucis de mutualisation et si l'entreprise ne peut ou veut facturer la collectivité concernée directement. (Voir annexe IV-A9 des documents budgétaires). Les remboursements de ces dépenses sont inscrits en contrepartie en recettes.

## **LES OPERATIONS D'ORDRE**

### **CHAPITRE 040 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION**

Les opérations d'ordre du chapitre 040 s'élèvent à 417 k€. Il s'agit de la contrepartie des éléments décrits en recettes de fonctionnement page 38 de la présente note présentant le chapitre. 277 k€ ont été enregistrés en 2021.

### **CHAPITRE 041 : OPERATIONS PATRIMONIALES**

La contrepartie exacte en montant se trouve en recettes d'investissement page 53 de ce document. Elle doit permettre d'éventuelles régularisations de patrimoine soit 150 k€.

### **CHAPITRE/NATURE 002 : RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE**

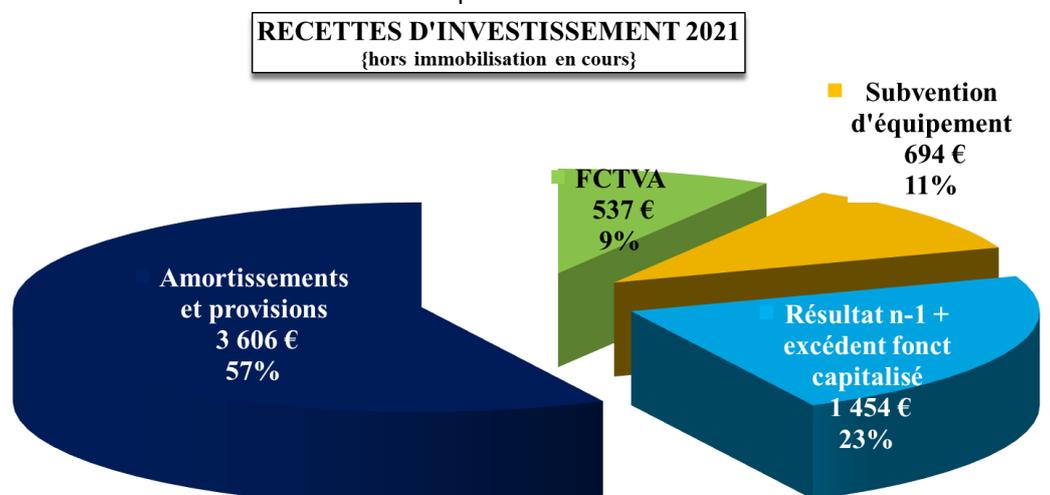
Il s'agit de l'inscription du résultat d'investissement déficitaire cumulé tel qu'indiqué page 3 de la présente note.

## 2.2 – Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement évoluent en fonction des projets et des subventions accordées par les organismes concernés (Etat, collectivités locales, syndicats intercommunaux, agences, ...).

Les recettes d'investissement s'élèvent à 12 628 k€ en 2021 contre 12 069 k€ prévus en 2020 auxquels s'ajoutent 2 905 k€ de reports.

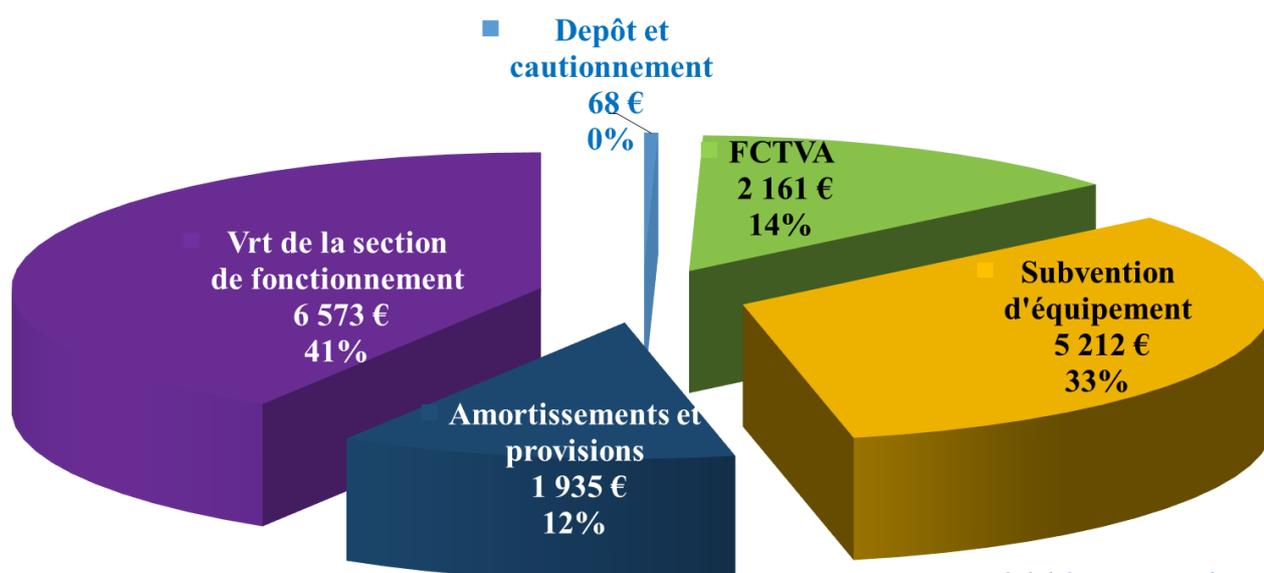
Le financement de la section d'investissement se répartit comme suit :



Milliers d'€

On constate en 2021 un autofinancement de 80 % sans recours à l'emprunt.

**RECETTES D'INVESTISSEMENT BP2022**  
{dont report, Hors opération pour compte de tiers et immobilisation en cours}



Milliers d'€

Aucun financement extérieur (emprunt) n'est nécessaire en 2022. L'excédent cumulé au maintien de l'autofinancement suffit aux financements des investissements importants prévus en 2022.

## **CHAPITRE 13 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**

(Pages 20 du budget primitif et 20 du compte d'administratif)

Il est à noter que les subventions non transférables (non amorties) ne sont pas considérées dans les documents page 9 « subventions d'investissements », dans les recettes d'équipement, mais dans les recettes financières. La subvention relative à la requalification des ZA rentre dans ce critère d'analyse. Elle figure donc séparément du chapitre 13 au milieu de la page 20 du compte administratif.

RT sollicite systématiquement les partenaires des collectivités. Les opérations subventionnées sont détaillées ci-après.

Ce chapitre se décline comme indiqué ci-dessous.

<b>RECETTES</b>	<b>Report Recettes</b>	<b>BP 2021</b>	<b>Titré 2021</b>	<b>Report Recettes</b>	<b>BP 2022</b>
<b>Autres Directions</b>	<b>368 686 €</b>	<b>205 800 €</b>	<b>236 451 €</b>	<b>119 186 €</b>	<b>285 405 €</b>
Prospective territoriale (021)	35 700 €			35 700 €	
Développement Economique (90)		41 800 €			24 000 €
Développement Durable (DURA)	24 300 €			24 300 €	
Informatique, téléphonie, fibre, lidar (INFO)		56 000 €	4 279 €		171 305 €
Mobilité (MOBI-PROS)				4 942 €	17 600 €
Bornes électriques (90) <i>Opération 15815</i>	253 000 €		185 501 €		
Prospective (Tornado & PLD)	15 152 €		10 671 €	13 710 €	
Droit des sols (70)	40 534 €	108 000 €	36 000 €	40 534 €	72 500 €
<b>Direction des Infrastructures</b>	<b>2 044 997 €</b>	<b>1 034 073 €</b>	<b>457 110 €</b>	<b>2 588 284 €</b>	<b>2 219 200 €</b>
<b>Bâtiments divers</b>	<b>1 890 492 €</b>	<b>512 633 €</b>	<b>302 605 €</b>	<b>2 088 566 €</b>	<b>364 200 €</b>
Gymnase (MOLI) et Centre Omnisports (COIE) (411)					23 400 €
Piscine Réhabilitation <i>Opération 11413</i>	1 832 990 €		302 605 €	1 530 385 €	
Micro-Crèches phase II (64) <i>Opération 16064</i>		384 575 €		384 575 €	340 800 €
Aire des Gens du voyage (71)	57 502 €	128 058 €		173 606 €	
<b>Aire de Jeux (414)</b>					170 000 €
<b>extérieur établissements sportifs (411 &amp; op22411)</b>					367 500 €
<b>Voirie</b>	<b>154 505 €</b>	<b>521 440 €</b>	<b>154 505 €</b>	<b>499 718 €</b>	<b>1 317 500 €</b>
Transcom réparation lourde <i>Opération 82200</i>	154 505 €	521 440 €	154 505 €	364 883 €	1 067 500 €
Parking et abords piscine des Fontaines <i>Opération 21413</i>				134 835 €	250 000 €
<b>RECETTES D'EQUIPEMENT</b>	<b>2 413 683 €</b>	<b>1 239 873 €</b>	<b>693 561 €</b>	<b>2 707 470 €</b>	<b>2 504 605 €</b>
	<b>3 653 556 €</b>			<b>5 212 075 €</b>	

La plupart de ces financements concerne les opérations identifiées (pages 45 à 48 de la présente note).

Elles ne sont inscrites, dans la mesure du possible, qu'en cas de notification et proportionnellement aux inscriptions des dépenses correspondant à l'objet de la subvention.

## **CHAPITRE 16 : EMPRUNTS ET DETTES**

Aucun emprunt n'a été souscrit en 2021 et ne sera souscrit en 2022

## **CHAPITRE 23 : IMMOBILISATIONS EN COURS**

Le code de la commande publique prévoit une avance sur travaux pour favoriser les petites et moyennes entreprises. C'est la raison pour laquelle, il est indispensable de prévoir le jeu d'écritures nécessaire. Comme exposé précédemment 25 k€ ont été inscrits en 2021 et 2022, pour 58 k€, sollicités en 2021.

## **CHAPITRE 10 : DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES**

Il enregistre l'article 10222 : le Fonds de Compensation de la T.V.A pour un montant de 537 K€ en 2021, pour 2 161 k€ en 2022. La déclaration étant semestrielle dans les Yvelines, l'encaissement annuel concerne le 2<sup>ème</sup> semestre N-1 (reportés 427 k€) et le premier semestre de l'année en cours. L'automatisation mis en place par les services de l'Etat en 2021 n'a pas supprimé ce décalage d'encaissement.

Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) a pour objet la compensation par l'État aux collectivités locales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux, de la TVA acquittée sur leurs investissements, sur la base d'un taux forfaitaire revalorisé par la loi de finance pour 2015 à 16,404 % du montant TTC des acquisitions soumises.

Pour le calcul des attributions au titre du FCTVA sont prises en compte les dépenses d'équipement (acquisitions et travaux) des organismes locaux (hors achats de terrains et subventions spécifiques de l'État perçues), pour lesquelles la TVA n'a pas pu être récupérée d'une autre manière.

## **CHAPITRE 27 : AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Il enregistre les dépôts et cautionnements versés vus précédemment (idem nature 275 en dépense) page 54 de la présente note.

## **CHAPITRE 45 : AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Il enregistre les opérations pour compte de tiers versées vues précédemment (idem en dépense). 50 k€ sont inscrits chaque année par sécurité et facilité de gestion.

**LES OPÉRATIONS D'ORDRE sont regroupées au chapitre 021 (virement à la section d'investissement) et aux chapitres 040 et 041 (opérations d'ordre de transfert entre section et à l'intérieur de la section)**

### **CHAPITRE 021 : VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

*(Pages 22 et 23 du budget primitif et 20 et 21 du compte d'administratif)*

Le **virement de la section de fonctionnement** ne se réalise pas. Il traduit les ressources dégagées pour financer l'investissement soit 4 817 k€ en 2021, 6 573 k€ en 2022 (voir page 29 de la présente note pour son origine).

### **CHAPITRE 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section**

Ce chapitre concerne les amortissements des biens (nature 28), traduisant la déperdition des valeurs comptables des immobilisations inscrites au patrimoine de l'EPCI. Il s'agit de la contrepartie de la dotation, présentée précédemment, et constatée en fonctionnement au chapitre 042 (page 26 de la présente note). En dehors, des amortissements, nous y trouvons la contrepartie des charges à répartir sur plusieurs exercices et des provisions pour litiges à constituer.

Ils contribuent à l'autofinancement de la section d'investissement.

### **CHAPITRE 041 : Opérations patrimoniales**

La contrepartie exacte en montant se trouve en dépense d'investissement page 50 de cette note.

## **III – Budget ZAC BEL AIR LA FORET**

Le budget ZAC Bel Air La Forêt, créé en 2009, est un budget annexe sans identité juridique propre. Sa distinction par rapport au budget principal tient à la nature de l'activité soumise à la TVA sur marge.

Le résultat 2021 se décline comme suit :

## RESULTAT 2021

### ZA BEL AIR LA FORET

LIBELLE	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT	Affectation
<b>INVESTISSEMENT</b>	8 316 611,18 €	8 435 536,83 €	-118 925,65 €	
<b>Résultat 2020</b>		520 982,31 €	-520 982,31 €	
<b>Total INV.</b>	<b>8 316 611,18 €</b>	<b>8 956 519,14 €</b>	<b>-639 907,96 €</b>	<b>compte 001</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	8 473 635,27 €	8 376 333,09 €	97 302,18 €	
<b>Résultat 2020</b>	578 506,28 €		578 506,28 €	
<b>Total FONCT.</b>	<b>9 052 141,55 €</b>	<b>8 376 333,09 €</b>	<b>675 808,46 €</b>	<b>compte 002</b>

Sur ce type de budget l'excédent de fonctionnement ne s'affecte pas au déficit d'investissement\*.

*Le compte de gestion du receveur est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice.*

*Ce document est, en application des dispositions normales de l'article L.1612-12 du CGCT, produit au Président avant le 1er juin qui suit la clôture de l'exercice, afin d'être présenté à l'Assemblée délibérante qui arrête les comptes (1er juillet compte tenu de la crise sanitaire).*

*Le compte administratif constitue la comptabilité condensée administrative tenue par l'Ordonnateur. Ces deux comptes, en fin d'exercice, doivent aboutir à une concordance de résultats.*

*Les comptes de gestion établis par le Comptable laissent apparaître un résultat équivalent à celui du compte administratif de la Communauté d'Agglomération.*

*Le résultat 2021 fait l'objet d'une intégration à l'occasion du budget primitif 2022.*

*{\*} En vert, les règles comptables vous seront présentées ci-après communiquées à titre informatif.*

Le budget se présente ainsi :

### 1/ Section de fonctionnement

Elle comptabilise les charges qui serviront à créer le patrimoine. Par une série d'opérations d'ordre, ces charges sont transférées en section d'investissement. C'est la raison de l'importance du montant des opérations de ce type sur ce budget.

Chaque début d'année, cette écriture de stock est annulée pour être reconstituée en fin d'année, majorée des créations réalisées sur l'exercice écoulé et diminuée des ventes effectuées.

## Dépenses de Fonctionnement

LIBELLE		BP 2022	BP 2021	Réalisé 2021	Réalisé 2020	Réalisé 2019	Réalisé 2018
Chapitre 011	Charges à caractère général	820 970 €	788 347 €	274 131,11 €	164 317 €	581 395 €	85 629 €
Chapitre 012	Charges de personnel & frais assimilés	50 000 €	50 000 €	40 986,35 €	47 107 €	46 319 €	45 757 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	500 €	500 €	1,00 €	- €		
Chapitre 66	Charges financières	18 795 €	25 105 €	25 104,55 €	31 160 €	42 090 €	57 755 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	50 000 €	50 000 €	- €	- €	17 954 €	3 215 €
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>940 265 €</b>	<b>913 952 €</b>	<b>340 223 €</b>	<b>242 583 €</b>	<b>687 758 €</b>	<b>192 355 €</b>
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	1 647 837 €	981 632 €				
Chapitre 042	Opération d'ordre de transfert entre sections	8 223 641 €	7 953 129 €	7 953 119,18 €	8 508 380 €	9 729 798 €	10 280 987 €
Chapitre 043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	86 295 €	92 605 €	82 990,90 €	95 166 €	105 309 €	120 962 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>10 898 038 €</b>	<b>9 941 318 €</b>	<b>8 376 333,09 €</b>	<b>8 846 130 €</b>	<b>10 522 864 €</b>	<b>10 594 304 €</b>

## Recettes de Fonctionnement

LIBELLE		BP 2022	BP 2021	Réalisé 2021	Réalisé 2020	Réalisé 2019	Réalisé 2018
Chapitre 70	Produits des services & ventes diverses	626 944 €	403 776 €	128 448,00 €	405 056 €	1 053 543 €	999 236 €
Chapitre 74	Dotations, subventions & participations	270 000 €					
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	10 000 €	10 000 €	24 480,84 €	9 004 €		42 783 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	50 000,54 €	50 001 €	14 083,33 €	- €		509 €
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>956 944,54 €</b>	<b>463 777 €</b>	<b>167 012,17 €</b>	<b>414 060 €</b>	<b>1 053 543 €</b>	<b>1 042 528 €</b>
Chapitre 042	Opération d'ordre de transfert entre sections	9 178 990 €	8 806 430 €	8 223 632,20 €	7 953 119 €	8 508 380 €	9 729 798 €
Chapitre 043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	86 295 €	92 605 €	82 990,90 €	95 166 €	105 309 €	120 962 €
Chapitre 002	Reprise excédent	675 808,46 €	578 506 €				
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>10 898 038 €</b>	<b>9 941 318 €</b>	<b>8 473 635,27 €</b>	<b>8 462 345 €</b>	<b>9 667 232 €</b>	<b>10 893 287 €</b>

## Les dépenses de fonctionnement

### Le chapitre 011 enregistre

- Les travaux effectués sur la ZAC pour la réalisation des infrastructures nécessaires au développement de la ZA. **En 2021, 226 k€ de travaux ont été consacrés essentiellement à la réalisation de l'agrafe 6.** En 2022, la finalisation de l'agrafe 6 constitue la principale dépense et comme chaque année 100 k€ de raccordements aux réseaux des parcelles et de remplacement des arbres morts.
- Les frais liés à la campagne de communication menée pour commercialiser les terrains sont prévus en 2022 pour 45 k€.
- Pour finir, diverses taxes sont également comptabilisées sur ce budget ainsi que les frais de siège **pour 48 k€ en 2021.**  
*(Ces derniers sont intégrés aux comptes 62 par une procédure de transfert de charge (budgétaire). Titres de recettes au compte 791 (chap. 043) et mandat au compte 608(chap. 043).*

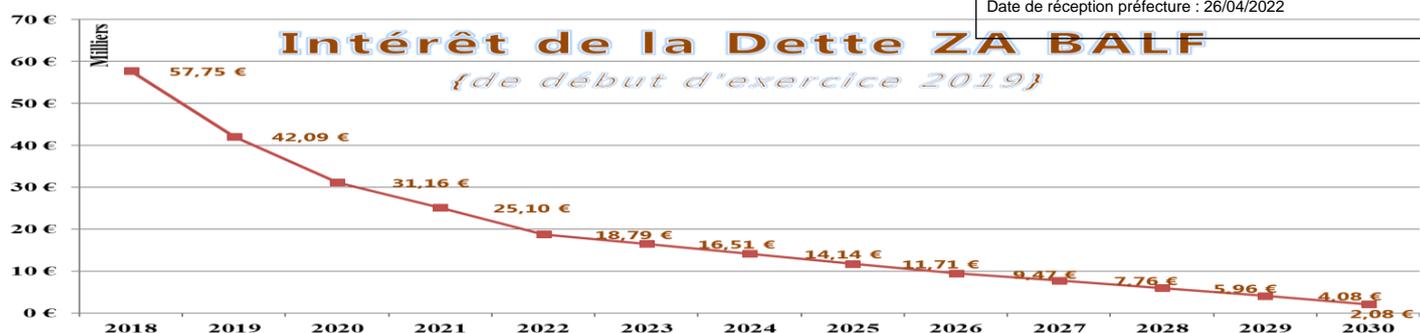
**Le chapitre 012** enregistre les frais de personnel du développement économique, de la Direction des Infrastructures et des autres services transversaux pris en charge par le budget principal et refacturés au budget annexe ZAC BALF **pour un montant de 41 k€ en 2021** contre 50 k€ en 2022. Les variations du coût de personnel correspondent à la sollicitation plus importante de la Direction Voirie aux vues des travaux à réaliser.

#### *Le traitement des charges de personnel*

*Elles concourent à la détermination du prix de revient des terrains aménagés. Ils sont intégrés aux comptes 60 par une procédure de transfert de charge (budgétaire). Titres de recettes au compte 791 (chap. 043) et mandat au compte 608 (chap. 043).*

**Le chapitre 66** est constitué des frais financiers à savoir essentiellement la charge des intérêts de la dette : **25 k€ en 2021** et 19 k€ en 2022 sur le budget ZA ; le taux moyen est de 2,25 %.

*(Pages 13 du CA et 15 du BP et Annexes pages 77 à 88 des maquettes).*



La courbe évolue au fur et à mesure des remboursements. Un emprunt s'est clôt par an de 2018 à 2021.

### **Le traitement des intérêts d'emprunt**

Les intérêts d'emprunt concourent à la détermination du prix de revient des terrains aménagés. Ils sont intégrés aux comptes 60 par une procédure de transfert de charge (budgétaire). Titres de recettes au compte 796 (chap. 043) et mandat au compte 60 (chap. 043).

**Le chapitre 67** une somme de 50 k€ est inscrite en dépenses et en recettes pour faire face aux éventuelles sollicitations exceptionnelles telles que la régularisation d'un titre émis en N-1.

**Le chapitre 042** enregistre la valeur du patrimoine, dite aussi sortie de stocks, créée au 01 janvier de chaque année et que l'on retrouve en recettes d'investissement, conformément aux décisions du conseil communautaire (délibération CC1712FI07).

Constatation : Mandat 3555 et Titre 71355 pour le total du stock annulé (C/335...) + Les C/60 de l'année

Sortie : la collectivité sort le terrain aménagé vendu du compte de stock de terrains aménagés

Titre 3555 et Mandat au 71355 pour la valeur du terrain aménagé.

Il est à noter que ces opérations n'ont aucune incidence sur le résultat constaté chaque année.

## **Les recettes de fonctionnement**

**Le chapitre 70** a enregistré, en 2021, un terrain vendu sur les cinq prévus soit 2 007 m<sup>2</sup> pour 128 k€.

Au 31 décembre 2021, 117 031 m<sup>2</sup> ont été vendus depuis la création de la ZAC et la première vente enregistrée en 2011.

En 2022, cinq promesses de ventes signées pour une superficie de 9 796 m<sup>2</sup> ont été inscrites pour 627 k€ devant se réaliser avant la fin de l'année.

**Le chapitre 75** correspond aux frais de connexion aux réseaux électriques remboursés par ERDF, ainsi qu'aux cautions conservées en cas de dégradation du domaine public. Les procédures sont fastidieuses, souvent modifiées et génèrent des retards dans les encaissements. Le budget est renouvelé pour 10 k€, 24 k€ ont été enregistrés en 2021.

**Le chapitre 042** enregistre le patrimoine, dit aussi constatation de stocks, créé au 31 décembre de chaque année qui apparaît au compte de gestion tel qu'exposé précédemment.

## 2/ Section d'investissement

Elle enregistre l'entrée dans le patrimoine des travaux effectués :

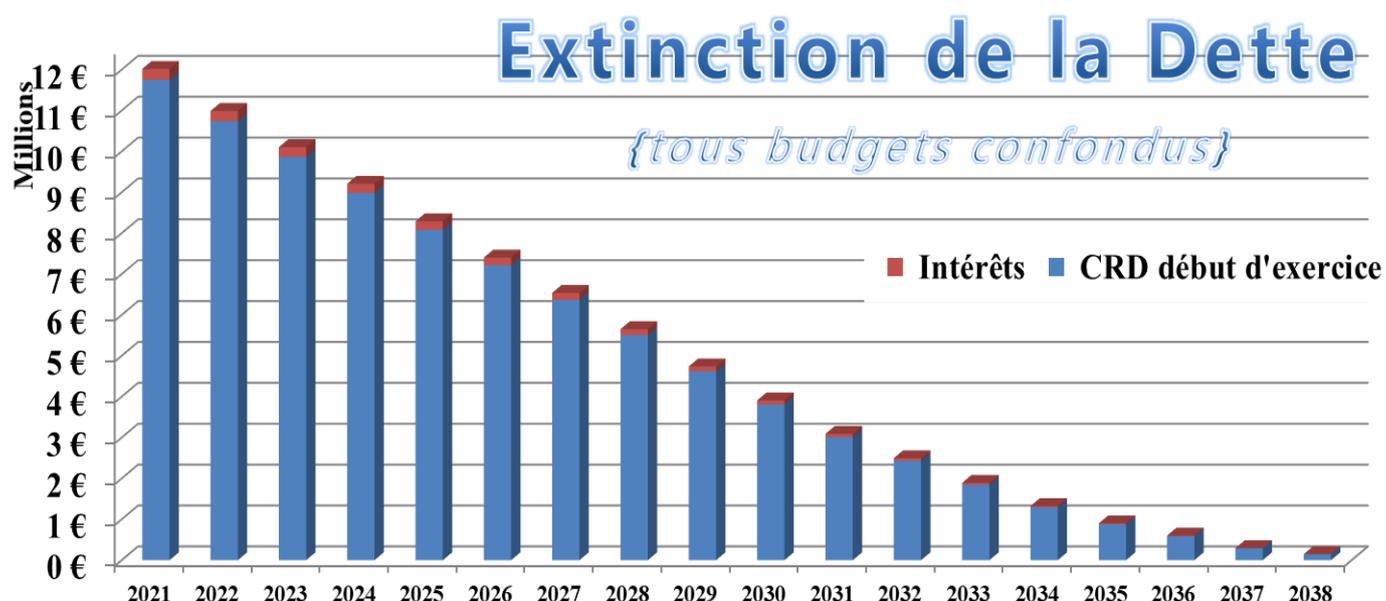
LIBELLE		BP 2022	BP 2021	Réalisé 2021	Réalisé 2020	Réalisé 2019
Chapitre 16	Emprunts & dettes assimilées	177 580,0 €	302 348,7 €	211 904,63 €	254 480 €	776 507 €
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>177 580,0 €</b>	<b>302 348,7 €</b>	<b>211 904,63 €</b>	<b>254 480 €</b>	<b>776 507 €</b>
Chapitre 040	Opération d'ordre de transfert entre sections	9 178 990,0 €	8 806 430,0 €	8 223 632,20 €	7 953 119 €	8 508 380 €
Chapitre 001	Solde d'exécution reporté	639 907,96 €	520 982,3 €			
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>9 996 478 €</b>	<b>9 629 761,0 €</b>	<b>8 435 536,83 €</b>	<b>8 207 599 €</b>	<b>9 284 887 €</b>

LIBELLE		BP 2022	BP 2021	Réalisé 2021	Réalisé 2020	Réalisé 2019
Chapitre 16	Emprunts & dettes assimilées	125 000 €	695 000 €	363 492,00 €	14 606 €	514 987 €
<b>TOTAL HORS EXCEDENT, VRT FONCT. &amp; CESSION</b>		<b>125 000 €</b>	<b>695 000 €</b>	<b>363 492,00 €</b>	<b>14 606 €</b>	<b>514 987 €</b>
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	1 647 837 €	981 632 €	- €		
Chapitre 040	Opération d'ordre de transfert entre sections	8 223 641 €	7 953 129 €	7 953 119,18 €	8 508 380 €	9 729 798 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>9 996 478 €</b>	<b>9 629 761 €</b>	<b>8 316 611,18 €</b>	<b>8 522 986 €</b>	<b>10 244 785 €</b>

### Le chapitre 16

Enregistre en dépenses le remboursement des emprunts (212 k€ en 2021, 178 k€ en 2022), ainsi que les remboursements des cautions perçues en début de chantier, des entreprises clientes, pour garantir les équipements publics de dégâts qui pourraient être occasionnés (nature 165) pour 90 k€ en 2020 pour une réalisation de 2 k€ en 2020 (Page 17 et Annexes pages 74 à 85 des maquettes de la ZA BALF BP2021, Page 15 et Annexes pages 88 à 101 des maquettes de la ZA BALF CA 2020).



Comme exposé précédemment, on peut constater une rapide diminution de la dette (depuis 2018). Au final, les annuités 2022 baisseront de 116 K€ comparées à l'exercice 2021 qui s'achève. Cette forte marge de manœuvre est due à l'emprunt n°06-01 arrivé à maturité en février 2021.

- Financements échus en 2021**

	MONTANT	DUREE	BANQUE	TAUX	DATE DE FIN
<b>06-01</b>	1 200 000 €	15 ans		Taux fixe 3.60%	27/02/21

	2021	2022
<b>Annuités</b>	<b>237 K€</b>	<b>121 K€</b>
<i>Dont capital</i>	212 K€	103 K€
<i>Dont intérêts</i>	25 K€	19 K€
<b>Taux moyen</b>	<b>2.27%</b>	<b>2.25%</b>

Le capital restant dû est de 780 k€ répartis sur deux emprunts souscrits respectivement en 2010 et 2015. L'unique prêteur du budget « ZAC BALF » est la Société de Financement Local.

En recettes réelles, il s'agit :

- De la perception des cautions reçues en début de travaux remboursables après constatation contradictoire de l'état des équipements collectifs jouxtant la parcelle vendue pour 75 k€ en 2022 pour une réalisation de 4 k€ en 2021.
- De l'enregistrement des avances effectuées, comme exposé au chapitre 27 en dépenses du budget principal, du versement potentiel d'un financement d'équilibre en 2022 de 50 k€ (nature 27638 du budget primitif et nature 168758 du budget ZA), un montant de 620 k€ était prévu en 2021. L'étalement des travaux de l'agrafe 6 sur 2021 et 2022 ont permis de limiter le besoin à 360 k€.

Le besoin de financement dont les sommes avancées par le budget principal à cet établissement, depuis sa création, se répartit comme suit, estimé au 31 décembre 2022 :

Financement au (en milliers)	1er janvier 2021	Variation 2021	31-déc-21	Variation 2022	estimé 31 déc. 2022
emprunts extérieurs	1 064 €	-212 €	852 €	-103 €	749 €
emprunt interne	6 300 €	360 €	6 660 €	50 €	6 710 €
	<b>7 364 €</b>		<b>7 512 €</b>		<b>7 459 €</b>

En effet, le besoin de financement de la ZA BALF peut se vérifier ainsi :

Excédent 2020 budget ZAC BALF	57 524 €	Excédent 2021 budget ZAC BALF	35 900 €
<u>Besoin 2021</u>		<u>Besoin 2022</u>	
Dépenses réelles - Recettes réelles	-173 211 €	Dépenses réelles - Recettes réelles	16 680 €
Capital/emprunts remboursés	151 587 €	Capital/emprunts remboursés	-102 580 €
<b>Excédent de financement 2021</b>	<b>35 900 €</b>	<b>Besoin de financement 2022</b>	<b>-50 000 €</b>

**Les opérations d'ordre** sont la contrepartie des opérations de stocks exposées en fonctionnement, la suppression du stock de début d'exercice, puis la constatation des sorties et enfin du stock au 31 décembre.

Page 15 du compte administratif.

## IV – Budget base de loisirs des Etangs de Hollande

La base de loisirs des Etangs de Hollande est située au cœur de la forêt de Rambouillet et bénéficie d'un plan d'eau de 4 500 m<sup>2</sup>.

Le budget annexe base de loisirs des étangs de Hollande est un budget annexe sans identité juridique propre. Sa distinction par rapport au budget principal tient à la nature de l'activité soumise à TVA.

Depuis 2017, cette activité est identifiée dans un budget annexe distinct du budget principal.

### RESULTAT 2021

#### BASE DE LOISIRS DES ETANGS DE HOLLANDE

LIBELLE	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT	REPORTS	REPORTS DEPENSES	RESULTAT
<b>INVESTISSEMENT</b>	66 120,86 €	61 135,51 €	4 985,35 €			4 985,35 €
Excédent 2020	82 706,35 €		82 706,35 €			82 706,35 €
<b>Total INV.</b>	<b>148 827,21 €</b>	<b>61 135,51 €</b>	<b>87 691,70 €</b>	⇒	Affectation compte 001	<b>87 691,70 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	298 352,71 €	327 310,04 €	-28 957,33 €			-28 957,33 €
Excédent 2020	549,09 €		549,09 €			549,09 €
<b>Total FONCT.</b>	<b>298 901,80 €</b>	<b>327 310,04 €</b>	<b>-28 408,24 €</b>	⇒	Affectation compte 002	<b>-28 408,24 €</b>

*Le compte de gestion du receveur est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice.*

*Ce document est, en application des dispositions normales de l'article L.1612-12 du CGCT, produit au Président avant le 1er juin qui suit la clôture de l'exercice, afin d'être présenté à l'Assemblée délibérante qui arrête les comptes (1er juillet compte tenu de la crise sanitaire).*

*Le compte administratif constitue la comptabilité condensée administrative tenue par l'Ordonnateur.*

*Ces deux comptes, en fin d'exercice, doivent aboutir à une concordance de résultats.*

*Les comptes de gestion établis par le Comptable laissent apparaître un résultat équivalent à celui du compte administratif de la Communauté d'Agglomération.*

*Le résultat 2021 fait l'objet d'une intégration à l'occasion du budget primitif 2022.*

## 1/ Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
CHAPITRE	BP 2022	Budget 2021	Réalisé 2021	Réalisé 2020	Réalisé 2019	Réalisé 2018	
Chapitre 011	Charges à caractère général	115 910 €	108 790 €	73 207 €	83 538 €	89 238 €	75 244 €
Chapitre 012	Charges de personnel & frais assimilés <sup>1</sup>	237 330 €	177 160 €	177 148 €	93 100 €	189 762 €	169 350 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	4 501,76 €	4 500 €	1 €	2 €	3 €	
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	5 500 €	15 175 €	10 834 €	10 €	10 €	
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>363 242 €</b>	<b>305 625 €</b>	<b>261 189 €</b>	<b>176 650 €</b>	<b>279 014 €</b>	<b>244 593 €</b>
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	16 000 €					
Chapitre 002	Reprise Déficit	28 408,24 €					
Chapitre 042	Transfert entre sections (Dot, aux amortissements, provisions, +Value...)	89 250 €	80 000 €	66 121 €	82 420 €	55 333 €	43 858 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>496 900 €</b>	<b>385 625 €</b>	<b>327 310 €</b>	<b>259 070 €</b>	<b>334 346 €</b>	<b>288 452 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
CHAPITRE	BP 2022	Budget 2021	Réalisé 2021	Réalisé 2020	Réalisé 2019	Réalisé 2018	
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante*	329 355 €	219 075 €	216 470 €	179 110 €	129 128 €	130 432 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	5 500 €	5 001 €	21 €	1 734 €		2 589 €
Chapitre 013	Atténuation de charges	1 045 €	1 000 €	1 060 €	968 €	1 134 €	
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>485 900 €</b>	<b>374 076 €</b>	<b>298 086 €</b>	<b>249 226 €</b>	<b>274 655 €</b>	<b>288 325 €</b>
Chapitre 002	Reprise Excédent	0 €	549 €			36 550 €	5 959 €
Chapitre 042	Transfert entre sections	11 000 €	11 000 €	267 €	267 €	267 €	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>496 900 €</b>	<b>385 625 €</b>	<b>298 353 €</b>	<b>249 493 €</b>	<b>311 472 €</b>	<b>294 284 €</b>

{\*} Dont subv communautaire : 329 350 € 205 000 € 205 000 € 168 500 € 115 000 € 116 000 €  
{1} Chiffres corrigés du personnel des Fontaines non refacturés 148 000 € 160 000 €

**A. Les dépenses réelles** s'élèvent à 261 k€ en 2021 et 363 k€ en 2022.

### Le chapitre 011

L'importance du patrimoine de la base de loisirs, utilisé 6 mois par an de manière intensive, nécessite un entretien permanent afin de garantir un niveau de sécurité et d'hygiène optimum aux usagers (nature 615). Le système d'assainissement non collectif reste le poste le plus important. Après le changement de la cuve pour une plus grande en 2019, le changement du système électrique en 2021 et enfin le changement du réseau prévu en 2022, ces investissements doivent diminuer ce poste.

Les frais de siège restent limités. Ils concernent les véhicules, bureaux, ressources humaines, finances, marchés publics. (Nature 62871).

La communication reste un facteur nécessaire à l'activité de ce service (nature 623.) en 2022 les frais de publication de marché pour 3 k€ accroissent ce budget.

Les dépenses supplémentaires liées aux règles sanitaires mises en place ont généré, en 2020, 16 k€ supplémentaires, 3 k€ en 2021. Sont prévus 4 k€ en 2022.

La volonté d'offrir un service de qualité génère, l'inscription de 5 k€ supplémentaires, pour le nettoyage extérieur de cet équipement (nature 61521)

Par ailleurs, une augmentation de 800 € du cout des fluides est envisagée. (nature 6061.)

## **Le chapitre 012 :**

Par transparence, la variation financière liée au personnel de la piscine des Fontaines qui, en 2018 et 2019, avait été mis à disposition, mais non facturé est inscrite en bas du tableau de la présentation pluriannuelle soit 44 k€ pour 2018 et de 33 k€ pour 2019.

En 2020, en raison de la crise sanitaire, l'ouverture de cet équipement a été reporté à fin juin, privant celui-ci d'une période d'activité parmi les plus dynamiques enregistrées ces trois dernières années. Cette fermeture, ainsi que celle de la piscine des Fontaines pour une durée plus longue, a permis de réduire le besoin en personnel. En 2021, le début de saison n'a pas été réduit, les équipes ont été entièrement constituées par du personnel du centre aquatique des Fontaines fermé.

Le budget de la base des Etangs de Hollande n'enregistre qu'un agent permanent responsable de l'équipement.

Le budget 2022 s'inscrit dans le projet de territoire. Le développement de l'équipement représente des perspectives en matière économique et touristique.

La baignade, le mini-golf, la location des pédalos/canoës sont gérés en régie depuis 2018. Comme en 2019, afin de faire progresser la fréquentation, il a été décidé d'augmenter la durée de mise en place des jeux gonflables ce qui nécessite un encadrement plus important. Cette prestation sera relancée en 2022.

L'activité de restauration était gérée en délégation de service public jusqu'en décembre 2021. En 2022, il est décidé d'offrir une solution dite de camion-restaurant (« food-truck »). La salle de l'ex. restaurant sera réaménagée avec des tables de consommations et des distributeurs alimentaires. Cette solution nécessite un personnel de surveillance, d'approvisionnement, de nettoyage permanent supplémentaire.

**Le chapitre 65** est abondé à hauteur de 4 500 € au titre des créances irrécouvrables et les régularisations du prélèvement à la source.

**Le chapitre 67** est inscrit à hauteur du chapitre 77 pour 5 k€ afin de pouvoir, le cas échéant permettre la passation d'écritures de régularisation comptable. Par ailleurs, le litige avec la titulaire de la concession du restaurant s'est conclu en instance par une indemnisation partielle de la plaignante, exécutable en attendant le résultat de l'appel constitué. Pour mémoire celle-ci demandait un dédommagement suite à la fermeture répétée de la base liée à la prolifération des cyanobactéries.

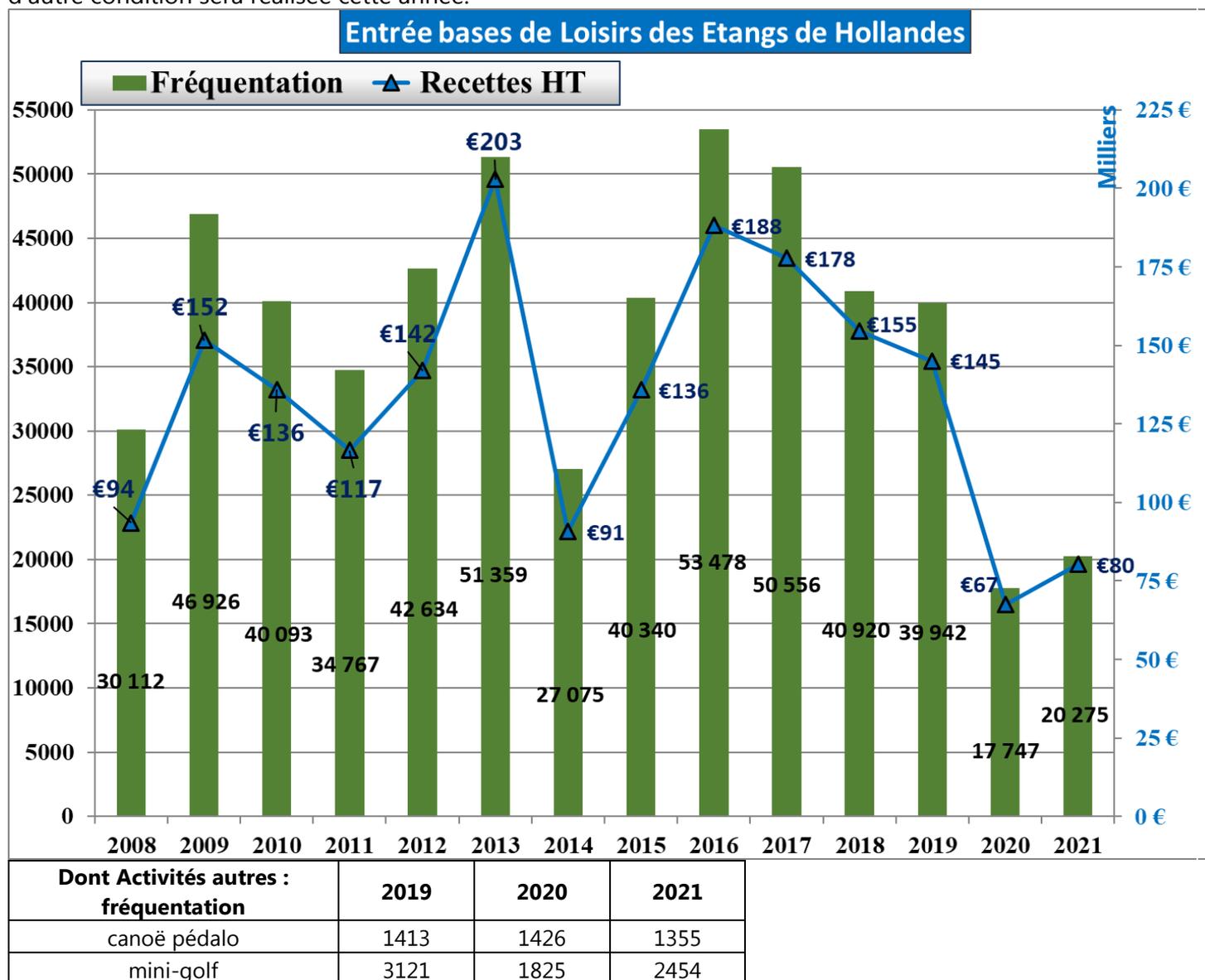
### **LES OPERATIONS D'ORDRE**

Les opérations d'ordre du chapitre 042 s'élèvent à 82 k€ en 2021, 80 k€ en 2022 ; elles sont réparties de la manière suivante :

- ✓ 65 k€ relatifs aux amortissements du patrimoine **62 k€ en 2021**
- ✓ 15 k€ relatifs aux provisions à constituer notamment pour les créances de plus de deux ans doivent faire l'objet de provision pour dépréciations, à minima à hauteur de 15 %. **En 2020, il a été constitué une provision pour risques de 20 k€, suite au début d'une procédure en responsabilité engagée par la bénéficiaire de la concession du restaurant.**

**B. Les recettes réelles** sont avant tout constituées par les recettes des entrées. Cet équipement a enregistré pour une période de baignade de 3 mois, comme enregistrée depuis 2018, 20 275 entrées en 2021, pour 17 747 entrées en 2020 (la période fut de 1 mois seulement) et 39 942 entrées en 2019.

Pour mémoire, la baignade est, depuis 3 ans, fermée fin juillet, en raison de la prolifération des cyanobactéries. L'investissement réalisé pour contrecarrer celle-ci n'a pas donné satisfaction. Une nouvelle tentative dans d'autre condition sera réalisée cette année.



Recettes	Mandaté 2017	Mandaté 2018	Mandaté 2019	Mandaté 2020	Mandaté 2021	BP 2022
ENTREES	169 617 €	129 494 €	119 406 €	49 842 €	56 253 €	125 000 €
CANOE		16 331 €	15 865 €	11 978 €	16 920 €	15 000 €
GOLF	7 160 €	9 479 €	9 123 €	5 595 €	7 662 €	10 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>176 777 €</b>	<b>155 304 €</b>	<b>144 394 €</b>	<b>67 415 €</b>	<b>80 835</b>	<b>150 000 €</b>

Les redevances de concession du restaurant installé sur le site, jusqu'en 2021, étaient enregistrées au chapitre 75. Toutefois depuis 2016, le trésor public s'est trouvé confronté à des problèmes de recouvrements récurrents de la part du locataire. Ce qui génère la constitution d'une provision pour dépréciation de 20 k€ en 2020 et la création d'une provision pour créance douteuse de 3 k€ en 2021 et de même en 2022.

Le besoin de financement de cet établissement est donc porté à 329 k€ pour 205 k€ en 2021. Les raisons de cette augmentation sont d'une part le déficit enregistré en 2021 lié à la crise sanitaire (comme en 2020) et aux mauvaises conditions météorologiques, d'autre part par les besoins supplémentaires fléchés précédemment dans le cadre de la redynamisation de cet établissement.

## 2/ Section d'investissement

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE		BP 2022	Budget 2021	Réalisé 2021	Réalisé 2020	Réalisé 2019	Réalisé 2018
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	1 000 €	2 500 €			1 575 €	
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	180 941,70 €	149 206 €	60 869 €	10 166 €	42 772 €	92 088 €
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>181 942 €</b>	<b>151 706 €</b>	<b>60 869 €</b>	<b>10 166 €</b>	<b>44 347 €</b>	<b>92 088 €</b>
Chapitre 001	Reprise déficit						
Chapitre 040	Transfert entre section	11 000 €	11 000 €	267 €	267 €	267 €	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>192 942 €</b>	<b>162 706 €</b>	<b>61 136 €</b>	<b>10 433 €</b>	<b>44 614 €</b>	<b>92 088 €</b>

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE		BP 2022	Budget 2021	Réalisé 2021	Réalisé 2020	Réalisé 2019	Réalisé 2018
Chapitre 13	Subventions					13 283 €	2 671 €
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>						<b>13 283 €</b>	<b>2 671 €</b>
Chapitre 040	Transfert entre sections (Dot, aux amortissements, provisions, +Value...)	89 250 €	80 000 €	66 121 €	82 420 €	55 333 €	43 858 €
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnaires	16 000 €					
Chapitre 001	Reprise Excédent	87 691,70 €	82 706 €				
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>192 941,70 €</b>	<b>162 706 €</b>	<b>66 121 €</b>	<b>82 420 €</b>	<b>68 615 €</b>	<b>46 529 €</b>

Les amortissements permettent d'autofinancer à eux seuls la section d'investissement. C'est la conséquence des importants investissements effectués régulièrement.

En l'occurrence : en 2021 pour 61 k€

- Remise en état des pompes de relevages 4,5 k€ la porte de l'ex local à vélo (nature 217538),
- Traitement des cyanobactéries par ultrason qui n'a pas donné satisfaction pour sa première année d'usage (nature 2188),
- 2 pédalos avec tobogan pour 7,7 k€ (nature 2188),
- Remplacement du microtracteur, vieux de 20 ans, 19,9 k€ (nature 2182)
- Création de support vélo et réparation de la clôture du minigolf 7,9 k€

En 2022, les investissements à réaliser sont les suivants :

- Matériel pour aménagement plage type cocktail (transats, parasol, table bistro... (nature 21728) 5,1k€
- Matériel pour la restauration (la DSP étant arrivée à son terme en 2021) 40 k€ (nature 2188),
- Matériel informatique pour la régie 1 k€ (nature 2183).
- Remplacement du réseau d'eaux usées 10 k€ (nature 217538)
- Aménagement et réhabilitation de la salle du restaurant et des bâtiments d'accueil 124 k€ (nature 21735)